

Les classes moyennes: un souci majeur du programme libéral

par Michel Roy

Le programme électoral du Parti libéral, rendu public hier par M. Bourassa au cours d'une conférence de presse, propose aux Québécois l'aménagement d'une "société humaine" dont l'objectif serait la "qualité de vie du citoyen et de la famille québécoise".

"En 1960, écrit le premier ministre en préambule, c'est une société moderne qu'il fallait bâtir; aujourd'hui, c'est une société humaine qu'il faut aménager..."

Moins ambitieux que celui de 1970, le document présenté par les Libéraux ne comporte aucun engagement spectaculaire ni promesse saisissante; il est en revanche plus concret et indique des solu-

tions qui semblent réalisables dans plusieurs domaines. Dans certains cas, le programme soumet des propositions qui ne sont plus inédites et sur lesquelles M. Bourassa a déjà beaucoup insisté, par exemple les allocations familiales et de l'aide sociale.

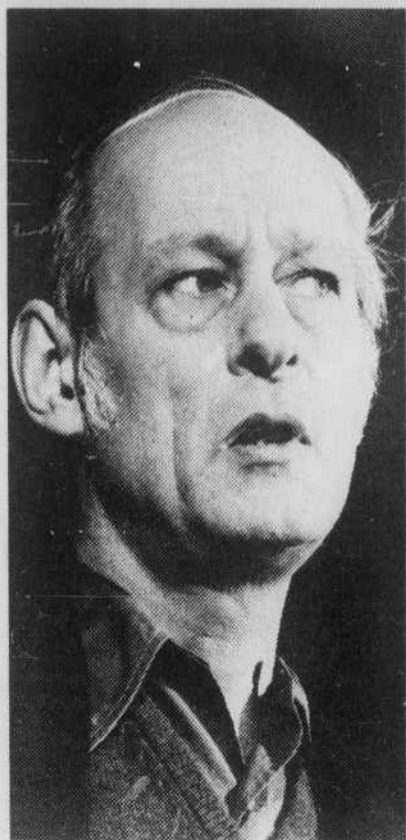
Au total, le programme consacre beaucoup plus d'espace et d'importance aux secteurs économiques et sociaux qu'aux domaines constitutionnels et culturels. L'un des soucis majeurs du Parti libéral est la préparation de ce programme est le sort des classes moyennes dont le premier ministre déclarait la semaine dernière qu'elles ont fait largement les frais

de la modernisation du Québec depuis 13 ans.

Des cinq grands chapitres du document c'est le premier — intitulé "La prospérité et la sécurité économique du citoyen" — qui présente les caractéristiques les plus originales et les plus novatrices. On en trouvera de larges extraits à la page 5.

Ceux qui attendaient des Libéraux une politique radicalement nouvelle en matière linguistique seront déçus. Il est proposé, essentiellement, de transformer l'Office de la langue en une "Régie de la langue française", dotée de pouvoirs lui permettant de veiller à l'application des

Voir page 6: Programme libéral



René Lévesque

Le PQ retarde la publication du budget type

SEPT-ÎLES (Le Devoir) — De passage à Sept-Îles dans le cadre de sa tournée électorale, le président du Parti québécois, M. René Lévesque, a déclaré hier au DEVOIR que le "budget type de l'An 1 d'un Québec indépendant" ne sera dévoilé que dans dix ou quinze jours, et cela afin d'éviter manifestement de donner prise à une campagne de dénigrement de la part des adversaires du PQ, en particulier du Parti libéral.

Ce budget, de dire M. Lévesque, "réserve d'énormes surprises à ceux qui seraient tentés de le tourner en ridicule".

De son côté, un membre important du Parti québécois a affirmé que les déclarations ou "révélation" du député péquiste de Lafontaine, M. Marcel Leger, n'é-

taient qu'un test effectué par le parti dans le but de tâter les réactions éventuelles des adversaires du Parti québécois. De toutes façons, a fait remarquer M. René Lévesque, ces révélations n'ont qu'une portée mineure, voire même insignifiante, si l'on se situe dans une perspective globale du budget d'un Québec indépendant.

Pour sa part, l'attaché de presse du Parti québécois, M. Robert Mackay, a déclaré hier à Sept-Îles que le PQ mise beaucoup sur l'impact que créera la divulgation de ce budget type dans les deux dernières semaines de la campagne électorale. D'ailleurs, une bonne partie de la stratégie péquiste semble appuyée sur ce

Voir page 8: Le budget du PQ

Mme Meir n'a pu gagner Kreisky à ses vues

Vienne ne se dérobera pas si l'ONU veut partager son "fardeau"

VIENNE (d'après AP, Reuter et AFP) — Mme Golda Meir, premier ministre d'Israël, n'est pas parvenue à convaincre le chancelier autrichien, M. Bruno Kreisky, de revenir sur sa promesse de fermer son pays au transit des groupes d'immigrants juifs soviétiques.

Au terme d'un entretien de plus d'une heure et demie, dont on dit qu'il s'est déroulé dans une atmosphère grandiose, le premier ministre d'Israël est reparti sans tenir la conférence de presse que l'on attendait.

Toutefois, la rencontre n'a pas été négative puisque, comme l'expliquait peu après le chancelier autrichien, Vienne et Jérusalem savent maintenant "à quoi s'en tenir".

A ce propos, M. Kreisky a ouvert hier une nouvelle dimension au dossier de l'immigration des Juifs soviétiques. Après avoir reconnu que son pays ne "renonce pas à ses traditions" et qu'il sera

toujours un asile et un passage pour les fuyitifs — à titre individuel — le chancelier a déclaré: "L'Autriche ne désire pas se soustraire à son rôle de pays de transit" mais qu'il faudrait que les Nations unies partagent le "fardeau". Ainsi, M. Kreisky propose que le camp de Shoanau soit placé sous la responsabilité du haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés.

Et ce, précise le chancelier autrichien, pour garantir un "maximum de sécurité dans le déroulement des modalités de transit".

Interrogé sur le point de savoir si la décision autrichienne ne risquait pas de constituer un "encouragement" pour le terrorisme international, le chancelier autrichien a estimé que, bien que fondée, cette question était posée "bien trop tard". "Depuis trop longtemps, a-t-il dit, il arrive, que des criminels soient relâchés sous le coup de pressions extérieures".

"Mme Meir, a encore déclaré le chancelier, est venue en Autriche pour demander une seule chose: que le gouvernement autrichien rapporte toutes ses décisions".

Dans l'impossibilité de donner suite à cette demande, M. Kreisky a soumis au premier ministre d'Israël une proposition de compromis, qui, toutefois, a-t-il dit, "ne l'a pas beaucoup impressionnée".

Le centre d'hébergement, a expliqué à ce propos M. Kreisky, constitue un "risque véritable pour la sécurité", d'autant qu'il y a quelques mois seulement les services autrichiens ont appréhendé deux groupes d'activistes arabes qui avaient l'intention de faire sauter le château.

Le risque, a-t-il encore indiqué, serait considérablement réduit si Shoanau tombait sous la juridiction et la responsabilité des Nations unies.

Voir page 8: Vienne



Faute de chambres, l'hôpital Charles Lemoyne installe des patients dans les salles d'attente que l'on a rapidement divisées par des paravents. Depuis neuf mois, l'auditorium de l'institution est rempli de lits. Le personnel s'est révolté quand on a voulu remplir les solariums de la même façon. (Photo Le Devoir par Alain Renaud)

Ne suffisant plus à la tâche

Charles-Lemoyne crie au secours

par Solange Chalvin

C'est pour crier au secours au nom des malades que le personnel des services d'urgence de l'hôpital Charles-Lemoyne, appuyé par les médecins, a cessé tout travail, hier, durant quatre heures.

C'est pour appuyer les administrateurs de cet unique centre hospitalier de la rive sud, au service d'une population de 400-600 habitants, qui réclament la rénovation complète des services d'urgence et l'addi-

tion de 300 lits, que les employés ont eu recours à ce geste symbolique.

C'est également pour attirer l'attention du public sur la pénurie de services hospitaliers sur la rive sud que les employés ont décidé de lever le voile sur les conditions souvent pénibles, et parfois inhumaines, dans lesquelles vivent chaque jour, à Charles-Lemoyne, des centaines de personnes qui attendent des heures aux cliniques externes, des dizaines d'autres qui séjournent de quelques heures à une semaine sur une civière dans un couloir entre la salle d'urgence et la clinique externe, sans compter ceux qui, faute de chambres, logent depuis neuf mois à l'auditorium.

Il ne reste plus que la chapelle et les solariums qui ne soient occupés par des malades dans cet hôpital. On a même voulu remplir les solariums mais le personnel ainsi que les médecins s'y sont opposés catégoriquement.

La situation hier, jour où les orthopédistes reçoivent en général les patients en clinique externe, était intenable. On circulait entre les civières dont certaines étaient occupées par de très grands malades, nécessitant des soins continus. Un vieux malade, ainsi alité, s'est levé soudainement et a réussi à parcourir quelques pieds dans le couloir, en chemise de

nuit, affirmant "Je veux m'en aller chez moi, j'en ai assez d'attendre..." Une infirmière l'a rattrapé, de justesse, sous ses yeux. Il s'agissait d'un malade psychiatrique qui avait de toute évidence, besoin de calme et de sérénité. Deux choses absolument absentes au rez-de-chaussée de cet hôpital où circulent en moyenne quelques 500 personnes chaque jour.

Entre 8 heures et 13 heures, dans la seule journée d'hier, 80 personnes s'é-

taient présentées à la clinique d'urgence et sur ce nombre au moins la moitié nécessitaient de réels soins d'urgence. "Il s'agit d'une journée normale", nous a dit le médecin de service. On reçoit 70.000 malades par année, à la clinique d'urgence.

On attend que les chambres se libèrent pour monter les malades qu'on hospitalise, aux étages supérieurs. Est-il besoin

Voir page 8: Charles-Lemoyne

La Cour suprême entendra l'appel du chef Saulnier

La Cour suprême du Canada entendra l'appel du directeur de la police de Montréal, M. Jean-Jacques Saulnier, qui conteste le rapport d'enquête de la Commission de police du Québec, laquelle l'avait jugé incompétent.

Le juge en chef de la Cour suprême, M. Gérard Fauteux, a en effet accordé hier à M. Saulnier la permission d'en appeler du jugement de la Cour d'appel du Québec qui, au mois de juin dernier, par trois voix contre deux, cassait le bref d'évocation émis par le juge Rodolphe Paré de la Cour supérieure.

En novembre 1972, le juge Paré avait en effet donné raison à M. Saulnier en émettant un bref d'évocation à l'encontre de la Commission de police du Québec et de la Communauté urbaine de Montréal.

Il avait opiné que la Commission de police, en recommandant la réévaluation du grade du directeur de la police de Montréal après avoir conclu à son incompétence et à son manque d'aptitudes, avait outrepassé sa juridiction. Il avait donc ordonné à la CPQ de transmettre à la Cour supérieure tout le dossier de l'affaire Saulnier afin qu'il en soit décidé au mérite par la Cour supérieure.

Au mois de juin, la Cour d'appel dans un jugement majoritaire, renversait la décision du juge Paré et donnait raison à la

Voir page 6: La Cour suprême

Un médecin condamné à une amende de \$7,500

Un médecin montréalais, le Dr Lawrence H. Battersby, qui a reçu en honoraires de la Régie de l'assurance maladie \$120.000 en 1972 a été mis aux amendes, hier, après avoir été déclaré coupable d'avoir fraudé la Régie.

Le juge André Bourdon a condamné le médecin qui a son bureau à 2165 rue Wellington à 30 amendes de \$250 chacune pour un total de \$7.500 et il a accordé un délai de 90 jours pour payer ou à défaut à une peine de huit mois de prison.

Il a été mis en preuve par le procureur du ministère public, Me Jean-Guy Boudard, que le Dr Battersby facturait la Régie pour des services non rendus. Le praticien se servait des cartes d'assurance-maladie des parents du patient, comme par exemple de la mère et du père de l'enfant soumis à des soins pour envoyer à Québec des factures représentant des services jamais rendus aux détenteurs de ces cartes.

Voir page 8: Un médecin

Les Iroquois de Caughnawaga contestent la compétence des tribunaux des Blancs

par Guy Deshaies

Les Iroquois de Caughnawaga estiment que les tribunaux des Blancs sont incompétents à juger des conflits entre Indiens et ils l'ont fait savoir, hier, au juge Yves Mayrand appelé à présider la comparution des six d'entre eux arrêtés au cours des récents conflits à Caughnawaga.

Me Gaétan Robert, représentant les six membres de la Société des guerriers, a déclaré au tribunal qu'il allait immédiatement demander l'émission d'un bref d'évocation en Cour supérieure afin de contester la juridiction de la Cour des sessions de la paix dans cette affaire en vertu

des traités garantissant les droits des Indiens.

Le juge Mayrand a donc fixé l'enquête préliminaire au 28 novembre pour la forme après avoir reçu les plaidoyers de non culpabilité. Les six accusés sont Paul Delaronde senior, Paul Delaronde, junior, Sander Rice, Peter Jacobs, Julien Delaronde et Louis Hall, le chef Iroquois.

Ce dernier a demandé à lire au juge la demande récusation formulée par les Indiens mais le juge Mayrand a refusé de se saisir d'une telle requête. Il a cependant permis au chef Hall de lire son texte dans

l'enceinte pour le public et il s'est retiré de la cour.

Les prévenus sont accusés de méfaits et d'intimidation sous la dénonciation du chef pacifiste Ronald Kerby qui était contre l'expulsion cavalière des Blancs installés dans la réserve de Caughnawaga.

Voici le texte lu en cour hier par le chef Hall:

"Par suite de la mise en vigueur de la loi à Caughnawaga, le 18 septembre, des sommations ont été émises contre plusieurs personnes sous diverses accusations.

"Les défenseurs déclarent par les présentes que ces événements se sont déroulés sur un territoire de la Confédération des six nations iroquoises, le mot iroquois ayant le sens donné en 1762 dans le jugement de Gage et comme tel, les défenseurs soumettent que la cour provinciale n'a pas la compétence juridique nécessaire pour se saisir de la cause.

"Puisque les Iroquois des six nations n'ont jamais abandonné leur nationalité et qu'ils ont signé des traités avec l'Angleterre et les États-Unis leur garantissant

Voir page 8: Les Iroquois

La "guerre de la morue" est désamorcée: la Navy se retire

LONDRES (d'après l'AFP et Reuter) — La Grande-Bretagne et l'Islande ont désamorcé hier la "guerre de la morue", du moins temporairement.

A quelques heures de l'expiration de l'ultimatum islandais à la Grande-Bretagne, le gouvernement britannique a accepté de retirer les navires de la Royal Navy et les remorqueurs de haute mer patrouillant dans la zone contestée de 50 milles marins au large de l'Islande. Reykjavik avait averti les autorités britanniques que si cette mesure n'était pas prise avant aujourd'hui, à 15 heures, l'Islande romprait ses relations diplomatiques avec la Grande-Bretagne.

La décision britannique connue, le premier ministre islandais M. Olafur Johannessen, a annoncé qu'il avait accepté d'aller négocier en Grande-Bretagne un "modus vivendi" avec son collègue britannique, M. Edward Heath. Le premier ministre britannique avait assorti sa décision de retirer les frégates de Sa Majesté d'une invitation formelle à une négociation "inconditionnelle".

Devant l'évolution du conflit, le Foreign Office s'est déclaré hier soir satisfait de la tournure "heureuse" des événements. Hier matin, le ministre des Affaires étrangères de l'Islande, M. Einar Agustsson, avait accueilli "avec plaisir" la décision et l'offre britannique. M. Agustsson a estimé que l'offre britannique faisait droit à la thèse islandaise selon laquelle "il ne pouvait y avoir de négociations sous la pression militaire".

Toutefois, le premier ministre islandais

devait préciser au cours de la journée que le retour des frégates amènerait inévitablement la rupture diplomatique entre les deux pays. La Grande-Bretagne de son côté a laissé entendre que si le temps d'arrêt marqué par le conflit ne débouchait pas sur d'honnêtes négociations, elle n'hésiterait pas à reprendre position dans la zone maritime contestée.

Pendant ce temps, un événement significatif est demeuré dans l'ombre et qui a sans doute influencé le dénouement de la crise. En effet, on annonçait hier que le ministre islandais des Affaires étrangères de l'Islande avait été convoqué à Washington.

Voir page 8: Guerre de la morue

L'ENTRAIDE IMMOBILIÈRE LAURENTIENNE



Certificats d'épargne et de crédit différé

2189 est, rue Sherbrooke Montréal 133 527-3624



Miklos Legrady, tous droits réservés

PARC VIAU 1951 - ?

**S.H. Monsieur le Maire, Me Jean Drapeau,
Messieurs les Conseillers,
Hôtel de Ville,
Montréal**

Partageant les opinions émises récemment par le directeur du service de l'Habitation et de l'Urbanisme, Monsieur Guy R. Legault, nous, spécialistes de l'aménagement et de l'environnement, nous réitérons notre opposition au choix du golf Viau comme site du Village Olympique. Soucieux de la qualité de notre environnement et du mieux être de notre collectivité, nous vous demandons instamment de reconsidérer votre décision de sacrifier ce précieux espace vert à la construction d'un ensemble résidentiel permanent.

Roy T. Affleck, architecte FRAIC
W.J. Ard, géographe
E. Bruce Allan, dipl. architecture
Ron Alward, ingénieur chargé de recherche
Bissera Anderson, dipl. architecture
Michel Archambault, administrateur
Sheila Anagnostou, journaliste
Gilles Aubertin, architecte
Jules Auger, dipl. architecture
Paul-Emile Ayotte, architecte
Joseph Baker, architecte
Klaus Bartholl, architecte-paysagiste
Nigel Baldwin, dipl. architecture
Janos Baracs, ingénieur
J.H. Bauer, prof. de psychologie, Loyola
Harold Baxter, architecte
Gilles Beauchamp, dipl. architecture
Denise Beaulieu, chargée de recherche urbaine
Pierre Beaupré, dipl. architecture
Arthur Beitel, architecte MRAIC
Pierre Bélanger, géographe
Pierre Bergeron, architecte
Lise Bernier, politologue
J.R. Bider, prof. écologie de la faune
Don Bissonnette, avocat S.T.O.P.
Bernadette Blanc, géographe urbaniste
John Bland, architecte
Thomas Blood, architecte
Phillip D. Bobrow, architecte
Monique Boileau, géographe
Pierre Bourque, ingénieur technicien en horticulture
Henri Brillon, architecte
Robert S. Broughton, prof. ass. génie de l'agriculture
Roger Camous, architecte ingénieur
Aurel Cardinal, architecte et urbaniste
Jean-François Caron, sc. politique
Serge Carreau, architecte, dir. de l'École d'Architecture U. de M.
Hubert Chamberland, architecte et urbaniste
Wade Chambers, dir. Science and Human Affairs Program S.G.W.U.
Marc Chako, dipl. architecture
S. Chopra, dipl. architecture
Irène Cinq-Mars, dipl. architecture-paysagiste
Dian Cohen, économiste
J. Guy Côté, dipl. architecture
Jean Cousin, architecte
Jon Davis, dipl. architecture
Jean Décarie, prof. faculté de l'Aménagement U. de M.
Lazlo Demeter, architecte
Guy Desbarats, architecte,
doyen de la faculté de l'Aménagement U. de M.
Ghislaine Desjardins, designer de l'environnement
Hughes Desrosiers, architecte
Lawrence Desrosiers, ingénieur
René Dionne, ingénieur jr.
Jacques Dompierre, géographe
Steven Douglas, dipl. architecture
Derek Drummond, architecte
Guy Dubreuil, architecte

Evelyn Dumas, journaliste
William Duncan, maîtrise travail social, dir. Family Service Ass.
Diane Dupré-Joly, historienne
Claude Durand, architecte
Francine Emond, géographe
Louis Famelart, architecte
Paul Faucher, architecte
Martial Fouteux, géographe
George A. Ferguson, dir. département de psychologie U. McGill
Michael M. Fieldman, architecte
Karl Fischer, dipl. architecture
Michael Fish, architecte
Robert E. Fleming, architecte
Gwyn French, maîtrise travail social
Iskandar Gabbour, architecte
Danna Gabeline, journaliste
Gilles Gagnon, architecte
Jean-Paul Gagnon, prof. en urbanisme
Pierre-Gilles Gagnon, architecte
Tom Gallaher, architecte
Michel Gariépy, ingénieur
Adrian Gatrill, architecte
Doris Giller, journaliste
Didier Gillon, architecte
N. Glouberman, architecte
Dr. S. Glouberman, philosophe
Reesa Greenberg, prof. d'Histoire de l'Art S.G.W.U.
Bernard Grenier, ingénieur
Tim Grosvenor, architecte
Nancy Guberman, maîtrise en travail social
David Guenette, architecte
Cynthia Gunn, journaliste
Pierre Hamel, chargé de recherche urbaine U. de M.
Anca Hangann, dipl. architecture
André Hoffman, architecte et urbaniste
John Houghton, architecte
Jean Hubert, conseil en développement du loisir
Peter Jacobs, architecte et architecte-paysagiste
Ellen James, prof. ass. Histoire de l'Art, S.G.W.U.
Geoffrey James, journaliste
Paul Joffe, avocat S.T.O.P.
Pierre Joncas, avocat
A.R.C. Jones, prof. école forestière - MacDonald College
Bernie Kohane, ingénieur,
prof. études de l'environnement, Dawson College
Henri Katz, dessinateur
Ramesh Khosla, architecte M.R.A.I.C.
Stuart Kimmond, dipl. architecture
Roger Krohn, sociologue urbain
Peter Kuczev, B.Sc.
Hans Kuhmick, dessinateur
Michel Labonté, dipl. architecture
Pierre Labonté, politologue
Richard Labrosse, philosophe
Marc Lafrance, géographe
Jean-Claude La Haye, urbaniste et architecte-paysagiste
Hartense Michaud-Lalonde, ingénieur
Jean-Louis Lalonde, architecte

Phyllis Lambert, architecte
Jean Landry, dipl. architecture
Pierre Landry, architecte
Dane Lanken, journaliste
Peter Lanken, dipl. architecture
Daniel Laroque, géographe
Pierre Larouche, architecte et urbaniste
René Laurent, journaliste
Gilles Lavigne, architecte
Bruce Lay, dipl. architecture
Fred Lebensold, architecte FRAIC
Maurice Lebrun, sociologue
Fernand A. Leclaire, conseil en génie électronique
Claude Leclerc, architecte
Jean-Jacques Lipp, ingénieur
Stefan Liszkowski, urbaniste
Mark London, dipl. architecture
J.D. MacArthur, curateur Arboretum Morgan
Peter MacDonald, dipl. en sociologie
Fernand Magnan, architecte
Raymond Marier, aménagiste
Jean-Claude Marsan, dipl. architecture et urbanisme
Lorne E. Marshall, architecte
Jean-Marcel Martineau, sociologue aménagiste
T. Mason, dipl. architecture
Louis Massicotte, administrateur
F. David Mathias, architecte
Robert H. McKenna, architecte-paysagiste
Andy Melamed, géographe
Brian Merrett, photographe
C. Combrell Merrett, architecte
Josette Michaud, dipl. architecture
George Milonopoulos, dipl. architecture
Guan Miranda, dipl. architecture
Guy Maisson, philosophe
Jean Morasse, géographe
J. Moulédoux, prof. de sociologie S.G.W.U.
John Nagy, architecte
Peter Naylor, dipl. architecture
A.B. Nichol, architecte MRAIC
Karel Novak, architecte-paysagiste
T. O'Brien, dipl. architecture
Richard O'Dwyer, dipl. architecture
Friedrich Oehmichen, architecte-paysagiste
Luc Ouimet, conseil en développement du loisir
J. de Pablos, architecte
Michelle Page-Melanson, biologiste
Bob Pallen, prof. ass. chimie, Loyola
Renaud Paradis, ingénieur jr.
Gilbert Paré, architecte
Jean Paré, avocat et urbaniste
René Parenteau, prof. faculté de l'Aménagement U. de M.
Jacques Paris, dipl. urbanisme
Claude Parisel, architecte
Howard M. Patch, architecte
Jean-Pierre Pelletier, dipl. architecture
Jean Plante, géographe
Didier Poirier, architecte et urbaniste

Patrice Poirier, architecte
Jean-Luc Poulin, architecte, président de l'AAPQ
Louis C. Pretty, architecte
Robert Pross, prof. faculté de l'Aménagement U. de M.
K.P. Puni, dipl. architecture
Shibon Raina, dipl. architecture
Jean Ranger, géographe
I. Reichmann, architecte MRAIC
Madie Rider, BA
André Riopel, dipl. architecture
Gilles Ritchot, géographe
Robert Robert, urbaniste
Max W. Roth, architecte
Pierre Rouleau, économiste
Danièle Routaboule, architecte-paysagiste
Robert H. Rowan, dipl. architecture
Claude Roy, urbanisme
Witold Rybczynski, chercheur
Moshe Saldie, architecte
Paul Sainte-Marie, dipl. architecture
Jai Sen, dipl. architecture
Bernard M. Shalinsky, designer industriel
Gara Shamlian, architecte
Fred Shipman, architecte
Mohan Sharma, dipl. architecture
Pieter Siipkes, dipl. architecture
Claude Simard, géographe
John Ashton Smith, dipl. architecture
Nicholas E. Stahl, architecte
G. Steiner, dipl. urbanisme et architecture
William Stewart, architecte
J. F. Tascone, prof. de sociologie
Pierre Teasdale, architecte
Allan Thomas, dipl. architecture
Linda Thompson, dipl. design industriel
E. Thyssen, dipl. architecture
Manica Townson, économiste
Laval Tremblay, géographe
J.W. Trenouth, architecte
Javier Trevino, dipl. architecture
John Udy, urbaniste et aménagiste
Gail Valaskakis, prof. ass. arts de la communication, Loyola
J. Vandergraaf, architecte ingénieur R.S.W.
Erik Vilnis, dipl. architecte
S. Giacomo Vincelli, architecte-paysagiste
Dusty Vineberg, journaliste
Leonard Warshaw, architecte et urbaniste
John C. Weldon, prof. département d'économie, U. McGill
David E. Woodward, dir. faculté d'études de travail social U. McGill
Robin Woodward, dipl. architecture
Radoslaw Zuk, architecte

Les contributions volontaires des signataires ont défrayé le coût de cette annonce sous la coordination de l'Association Espaces Verts - Montréal - 932-7422.

Québec refuse les régulateurs cardiaques à énergie atomique

par Gilles Provost

La Commission canadienne de l'Energie atomique a annoncé hier qu'elle permettrait dorénavant l'implantation expérimentale de stimulateurs cardiaques actionnés à l'énergie atomique dans les hôpitaux canadiens.

Le Devoir a pourtant appris que les hôpitaux québécois ne pourraient pas se prévaloir de cette autorisation à cause de l'opposition formulée par le gouvernement québécois. Toutes les autres provinces du Canada ont donné leur accord à l'expérimentation de cette nouvelle technologie.

Le directeur de l'Institut de Cardiologie de Montréal, le docteur Paul David, a confirmé hier soir au Devoir que le gouvernement québécois "semble avoir formulé des objections". Il a aussi exprimé l'opinion que ce n'est pas le coût de ces appareils qui ferait problème. On achèterait sur des points de droit constitutionnel. Il a invité le journaliste à s'adresser au ministère des Affaires sociales aujourd'hui pour avoir plus de détails.

Certains chercheurs ont aussi confié au Devoir qu'ils s'expliquent mal le refus du Québec puisque cela empêcherait les institutions comme l'Institut de cardiologie de se tenir à la pointe du progrès dans ce domaine. Il y a déjà 7 ou 8 mois que l'Institut avait demandé les licences nécessaires pour aller de l'avant en implantant de tels "pacemakers" nucléaires. Cet Institut doit aussi créer bientôt un département de médecine nucléaire.

Les stimulateurs cardiaques sont des appareils implantés sous la peau des malades afin de régulariser les battements du cœur à l'aide d'impulsions électriques régulières. Présentement environ 10,000 Canadiens auraient recours à de tels appareils pour assurer leur survie.

Voir page 8: Québec

Une vente d'auto neuve est annulée pour vices cachés

par Guy Deshaies

Le juge Yves Forest, de la Cour supérieure du district de Montréal, a annulé hier un contrat de vente d'automobile intervenu entre Pierre Mathieu, étudiant et les Grands Garages du Québec, concessionnaire de voitures Peugeot, pour vices cachés dans une voiture neuve.

Mathieu alléguait que le 28 mai 1971 il avait acheté une Peugeot familiale 304 aux Grands Garages du Québec, rue Saint-Zotique, et en avait pris possession immédiatement pour le prix de \$2,889.

Il fait valoir que des fuites importantes d'huile et un défaut majeur de la transmission l'ont obligé à faire quatre visites chez le vendeur chez qui l'auto a été en réparations durant presque un mois entre le 28 mai et le 28 août.

Le demandeur explique qu'il a dû même se priver de son auto entre le 16 juillet et le 20 juillet et utiliser les transports en commun puisque sa voiture était inutilisable. Du 21 juillet au 10 août, l'auto est en réparations, toujours pour les mêmes défauts qui n'ont pas été corrigés, et le demandeur constate, le 10 août qu'on a fait 200 milles avec son auto.

Après cette date, malgré le temps passé au garage, l'auto est dans un état aussi lamentable au chapitre de la transmission et des fuites du moteur. Bref, c'est le gros citron.

Une visite faite à Peugeot Canada Ltée, défendeur au même titre que les Grands Garages, n'a pas apporté les fruits escomptés.

Le 28 août, M. Mathieu fait retourner l'auto par huissier chez le vendeur et entame les procédures judiciaires qui ont abouti au jugement d'hier.

Les Grands Garages du Québec se constituent demandeurs reconventionnels pour réclamer de M. Mathieu \$2 par jour à compter du 27 août 71 pour le stationnement de la voiture rébarbative.

Le juge Forest rejette cette demande faute de preuves.

Il conclut ensuite que l'auto était affectée de vices cachés suffisants pour annuler le contrat de vente et que les prétentions des défendeurs, selon lesquels M. Mathieu présentait des réclamations fantaisistes parce que psychologiquement il n'aimait plus son auto dès le lendemain de l'achat, auraient dû être faites au moment où M. Mathieu s'est plaint à eux.

Il condamne solidairement et conjointement les Grands Garages du Québec et Peugeot Canada Ltée à rembourser le prix de l'auto, le prix de l'immatriculation, le coût de l'assurance, les frais de transport du demandeur et \$200 à titre de dommages-intérêts, le tout pour un montant global de \$3,201.37 avec intérêts et dépens.

A la Canadian Steel Foundries

Une grève illégale pour l'application de recommandations gouvernementales

par Pierre Richard

En grève illégale depuis vendredi dernier, les quelque 700 travailleurs de Canadian Steel Foundries, dans l'est de Montréal, se battent pour que soient appliquées les recommandations d'un rapport gouvernemental rédigé en 1972 sur les conditions de travail dans cette usine.

Ce rapport, a expliqué hier un porte-parole syndical, recommandait entre autres que les opérations de peinture vaporisée soient faites dans des locaux spéciaux munis d'un système de ventilation adéquat et que les travailleurs affectés à ces opérations aient des appareils respiratoires spéciaux. Ni le gouvernement, ni la compagnie n'ont donné suite à ce rapport, a ajouté ce porte-parole.

Il y a une dizaine de jours la compagnie décidait de congédier un représentant syndical après que les travailleurs d'un département eussent refusé de travailler si l'on poursuivait les opérations de peinture dans les mêmes conditions. Vendredi dernier, la compagnie décida de congédier le président du syndicat et le président du comité de sécurité parce qu'ils avaient distribué de l'information sur cette situation. Ce fut le débrayage; la compagnie répliqua alors par un quatrième congédiement.

Au cours d'une conférence de presse, les leaders syndicaux locaux ont clairement laissé entendre qu'ils étaient prêts à défier un ordre de la Cour de retour au travail et ont assuré que les travailleurs ne rentreraient au travail que lorsqu'ils auront obtenu gain de cause.

Déjà, la compagnie a obtenu une injonction provisoire interdisant tout piquetage sous peine d'une amende maximale de \$50,000 par personne ou d'un an d'em-

prisonnement. Pendant toute la journée d'hier, des travailleurs faisaient les cent pas sur le trottoir en face de l'usine.

Ce matin la Cour supérieure se penchera à nouveau sur le dossier et l'on s'attend à ce qu'elle ordonne le retour au travail. Les 19 officiers du syndicat local ont été invités à se présenter en Cour ce matin.

Réunis en assemblée générale dimanche dernier, les travailleurs de la Canadian Steel Foundries ont décidé à plus de 95% de poursuivre leur débrayage jusqu'à ce qu'ils obtiennent gain de cause sur leurs revendications: réaménagement des quatre travailleurs congédiés; cessation des opérations de peinture vaporisée jusqu'à ce que des mesures de protection soient mises en place; respect de la clause de la convention collective portant sur le droit de faire des activités syndicales; mise en vigueur d'une liste d'ancienneté préférentielle afin de protéger les of-

Voir page 8: Grève illégale

L'exemple de Saint-Luc serait suivi

Le débrayage spontané, lundi dernier, des 1,200 employés de l'hôpital Saint-Luc pourrait bien se répéter à de multiples exemplaires dans plusieurs hôpitaux du Québec dans les prochains jours, a laissé entendre hier M. Aimé Gohier, président de l'Union des employés de services (FTQ).

On sait que les 1,200 employés de l'hôpital Saint-Luc ont débrayé pendant trois heures lundi pour protester contre certaines directives du ministère des Affaires sociales qui ont pour effet de supprimer le petit déjeuner servi à la cafétéria de l'hôpital et de hausser le coût des autres repas; par ce geste, ils protestaient aussi contre le fait qu'ils devront désormais payer pour le stationnement et ils dénonçaient la présence d'une firme américaine au sein de l'hôpital en vue de réévaluer les tâches.

Les employés de Saint-Luc se sont réunis en assemblée générale hier et ont évoqué la possibilité d'un nouveau débrayage. Ils ont aussi souhaité que les dirigeants de l'Union des employés de service saisissent les syndicats des autres hôpitaux du Québec de ce problème.

Divers autres moyens d'action ont été mis de l'avant: c'est ainsi qu'hier midi, les employés n'ont accepté de déboursier que \$0.50 pour chaque repas.

M. Gohier a souligné que, seulement au chapitre de la nourriture, les directives du ministère entraîneront des déboursés supplémentaires de \$120 à \$150 par année.

Voir page 8: St-Luc

Firestone reprend les négociations à Joliette

JOLIETTE (Le Devoir) — Les négociations ont repris hier à 10h, à Joliette, entre la compagnie Firestone et les représentants syndicaux des travailleurs en grève depuis six mois.

Peu avant la reprise des négociations, la compagnie émettait un communiqué précisant plusieurs faits et accusant des accusations lancées contre elle. A la permanence du syndicat à Joliette, on s'est refusé à commenter ce communiqué, de crainte de compromettre les pourparlers.

Firestone affirme qu'il n'est pas vrai qu'il y ait beaucoup de cadres américains et canadiens-anglais à son usine de production de Joliette. 47 des 53 cadres sont québécois et ont le français comme langue première tandis que 4 Américains et 3 Canadiens anglais "parlent français plus ou moins couramment".

Autre point. On a accusé Firestone de s'être installée à Joliette pour y avoir une main-d'œuvre à bon marché, dit le communiqué. Or, on lit dans le Star (Montréal) du 5 septembre, la déclaration d'un chef syndical: "Au moment de l'ouverture de l'usine, en 1966, les employés de Firestone étaient les mieux payés à Joliette".

La compagnie se défend d'avoir annulé un projet d'agrandissement (\$23 millions) de son usine pour miner le moral des grévistes. La production ayant baissé de 20% directement à cause de conflits de travail

et, la demande de pneus augmentant, il faut songer à bâtir ailleurs. Mais, le conflit de Joliette ne se règle pas, dit le communiqué de Firestone.

Selon l'offre actuelle de la compagnie, les employés gagneraient une moyenne de \$3.77 l'heure s'ils rentraient maintenant au travail et les assembleurs de pneus qui gagnaient en moyenne \$8,400 par an au moment du déclenchement de la grève versaient leurs salaires portés à \$10,000 environ.

Firestone rappelle que sa présence à Joliette a créé 435 emplois qui rapportent annuellement \$4,250,000 en salaires. Et la compagnie "dépense chaque année des millions de dollars supplémentaires pour l'achat sur place de marchandises et de services, autres avantages pour l'économie de la région".

On sait que la FTQ a appelé les syndiqués à boycotter les pneus Firestone tant que la compagnie n'aurait pas rendu justice à ses travailleurs de Joliette. Le syndicat en grève est composé de 300 membres de l'Union internationale des ouvriers unis du caoutchouc, du liège, du linéum et du plastique d'Amerique (FTQ-CTC). Un porte-parole syndical a précisé hier que 200 des grévistes avaient un gagne-pain assuré pour tout l'hiver, tandis que les 100 autres pouvaient travailler jusqu'à la fin d'octobre ou de novembre sans s'inquiéter.

La police s'adressera à la cour pour faire fermer un restaurant

par Jean-Pierre Charbonneau

La police de la CUM entreprendra au nom de la Ville de Montréal des procédures judiciaires pour obtenir la fermeture du nouveau restaurant Renaldo Spaghetti House, qui a ouvert ses portes samedi

dernier au 151 est, rue Ontario, malgré que le Comité exécutif de la métropole lui ait refusé les permis municipaux le 14 août dernier.

Le Comité exécutif avait refusé d'octroyer le permis municipal de restaurant à M. Philippe Pandolfi à la suite d'un rapport de la police recommandant le refus du permis à cause des accointances du de-

mandeur avec certaines personnes reliées au crime organisé. Le rapport de la police avait été remis aux autorités municipales au mois de juin dernier et faisait suite à la demande de M. Pandolfi, présentée le 28 mars 1973.

Selon l'enquête policière, M. Pandolfi exploite depuis plusieurs années des res-

Voir page 8: La police

■ aujourd'hui

Journées d'étude de l'Association des techniciens en prévention des incendies, à l'Hôpital Notre-Dame.

A 9h30, colloque sur "L'élimination des déchets radioactifs" au Pavillon Sainte-Marie de l'UQAM, 1180, Bleury, salle 3200.

A 12h, teach-in sur la situation au Chili, à l'Auditorium du Cégep du Vieux-Montréal, 200, Sherbrooks ouest.

A 12h15, la Société des conseillers en relations industrielles tient son premier déjeuner mensuel au Salon La Huronie du Château Champlain. Conférenciers: MM. Fernand Daoust et Roy Heenan. Sujet: "Les tendances nouvelles en négociations collectives".

A 17h30, inauguration du pavillon des classes à l'Université du Québec à Trois-Rivières.

A 20h, 2e assemblée générale du Comité pour la défense du Dr. Morgentaler, au YWCA, 1355, Dorchester ouest.

A 20h, assemblée générale du Conseil de ville d'Outremont, au 530, Davaar.

Diagnostic

général
de votre

PEUGEOT

Spécial du mois

\$995

Inspection et compte rendu:
Moteur, transmission, différentiel,
rouage d'entraînement, suspension,
freins, direction, pneus, etc.

Roger

Automobiles Ltée
4269 Ouest, Ste-Catherine
932-2925
rendez-vous M. Maurice



extravagant ou sage

6370-6375 ST-HUBERT, MONTREAL 277-4143

CHATEAU
d'aujourd'hui

VIENT DE PARAÎTRE...

... AUX ÉDITIONS DU JOUR

CHOISIR SA CARRIÈRE AU QUÉBEC

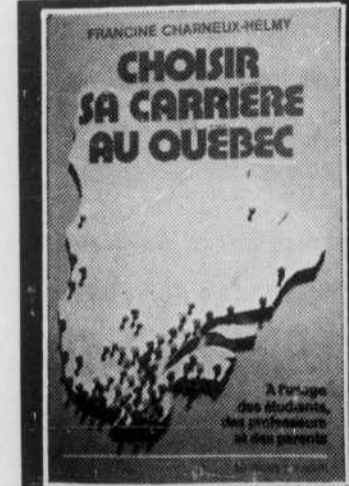
par FRANCINE CHARNEUX - HELMY

- Un guide précieux pour tous ceux qui désirent trouver leur voie, se recycler ou se perfectionner dans leur domaine.
- Un ouvrage sérieux à l'usage des étudiants, des professeurs et des parents.

En vente partout au prix de \$4.25 — distribué par les Messageries du Jour, 8255, rue Durocher, Montréal 303 — Tél. 274-2551

e
EDITIONS DU
JOUR...

Président et
directeur général
Jacques Hébert



éditorial

Le programme du Parti libéral

Instruit par l'expérience de 1966 et de 1970, où l'on avait vu à chaque reprise le parti au pouvoir improviser littéralement son programme à l'occasion d'un nouvel appel au peuple, ce n'est pas sans scepticisme qu'on avait hâte de connaître le manifeste mis au point par le Parti libéral du Québec en vue de l'élection du 29 octobre.

Ce programme a été rendu public hier. Or, il semble que le parti ministériel ait retenu le leçon des deux dernières élections. Le document qu'il présente aux électeurs québécois est, en effet, sérieux et pratique. Les ministériels pouvaient puiser à deux sources différentes: les congrès qu'ils ont multipliés à travers les régions au cours des derniers mois et les dossiers auxquels ils ont accès en qualité de responsables du gouvernement. Entre les éléments puisés à ces deux sources, ils ont opéré une synthèse qui donne à leur manifeste l'allure d'un document très valable.

Pour juger équitablement le programme de 1973, il faut le comparer à celui de 1970 et à l'usage que les libéraux en ont fait pendant leurs trois ans et demi de pouvoir. La comparaison débouche vite sur deux thèmes principaux: l'économie, ...et le reste!

La priorité économique demeure. Mais elle revêt, cette fois, des formes plus précises qu'en 1970. Les libéraux traitaient il y a quatre ans de questions qu'ils ne connaissaient que de loin. Cela explique que, même s'ils ont réalisé une partie impressionnante de leur programme de 1970, ils ont dû, en cours de route, en laisser tomber des chapitres entiers. Sur des sujets comme le développement industriel, les richesses naturelles, l'agriculture, le tourisme et les transports, leur nouveau programme fourmille, au contraire, de propositions dont la plupart portent la marque de leur passage au pouvoir et de leur plus grande familiarité avec les dossiers. Les propositions relatives à l'orientation des épargnes vers le développement du Québec, à la mise en oeuvre des livres blancs sur les forêts et l'énergie, à l'action dans le secteur agricole nous ont paru particulièrement intéressantes.

On croyait le Parti libéral indifférent à l'impact des investissements étrangers sur le développement du Québec. A la surprise de plusieurs, le document rendu public par M. Bourassa contient quelques propositions qui annoncent un embryon de politique. Le Parti libéral demeure trop timide. On aurait souhaité une politique visant carrément à impli-

quer plus véritablement les Québécois dans certains secteurs — notamment celui des richesses naturelles — où les capitaux étrangers détiennent actuellement une place prépondérante. Les libéraux commencent, toutefois, à s'intéresser à ce problème et envisagent au moins une action précise dans le secteur des institutions financières. C'est mieux que le rien dont il a fallu se satisfaire trop souvent depuis 1970.

Encouragement à l'entreprise privée; réglementation plus ferme dans maints secteurs qui requièrent une intervention gouvernementale. Tels sont les deux pôles de la politique économique du Parti libéral. Il manque à ce programme une vision d'ensemble qui permettrait d'établir l'importance relative de chaque engagement. On croit sentir aussi que les auteurs se méfient de toute idée de planification trop poussée. Le tout forme cependant un programme d'action pratique et généralement réalisable.

En matière de politique sociale, il y a peu à dire, sinon pour constater une nouvelle fois que M. Claude Castonguay — dans le programme de 1970, lequel fut presque intégralement réalisé, et dans celui de 1973, auquel il a sans doute mis la main — a dit ou déjà accompli ou mis en route à peu près tout ce qu'on pourrait souhaiter y trouver. Le Parti libéral hérite dans ce secteur d'une succession remarquablement nette. Sans savoir pour l'instant s'il mettra à les réaliser la même ardeur qu'entre 1970 et 1973, on note qu'il prend l'engagement de poursuivre l'oeuvre déjà largement réalisée par M. Castonguay. De tous les engagements pris à cet égard, les plus importants demeurent la hausse des allocations familiales et l'instauration du revenu garanti.

En matière de justice, le programme de 1973 est moins ambitieux que celui de 1970. Il contient toutefois une bonne dizaine de propositions du plus vif intérêt, notamment celles qui visent la création d'un tribunal de la famille et la réforme en profondeur des institutions judiciaires, la continuation de l'enquête sur le crime organisé, la refonte du code civil et la protection de la vie privée.

C'est au chapitre de l'éducation, des loisirs et de la culture que le programme libéral paraît le plus flottant et le moins concret. Les grandes réformes de structures ayant été accomplies dans le domaine de l'éducation, il est plus difficile aujourd'hui d'y innover. Il faut

maintenant assurer le fonctionnement plus humain des nouvelles institutions créées à tous les niveaux: cela n'exige pas que l'on recommence à jouer avec les structures. On s'attendait néanmoins à des projets plus précis dans ce secteur capital, de même que dans celui des affaires culturelles. Améliorer, accentuer, assouplir, sensibiliser, étudier, favoriser: ces mots reviennent trop souvent sans être suivis de projets précis comme ceux qu'on trouve dans les autres secteurs.

Une remarque semblable s'impose à propos du chapitre consacré aux affaires culturelles. On veut bien souscrire aux objectifs de décentralisation et de création de centres culturels que preconise le Parti libéral. On aimerait bien davantage connaître les priorités dont s'inspirera le ministère pour orienter toute son action. On aimerait aussi savoir comment il entend occuper davantage de nombreux champs que lui a ravis le gouvernement fédéral. Le programme libéral est trop discret à ce sujet.

On se demandait enfin si le Parti libéral profiterait de l'élection pour préciser sa position au sujet de la politique linguistique. On sera déçu, à cet égard, de constater l'absence de tout engagement à l'endroit du bill 63. Dans les secteurs du travail, de l'affichage, de la négociation collective, le programme libéral, tout en conservant une inspiration gradualiste qui nous paraît judicieuse, définit des engagements précis. Dans le secteur le plus crucial de tous, celui de la scolarisation des immigrants, M. Bourassa et ses collaborateurs croient-ils sérieusement qu'une politique d'incitation suffira?

Si l'on y ajoute l'engagement que prend le Parti libéral de rouvrir le dossier de la réforme du mode de scrutin et du financement des partis politiques, le manifeste dévoilé hier par M. Bourassa offre aux électeurs un programme d'action marqué au coin de la sobriété, de l'esprit pratique et de la continuité.

Le document trahit, ici et là, une crainte excessive de déplaire à des fractions pourtant fort minoritaires du corps électoral. Il accuse aussi, en matière de culture et d'éducation, des imprécisions qui sentent l'improvisation. Dans l'ensemble, cependant, il est bien supérieur à ce qu'on est habitué de recevoir d'un gouvernement sortant.

Claude RYAN



— Qu'est-ce qui s'est passé?

lettres au DEVOIR

La longue marche des travailleurs chiliens

Le comité national du Mouvement des travailleurs chrétiens considère le coup d'Etat des militaires du Chili et de leurs supporters comme un acte de mépris à l'égard des aspirations profondes des travailleurs du Chili et du monde.

L'histoire du Chili montre la marche des travailleurs de ce pays pour se donner démocratiquement des outils politiques qui respectent les valeurs fondamentales de l'homme: responsabilité, démocratie sociale et économique, justice, dignité, etc.

Cette longue conquête, patiemment bâtie, est, pour un certain temps retardée par les militaires voulant sauver l'ordre des puissances de l'argent; particulièrement les entreprises multinationales sur lesquelles aucun gouvernement n'a de contrôle.

Ces tristes événements amènent de plus en plus de militants ouvriers à douter de la non-violence dans la conquête du pouvoir politique. Toutefois nous croyons que la violence des militaires ne donne pas une victoire politique. Elle montre leur faiblesse. Il y a quelques mois le président Allende du Chili disait: "S'ils me tuent, ils ralentiront et retarderont la révolution, mais ils ne peuvent arrêter les aspirations d'un peuple".

Depuis des dizaines d'années une troisième guerre mondiale est commencée. Elle oppose les serveurs de l'argent d'un côté et les opprimés de ce système de l'autre. C'est une lutte très longue qui prend des formes très diverses d'une région à l'autre du monde. Ce qui fut commencé au Chili, continuera. Le signe de notre solidarité avec les Chiliens est un engagement renouvelé à

bâtir une société nouvelle ici.

Ce qui nous inquiète dans l'immédiat est la situation des réfugiés et des prisonniers politiques. La chasse aux adversaires politiques, les procès sommaires, les tortures, les emprisonnements injustifiés, les assassinats, etc.

Nous souhaitons ardemment que le Canada joue son rôle: favoriser l'accueil des réfugiés, mettre tout son poids afin que les organismes internationaux compétents puissent des maintenant exercer pleinement un rôle de surveillance et de dénonciation contre tous ces actes inhumains. Enfin nous regrettons que le gouvernement du Canada ait été amené à reconnaître la junte militaire chilienne.

Comité national du Mouvement des travailleurs chrétiens
Montreal, le 2 octobre 1973

La CSD et la campagne électorale

La Centrale des syndicats démocratiques, fidèle à la philosophie qui l'inspire dans son action depuis sa naissance, et conformément à la décision du dernier Congrès, tient à faire la mise au point suivante à l'occasion de l'actuelle campagne électorale:

Les membres syndiqués, les syndicats et le personnel de la Centrale ont la liberté pleine et entière quant à leur allégeance politique, la C.S.D. n'appuyant aucun parti politique.

Les membres syndiqués à la C.S.D., les syndicats, le personnel et les dirigeants de la Centrale ne sont

autorisés en aucun temps et sous aucun prétexte à utiliser ni le temps, ni les biens, ni le nom de la Centrale pour des fins électorales, à titre de candidat ou à titre de partisan d'un parti politique donné.

Les dirigeants de la C.S.D., au niveau du Comité exécutif, s'abstiendront de tout geste ou comportement de nature à influencer dans un sens ou dans un autre, subtilement ou directement, le choix politique des membres ou des syndicats.

Le Comité exécutif de la C.S.D., conformément aux exigences de la démocratie syndicale qui sous-

tendent son action, invite les membres et tous les travailleurs et salariées du Québec à réfléchir et à s'informer de la façon la plus attentive et la plus objective possible sur les options offertes par les divers partis politiques et de voter sous la dictée de leur conscience de citoyen averti et éclairé.

Il souhaite enfin bonne chance à tout candidat qui émanera de ses rangs, indépendamment de la bannière sous laquelle il se présente.

Paul-Emile DALPE, Président.

Montreal, le 1er octobre 1973.

Pas de racaille chilienne au Canada!

Permettez-moi de m'élever contre l'article de Jean-Claude Leclerc — "Avant que les témoins ne soient liquides" — paru dans "Le Devoir" du 25 septembre.

Allende n'a eu que ce qu'il méritait. Il serait scandaleux d'ouvrir nos portes à la racaille qui l'a traité dans son sillage, augmentant ainsi le mal l'aliénation qu'il devient impossible de la prouver. De fait, notre législation établit qu'une personne est aliénée "si elle est atteinte de maladie mentale à un point qui la rend incapable de juger la nature et la qualité d'un acte ou d'une omission, ou de savoir qu'un acte ou une omission est mauvais". Or, ainsi que le souligne le juge Gagnon, les deux psychiatres admettent, malgré toutes les réserves déjà mentionnées, que "le 12 octobre 1971, l'appelant était dans un état qui lui permettait de faire la différence entre le bien et le mal et qu'il connaissait également la nature et la qualité de ses actes".

En somme, un homme peut, sans jamais devenir un aliéné au sens de la loi, demeurer sous traitement psychiatrique de façon presque continue, être brusquement soumis à une médication contre-indiquée, subir le choc d'une décision inattendue de la Commission des libérations conditionnelles, subir l'intervention d'un psychiatre "supplémentaire" pendant son traitement! On admettra qu'avec de telles règles, aucun déséquilibre psychologique ne peut constituer une circonstance atténuante.

Et, comme si les circonstances déplorables et une législation moyenne ne suffisaient pas à placer Chartrand dans une situation déplorable, l'étude de son dossier survient au moment où le Canada ne sait plus que faire de sa législation sur la peine de mort. Encore là, la Ligue frappe juste en invitant les autorités à ne pas permettre qu'un individu qui a passé une grosse moitié de sa vie dans des institutions carcérales ou psychiatriques soit immolé sur l'autel d'une opinion publique en ébullition.

Comme d'habitude, il importe de corriger d'abord la situation cruelle faite à l'individu et de passer, ensuite, aux amendements législatifs qui régleront le problème d'ensemble. En termes concrets, ceci veut dire lever au plus tôt la sentence de mort qui pèse sur la tête de Réal Chartrand. Ceci veut dire, en un deuxième temps, accélérer les travaux de révision législative qui conduiront à la formulation de règles moins bêtes au sujet de l'aliénation.

M. André Gaulin, essayant d'entrer dans le débat, a divagué. A sa décharge, il faut dire qu'il n'était pas très bien ré-

veillé puisqu'il prend la peine de nous dire qu'il s'était levé en pleine nuit pour nous écrire. On aurait pu s'attendre à une réponse à nos arguments, il n'en fut rien. M. Gaulin n'a pas répondu à notre idée essentielle, à savoir que la culture est individualiste par ses créateurs et universaliste par ses valeurs.

Il commence par nous servir un hors-d'oeuvre dans lequel entrent Louis-Philippe Lacroix, Robert Bourassa, Claude Castonguay et Arthur Tremblay. C'était hors de propos. Puis dans la salade, il mêle tout. Sont-ce déjà les fureurs passionnelles qui se font sentir? Toujours est-il que M. André Gaulin se prononce: "J'ignorais aussi que la Grèce et l'Italie avaient méprisé la culture". Alors que nous avions écrit: "Au mépris de la politique, la Grèce et l'Italie donnent à l'homme la plus haute forme de culture". Nous avions affirmé que la culture est indépendante de la politique et quand elles se rejoignent par accident, elles se distinguent dans leur essence. D'autre part, M. Gaulin trouve bizarre de s'occuper lui-même à la fois de culture et de politique. Comme il a raison de s'étonner! A quoi bon une politique maintes fois barbare lorsque la pensée civilisée?

On nous reproche aussi de pas avoir mentionné la langue à propos de la culture. Ayant à défendre la cause d'un état d'esprit tel que celui de la culture, il se trouve que ses effets sont implicites; ce que nous disons

contraire, marxistes du genre Castro, peuvent réussir. Ce qui n'est pas le cas du Canada. Au fait, quelle monumentale exagération que de penser que Watergate et compagnie ne sont scandales qui ne sont dus qu'à la présence de la reconstruction des mouvements nazis ou fascistes en Amérique du Nord.

Paix aux cendres d'Allende, laissons les Chiliens tranquilles et reconnaissons le gouvernement Pinochet.

Pierre Cabiac de Banne
Fredericton, N.B.,
le 27 septembre 1973

Les fruits douteux de l'insomnie

La valet a parlé; le maître se tait. Un certain M. André Gaulin a pris la défense de M. Léon Dion. On se rappelle que le politologue de Laval avait déclaré au cours du colloque pré-électoral du Mont-Orford que "la souveraineté ne peut être que politique et elle est indivisible en ces sens qu'elle se fonde sur une symbiose originale de la culture, de la politique et de l'économie". Il appelait ces trois entités "à effectuer dans le proche avenir de nouvelles soudures organiques en conformité avec les volontés d'un peuple parvenu à la maturité et qu'une nouvelle fièvre stimule à l'action".

En tant qu'hommes sans attaches politiques, nous sommes persuadés que c'est le problème même de la liberté qui est ici en cause. Et comme les rétentissements sophismes du professeur Dion n'avaient pas été relevés, nous nous sommes servis de la tribune du Devoir où se débattaient les grands intérêts de la nation et où tout citoyen peut s'exprimer comme autrefois au forum.

A l'instar de Milton Friedman, nous avons clairement démontré, témoignages à l'appui, que les progrès de la civilisation, sur tout ceux de la culture, ont toujours été le fait du libéralisme et jamais celui du dirigisme. Le cas de la Russie et des pays soviétiques, avec les déchirants appels de ses vrais intellectuels pour la liberté d'expression, est l'exemple contemporain le plus frappant. Nous avons exprimé notre foi en un Etat fédéral dans lequel nous sommes loin du centralisme culturel, et nous avons rejeté un Etat indépendant dans lequel culture, politique et économie seraient dirigées et par la même menacées. Le dirigisme porte toujours atteinte à la liberté puisqu'il insère dans toutes les activités humaines. Pas de véritable démocratie en pays socialiste.

M. André Gaulin, essayant d'entrer dans le débat, a divagué. A sa décharge, il faut dire qu'il n'était pas très bien ré-

veillé puisqu'il prend la peine de nous dire qu'il s'était levé en pleine nuit pour nous écrire. On aurait pu s'attendre à une réponse à nos arguments, il n'en fut rien. M. Gaulin n'a pas répondu à notre idée essentielle, à savoir que la culture est individualiste par ses créateurs et universaliste par ses valeurs.

Il commence par nous servir un hors-d'oeuvre dans lequel entrent Louis-Philippe Lacroix, Robert Bourassa, Claude Castonguay et Arthur Tremblay. C'était hors de propos. Puis dans la salade, il mêle tout. Sont-ce déjà les fureurs passionnelles qui se font sentir? Toujours est-il que M. André Gaulin se prononce: "J'ignorais aussi que la Grèce et l'Italie avaient méprisé la culture". Alors que nous avions écrit: "Au mépris de la politique, la Grèce et l'Italie donnent à l'homme la plus haute forme de culture". Nous avions affirmé que la culture est indépendante de la politique et quand elles se rejoignent par accident, elles se distinguent dans leur essence. D'autre part, M. Gaulin trouve bizarre de s'occuper lui-même à la fois de culture et de politique. Comme il a raison de s'étonner! A quoi bon une politique maintes fois barbare lorsque la pensée civilisée?

On nous reproche aussi de pas avoir mentionné la langue à propos de la culture. Ayant à défendre la cause d'un état d'esprit tel que celui de la culture, il se trouve que ses effets sont implicites; ce que nous disons

de la culture s'applique aussi à ses conséquences. La langue est un simple véhicule de la pensée. Des que l'intelligence va vers la vérité, la langue s'affirme dans la beauté. La raison entraîne la parole. Inversement, les sophismes tôt ou tard finissent par déteindre sur la langue. L'ordre des mots constitue le résultat subalterne de la pensée souveraine.

Aujourd'hui, au nom de la subversion sociale, on voudrait renverser les assises les mieux établies du langage et substituer la pédagogie révolutionnaire à la lutte des classes. Marcuse peut bien opposer l'une à l'autre; au fond, elles se marient très bien. En effet, toute révolution dans la cité qui vise à la paralysie du corps social commence et s'achève par la révolution du langage qui est la paralysie de la pensée. D'abord, il faut commencer par briser le modèle culturel imputable à la société capitaliste. Le langage étant le corps de la pensée, il s'agit de figer ce corps pour immobiliser son esprit. Puisque l'esprit critique est irrémédiablement hostile au délire communiste, il faut l'abattre par une école qui dénie à la pensée sa suprématie. La primauté du langage oral est une technique marxiste de la grammaire en révolte, une recette comme une autre pour bien tuer le patient (...)

Louis DUSSAULT
Le 1er octobre 1973

bloc-notes

La tragédie de Réal Chartrand

En analysant le jugement rendu par la Cour d'appel du Québec contre Réal Chartrand, la Ligue des droits de l'homme s'est intéressée autant au sort de l'individu qu'aux principes généraux mis en cause par cette décision. Cette conjonction de deux séries de constatations donne au document de la Ligue un grand pouvoir de conviction.

On connaît les grandes lignes de l'affaire. Réal Chartrand, parvenu à l'âge de 29 ans après avoir passé 14 ans dans diverses institutions de correction ou de traitement, apprend brusquement que sa demande de libération conditionnelle a été rejetée. Il apprend la nouvelle au moment même où le régime que lui avait fait un psychiatre de l'Institut Philippe Pinel l'avait habituée à une certaine liberté. Sous le choc, Réal Chartrand s'abandonne à une crise d'agressivité qui le conduit à un vol à main armée et au meurtre d'un policier.

A la suite de ces événements, les tribunaux ont agi et Chartrand a été reconnu coupable et condamné à la peine capitale. Ce cheminement judiciaire ne peut manquer, cependant, de laisser l'observateur insatisfait. Certaines déclarations de Réal Chartrand après son arrestation ont conduit le ministère des Affaires sociales à ordonner une enquête que l'avocat montréalais Jacques Clément a menée à son terme. De cette enquête, une majeure portion seulement a été rendue publique. En particulier, on ignore encore ce que l'enquêteur Clément avait à dire des rapports entre l'accusé Réal Chartrand et un psychiatre de l'Institut Philippe Pinel. Le procès, quant à lui, a permis de savoir que ce psychiatre avait entretenu avec Réal Chartrand des relations pour le moins douteuses et qu'il était intervenu, contrairement aux principes de sa profession, dans le traitement de Chartrand au moment où un autre psychiatre avait chargé du dossier. Pourtant, pendant que Chartrand attend depuis deux ans dans un cachot la fin de son drame, un homme qui porte peut-être une lourde responsabilité dans le traumatisme et la réaction violente de Réal Chartrand vague paisiblement à ses occupations professionnelles. La Ligue a parfaitement raison de s'étonner du silence persistant et inexplicable du Collège des médecins: celui-ci a eu amplement le temps de se pencher sur le comportement de ce psychiatre au cours des mois qui se sont écoulés depuis que le ministre des Affaires sociales lui a fait connaître les faits révélés par l'enquête Clément.

Ce ne sont pas les seuls éléments troublants dans le déroulement de cette affaire. On peut, par exemple, s'étonner, comme le fait la Ligue, de ce que deux psychiatres de l'Institut Pinel n'aient rien vu d'inconvenant à prononcer un verdict professionnel

dans un dossier où un de leurs collègues avait déjà joué un rôle douteux et risquait de se voir exposer à la réprobation. Quand on constate, d'autre part, que la plupart des psychiatres de l'institution en question avaient constitué, en dehors de l'Institut Pinel, une société d'expertise et qu'ils étaient donc, à toutes fins utiles, des associés, on comprend encore moins leur participation aux expertises du procès.

On peut également s'interroger sur les motifs qui ont incité le juge Gagnon à rejeter fermement toute possibilité d'aliénation de la part de Réal Chartrand. Car le juge s'exprime là-dessus sans ambages: "S'il y avait le moindre doute dans mon esprit que l'existence de cette structure psychotique pouvait en droit amener le jury à la conclusion que l'appelant était un aliéné mental, je n'aurais aucune hésitation à intervenir". Cependant, le juge Gagnon avait noté au passage des éléments qui cadrent assez

mal avec cette conclusion. Il se réfère, par exemple, à l'avis donné par deux psychiatres au sujet de l'équilibre psychologique de Réal Chartrand au moment du crime: "... les relations du 'docteur X' avec Chartrand, à l'insu de l'équipe soignante, ont eu un double effet: elles ont vicié le traitement ou le processus thérapeutique qui était en marche et elles ont pu fausser l'évaluation du cas". En somme, les psychiatres se disent incertains, mais le juge parvient quand même à chasser tout doute de son esprit.

La Ligue souligne d'autres passages tout aussi inquiétants: "Le matin du 9 octobre 1971 (trois jours avant le crime), le 'docteur X' avait remis à Chartrand de cinq à dix comprimés de dordien, un somnifère ou hypnotique non barbiturique. De l'avis des 'docteurs M et B' — les deux psychiatres déjà cités — l'absorption de cette médication était contre-indiquée dans le cas de Chartrand." Et le jugement conclut que "les pro-

CONFIDENTIEL

Memorandum: Aux directeurs du Bureau de la sécurité nationale et du Comité spécial pour la réélection du gouvernement de la Province de Québec.

Messieurs,

Nos agents nous signalent au Québec un calme suspect au sein de la population. Cette situation, générale, nous donne des raisons de craindre que les électeurs abusent des libertés démocratiques et votent contre leur propre intérêt, mettant ainsi en péril l'ordre qui est nécessaire à nos institutions politiques. En conséquence, il y a lieu de remettre en vigueur le programme d'urgence du 29 avril 1970, connu sous le nom de code CCS ("La crainte est le commencement de la sagesse").

Notre Unité mobile d'intervention (UMI) nous souligne cependant quelques difficultés particulières. Ainsi, trop de gens surveillent présentement les camions de la Brink's pour qu'il soit possible de les rendre à la frontière sans qu'on les voit venir de loin. De plus, plusieurs des usines qui avaient menacé de fermer leurs portes en avril 1970, ont effectivement cessé leurs opérations ou déménagé en Ontario, au cours des deux dernières années.

Aussi, notre officier de liaison à Washington a-t-il, suivant nos instructions, pris conseil auprès de la Mission pour la sauvegarde de la démocratie au Chili (MSDC) et du Comité pour la réélection du président Nixon (CPRPN).

Voici, dans l'ordre, les mesures que nous vous recommandons, suivant les manchettes que les journaux devraient leur donner:

(1) Les frères Rose se sont évadés — la police les recherche activement dans le comté de Dorion et sur la Rive sud.

(2) La police a découvert dans le bureau de Me Lemieux un plan de débrayage général dans les hôpitaux et les cegeps du Québec.

(3) Marc Carrière prévient les électeurs de Saint-Gérard-Magella qu'ils n'auront pas de succursale de Dupuis Frères s'ils élisent le Crédit social.

(4) Le consulat de Cuba à Montréal aurait fourni des fonds secrets à la caisse électorale du Parti québécois.

(5) Un mouvement extrémiste, dirigé par Pierre Bourgault, se prépare à renverser René Lévesque, jugé trop modéré.

(6) Des communistes américaines hésitent à approvisionner en huile à chauffage un Québec sans gouvernement fort.

Dans l'éventualité, bien imprévisible, où ces mesures ne suffiraient pas à ramener plus de sérieux dans l'esprit de l'électorat, notre Unité mobile est également prête à intervenir sans délai sur le terrain même. Un prochain rapport fournira les détails des opérations préventives que nous envisageons.

Qu'il nous suffise de signaler qu'à Montréal l'archevêché pourrait être la cible d'un attentat à la bombe. Sur la Rive sud, des manifestants barbus se tiennent prêts à troubler une assemblée du premier ministre. Enfin, le tirage de la Loto-Québec pourrait être saboté par des distributeurs de billets mécontents, reliés aux organisations unionistes et créditistes.

Veillez agréer, messieurs, l'assurance de ma complète collaboration au cours des semaines de vigilance qui s'imposent à tous dans la défense des institutions légitimes du pays.

Lieutenant-colonel HOCHELAGA, O.B.E., D.D.A.

Laurent LAPLANTE

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910.
Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan.
Rédacteur en chef adjoint: Michel Ray.
Directeur de l'information: Jean-François.
Trésorier: Bernard Larocque.

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal 125. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dunton incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Beauve, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.
ABONNEMENT: Edition quotidienne: \$35 par année, six mois \$19. À l'étranger: \$40 par année, six mois \$22. Trois mois \$12. Editions du samedi: \$10 par année. Edition quotidienne, tirée à domicile par porteur: 30 cents par semaine. Tarif de l'abonnement versé par la poste (seulement sur demande). Courrier de deuxième classe, enregistrement numéro 0858. Depuis 1961, Bibliothèque nationale du Québec.
TELEPHONE 844-3361 (ligne groupée).

“Le point de départ, c’est toujours l’économie”

Le manifeste économique du Parti libéral

● Le Parti libéral a divulgué hier à Montréal le programme d'action qu'il soumet à la population en vue de l'élection du 29 octobre. Le manifeste comporte des propositions nombreuses sur chacun des grands secteurs de l'activité gouvernementale. Mais il met de nouveau l'accent, comme l'avait fait le Parti libéral en avril 1970, sur les tâches économiques, qui occupent à elles seules la moitié du texte rendu public mardi. Voici le texte presque intégral des chapitres que le document consacre aux objectifs économiques pour les quatre prochaines années.

Le point de départ, c'est toujours l'économie.

Accroître le taux de croissance de l'économie, c'est augmenter en termes réels le degré de liberté dont jouit la collectivité pour dominer son destin. Il doit alors être avant tout question d'améliorer davantage la gestion de notre économie puisque c'est notre sécurité et notre prospérité qui en dépendent.

La sécurité économique, se référant principalement aux garanties que chacun doit avoir de trouver et de conserver dans son milieu et sa région un emploi suffisamment rémunérateur pour satisfaire à ses besoins et à ceux de sa famille. Combattre le chômage — Créer des emplois.

La prospérité économique, exprimant surtout la nécessité d'accroître le pouvoir d'achat de chacun de manière à ce que tous puissent jouir du minimum requis et aussi accéder à une certaine aisance. Limiter les effets de l'inflation.

La croissance économique et les avantages qu'elle procure doivent cependant être équitablement partagés entre les différentes catégories de travailleurs et de Québécois. Réduire les déséquilibres de revenus et les disparités régionales.

Cette gestion efficace et dynamique de l'économie doit être la résultante des efforts concertés de tous les agents de la vie économique: Etat, entreprises, mouvements coopératifs et travailleurs.

Elle recoupe tous les grands secteurs économiques: ressources naturelles et énergétiques, industries primaires et secondaires, commerce, tourisme, finances, communications et transports. Elle suppose aussi le maintien de bonnes relations de travail et la mise sur pied de programmes efficaces de main-d'œuvre.

Toute politique qui se veut véritablement humaine doit d'abord être une politique de croissance économique.

LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

1) L'équipe libérale encouragera l'épargne volontaire de tout citoyen désireux d'investir dans l'économie québécoise. Pour ce faire, des programmes seront mis de l'avant permettant de créer des réserves de capitaux qui pourront être mis au service des entreprises faisant affaire au Québec.

Afin d'inciter le contribuable à l'épargne, un rabattement fiscal sera accordé, lui permettant ainsi de diminuer ses impôts en investissant au Québec. Tous les Québécois pourront ainsi participer aux grands projets de pointe actuels et futurs du Québec, tels:

- le développement de la Baie James
- la construction d'un port pour super-pétroliers
- la construction d'une usine d'uranium enrichi.
- le développement du potentiel touristique, etc.

Une planification rationnelle permettra également d'élaborer des programmes qui auront pour but de définir les priorités d'investissements au Québec.

2) Depuis sa création, la S.D.I. a contribué largement à l'essor de toutes les régions du Québec, en favorisant la mise sur pied ou l'expansion de plusieurs entreprises.

Afin d'accélérer la croissance tant sectorielle que régionale au Québec, l'équipe libérale propose d'élargir le cadre d'action de la S.D.I. qui se limite présentement aux entreprises manufacturières. Son nouveau champ d'action sera déterminé selon un programme annuel de priorités.

De plus, la S.D.I. aura des critères d'admissibilité plus souples pour le financement d'entreprises situées à l'extérieur de la région métropolitaine et des méthodes d'évaluation plus sélectives.

3) L'équipe libérale s'engage à rendre obligatoire l'enseignement de notions de base en économie, tant au niveau secondaire que collégial.

Ce programme sera réalisé grâce à une collaboration étroite entre les ministères de l'Éducation et de l'Industrie et du Commerce. À cette fin, le ministère de l'Industrie et du Commerce veillera à la préparation d'un manuel de vulgarisation de nos concepts économiques.

4) L'équipe libérale accroîtra la recherche économique afin de développer les dimensions sectorielles, régionales et conjoncturelles de notre économie et fournira à cette fin les ressources humaines et financières nécessaires.

5) L'équipe libérale, dans la perspective d'un nouveau programme de recherche pour les industries de pointe, élargira le champ d'action du Centre de Recherche Industrielle, particulièrement dans le but de stimuler la spécialisation régionale.

6) L'équipe libérale s'engage à stimuler l'efficacité des programmes actuels d'implantation de nouvelles industries et de croissance des industries existantes par la prospection d'investissements, l'expansion des marchés, les structures d'accueil et les services techniques d'assistance aux entreprises.

7) L'équipe libérale s'engage à développer la promotion des circuits de vente et de distribution des produits en collaboration avec les associations représentatives du milieu.

8) L'équipe libérale s'engage à apporter une incitation à la pêche hauturière et côtière par l'accroissement de l'aide financière, des services techniques et des équipements aux pêcheurs et aux entreprises de transformation. De plus, on verra à:

- promouvoir la recherche permettant l'exploitation de nouvelles espèces fondée sur le développement technologique et scientifique.

● mettre sur pied les infrastructures nécessaires à l'intégration de l'industrie de la pêche, en particulier par la création de parcs industriels de pêche.

● prendre des mesures en vue de promouvoir la mise en marché du poisson frais, congelé et salé.

9) L'équipe libérale s'engage à:

- apporter un support non-équivoque à la formule coopérative qui permet à l'ensemble des citoyens de participer directement aux objectifs de croissance du milieu.

● Associer le mouvement coopératif à la réalisation des grands objectifs et des projets majeurs de développement économique, de façon à en faire, avec l'Etat, l'entreprise et les travailleurs, l'une des quatre puissances économiques d'un Québec moderne.

● amender la loi des Caisses d'Épargne et de Crédit, la loi des Associations coopératives et autres lois qui touchent le mouvement coopératif afin de donner au mouvement coopératif les outils nécessaires à son développement.

● fournir une aide technique aux Caisses d'Entraide Économique.

Les investissements étrangers

Le Gouvernement libéral a adopté des politiques, règlements et lois favorisant non seulement les investissements québécois, mais aussi les investissements de l'extérieur qui sont avantageux pour le Québec, son économie et ses citoyens.

Nous avons accueilli les investisseurs étrangers à la condition qu'ils fassent progresser notre économie et qu'ils soient respectueux de nos lois. Ces principes ont trouvé leur application dans les lois de la Commission des valeurs mobilières, du Service des Assurances et dans les politiques des Ministères de l'Industrie et du Commerce et des Institutions financières, Compagnies et Coopératives.

L'équipe libérale s'engage à continuer à accueillir les investisseurs étrangers au Québec, aux conditions suivantes:

- qu'ils respectent nos lois;
- qu'ils favorisent notre économie;
- qu'ils respectent nos politiques linguistique et culturelle.

L'équipe libérale s'engage de plus à instaurer des politiques, lois et règlements:

- pour que les différentes institutions financières qui font affaires au Québec réinvestissent une proportion juste et équitable de leur capital au Québec;
- pour que toute institution financière dépose chaque année auprès du Ministère des Institutions financières, compagnies et coopératives un bilan détaillé de ses investissements, au Québec ou ailleurs;
- pour que les compagnies étrangères effectuent une proportion juste et équitable de leurs recherches au Québec;
- afin de garantir une proportion adéquate des résidents du Québec sur les conseils d'administrations des compagnies faisant affaires ici.

Les richesses naturelles

Au moment où la demande pour les richesses naturelles devient plus forte sur le plan mondial, le Québec est un territoire privilégié tant par l'abondance que par la diversité de ses ressources. Sur le

plan de la croissance économique, ces richesses représentent non seulement une source de revenus pour les Québécois mais également l'assurance d'une autonomie d'approvisionnement.

Dans le secteur minier, l'équipe libérale s'engage à:

● promouvoir auprès des entreprises la transformation en produits finis de minerais extraits sur le territoire québécois par la création d'une Société d'Etat qui poursuivra la prospection de marchés et l'encouragement à l'établissement de nouvelles industries dans ce domaine.

● favoriser la participation et l'intégration des Québécois au sein d'entreprises multinationales, tant sur le plan de la gestion que sur le plan des investissements.

Dans le secteur énergétique, l'équipe libérale s'engage à:

● aménager, dans le cadre de données économiques et écologiques complètes, un complexe pétrolier québécois qui garantira un approvisionnement à meilleur coût par la construction d'un port pour super-pétroliers et la construction d'une raffinerie québécoise.

● encourager la croissance des distributeurs indépendants en leur garantissant les approvisionnements nécessaires à leur commerce;

● élargir les pouvoirs de la Régie de l'électricité et du gaz afin qu'elle prenne

“C'est la croissance économique qui fait la force réelle d'un peuple. Condition première du développement équilibré de la société, la croissance économique est à la source de la sécurité et de la prospérité du citoyen et de sa famille. C'est la qualité de vie de chaque Québécois qui en dépend. Tout n'est évidemment pas dit dès lors que ces principes ont été établis. En fait, tout reste à dire. Et c'est à la politique de parler pour indiquer les voies de la croissance économique de la société, de la sécurité et de la prospérité du citoyen. C'est aussi la politique qui doit voir à ce que le processus de croissance économique évite de nuire à l'homme en le réduisant au niveau d'un simple instrument de production ou de consommation” Robert Bourassa, (Un nouveau programme d'action.)

toutes les mesures nécessaires pour assurer au consommateur québécois des prix équitables et stables de produits comme le gaz, l'électricité et le pétrole, particulièrement l'huile à chauffage.

● favoriser la recherche scientifique en coordonnant les programmes de l'Hydro-Québec, des universités et des autres centres de recherche du Québec, de manière à développer adéquatement le secteur énergétique dans les domaines de l'énergie nucléaire, solaire, thermique ou autres.

● de plus en collaboration avec le gouvernement fédéral, réaliser la première politique complète et intégrée en matière d'énergie au Québec, politique définie dans le livre blanc publié par le ministère des Richesses naturelles.

Dans le Nouveau-Québec, l'équipe libérale s'engage à mettre de l'avant des programmes favorisant la participation des autochtones et à compléter l'inventaire des ressources de cet immense territoire, terre d'avenir pour les Québécois.

Dans le secteur forestier, l'équipe libérale propose une politique forestière qui aura comme objectif majeur l'utilisation polyvalente maximale des ressources de la forêt, telle que définie dans le livre vert publié par le ministère des Terres et Forêts, document qui constitue la première politique forestière rationnelle du Québec.

1) Afin d'éliminer les effets négatifs qui pourraient être causés par une utilisation non coordonnée des terres forestières, le territoire forestier doit être classé selon une forme de zonage, conformément aux vocations prioritaires de chaque région du Québec.

La détermination des vocations spécifiques des régions et sous-régions forestières permettra l'aménagement intégral du territoire québécois.

2) L'équipe libérale s'engage à refondre la Loi des Terres et Forêts afin de changer, entre autres, le mode de tenure des forêts québécoises. Le régime des concessions forestières dans les forêts publiques sera progressivement remplacé par un système de gestion qui tiendra compte des utilisations polyvalentes de la forêt. Comme pour les forêts domaniales, l'équipe libérale s'engage à accélérer la construction et l'entretien des chemins forestiers afin de permettre aux différents utilisateurs d'accéder à la ressource.

3) En vue d'en arriver à une utilisation complète des forêts, l'approvisionnement sera planifié rationnellement en fonction:

- des besoins de chaque usine
- de l'offre de matière ligneuse
- du système optionnel de distribution.
- des priorités régionales
- de la demande des marchés

4) L'équipe libérale reconnaît que les forêts privées sont les plus productives et les plus accessibles aux usines de transformation du bois.

Il faut donc:

- réduire au minimum les obstacles institutionnels et fiscaux au développement des forêts privées, afin de stimuler la croissance des boisés privés.
- inciter les propriétaires à mettre en valeur leur bois par l'établissement d'un crédit forestier et par la mise sur pied d'un régime d'assistance financière et

technique aux producteurs privés.

● généraliser les pratiques les plus efficaces d'aménagement, de protection et de mise en marche.

L'AGRICULTURE

L'équipe libérale, consciente des besoins dans le secteur agricole, s'engage à:

● Assurer à l'agriculteur un revenu décent afin de l'inciter à produire davantage.

● Assurer aux consommateurs québécois les quantités de produits nécessaires et de bonne qualité et des coûts qui leur permettront de réaliser l'équilibre de leur budget.

Pour répondre à ces objectifs, l'équipe libérale entend mettre de l'avant diverses mesures:

1) Afin de pallier à la hausse du coût de la vie dans le secteur de l'alimentation, l'équipe libérale s'engage:

● à élaborer un plan complet de zonage du territoire agricole dans toutes les régions du Québec, en particulier dans les régions offrant le plus de possibilités de production efficace et à moindre coût.

● à encourager la diversification des productions afin de les développer davantage et de rendre les produits moins coûteux.

● A réviser la politique de crédits agricoles:

a) crédit à long terme jusqu'à \$100,000; par ferme;

b) crédit relié à l'amélioration des fermes jusqu'à \$25,000.00 par ferme;

c) instaurer un crédit à la production étendu à toutes les productions agricoles jusqu'à \$25,000.00 par ferme;

d) réviser en profondeur les politiques touchant à la production céréalière, bovine, laitière et horticole, de même que la production des plantes oléagineuses afin d'assurer une production plus efficace et donc une pondération des prix.

2) Dans le secteur des céréales, le Québec doit en arriver à combler lui-même 60% de ses besoins. En vue de réaliser cet objectif, l'équipe libérale s'engage à:

- offrir un subside à la production;
- créer des postes de séchage avec une aide économique spéciale;
- créer une agence de commercialisation des grains au Québec, en collaboration avec les principaux intéressés. Le rôle de cette agence sera de voir à l'entreposage, à la distribution et à la commercialisation des grains au Québec.

lettres au Devoir

Ottawa va-t-il reconnaître la Guinée-Bissau?

M. Mitchell Sharp, ministre des Affaires extérieures

Une information parue dans Le Devoir a capté mon attention ces derniers jours: celle de la formation en territoires libérés d'un gouvernement de la République de Guinée-Bissau et sa déclaration d'indépendance.

Il me paraît vital pour le Canada de reconnaître le plus tôt possible ce gouvernement pour affirmer ses convictions démocratiques et anticolonialistes. Ce peuple qui combat depuis dix ans au nom de principes élémentaires de démocratie et de liberté morale qu'on lui accorde un soutien moral et matériel (comme l'ont décidé les Pays-Bas, l'Algérie, la Yougoslavie et de nombreux autres pays).

Et si l'on veut mettre en parallèle deux histoires, on peut dire que, dans les mois qui viendront, vous aurez le choix entre la reconnaissance du régime fasciste et militaire du Chili et celui de la nouvelle république de Guinée-Bissau.

Raymond GERVAIS
Montréal, le 29 septembre 1973

blique de Guinée-Bissau. Votre choix, entre la force et la démocratie, sera significatif de nos grandes orientations en politique étrangère. On saura, à l'avenir, de quel côté se range notre gouvernement.

Raymond GERVAIS
Montréal, le 29 septembre 1973

COURS DE LECTURE RAPIDE

Près de l'Université
- prix étudiant -

Dernière semaine d'inscriptions

Centre de Lecture Rapide
681-4545

SETA-VACANCES

VOYAGES AVIONS NOLISÉS

Montréal-Paris

à partir de \$210.

VOLS SPÉCIAUX NOLI-FRANCE

VOYAGES À CUBA

Sept jours

Transport aérien \$299

Hôtel - repas

Tél.: 861-3906

Café-Thé
Confiture
ADOPTER LES PRODUITS
DÉSY
RECONNUS LES MEILLEURS
J.A. DÉSY L^{ts}
MONTRÉAL
521-1104

duits agricoles correspondant à l'augmentation des coûts à la production:

● création d'un fonds spécial dans lequel le producteur et le gouvernement apportent une participation en vue d'assurer une stabilité des revenus aux agriculteurs en périodes difficiles. Ceci assurera aux consommateurs un approvisionnement qualitatif stable;

● la Loi de la Régie de l'assurance-récolte sera amendée dans le but d'instaurer un programme universel d'assurance de base pour les productions céréalières et fourragères. Le gouvernement participera à 50% du coût de la prime;

● mise en place d'un programme de pré-pension annuité contributive pour les agriculteurs plus âgés qui quittent la profession en vue de leur assurer un revenu leur permettant un niveau de vie plus décent jusqu'à l'âge de la retraite.

9) L'agriculteur québécois est aux prises depuis quelques années avec des problèmes de main-d'œuvre tant permanente que saisonnière. Il s'avère également souvent difficile d'intéresser de nouveaux exploitants à l'agriculture. L'équipe libérale s'engage à présenter les programmes suivants afin de répondre à ces préoccupations:

● instauration de programmes de formation technique dans les CEGEPs et les Instituts de technologie agricole;

● pour les agriculteurs professionnels: cours de formation adaptés à leurs véritables besoins; tenir compte de la spécialité agricole et de la disponibilité de temps;

● pour les employés de fermes: organisation de cours d'enseignement théorique et de stages d'entraînement pratiques sur les fermes à l'aide de subsides gouvernementaux;

● mise en place de programmes spécialisés facilitant aux agriculteurs le recrutement et l'engagement de main-d'œuvre qualifiée, permanente et saisonnière, avec la participation des agriculteurs;

● pour les nouveaux exploitants: période d'entraînement sur la ferme et politique de crédits mieux adaptée, en réduisant la mise de fonds nécessaires de 20% à 10% et en augmentant la subvention sur le taux d'intérêt.

10) Pour être complète, une politique de croissance des productions agricoles doit nécessairement promouvoir le développement du secteur de la transformation. Afin d'aider au développement du secteur agro-alimentaire et faciliter la stabilisation des prix, l'équipe libérale s'engage à offrir aux promoteurs des sociétés agro-alimentaires des programmes qui répondront à des critères déterminés, soit:

- un remboursement d'intérêt;
- des garanties d'emprunt;
- des octrois au fusionnement des petites et moyennes entreprises;
- une participation au capital de l'entreprise.

LE TOURISME

Le tourisme constitue la deuxième plus grande industrie du Québec. À l'ère post-industrielle, la réduction de la semaine de

Suite à la page 6

LA VÉRITÉ CATHOLIQUE

(mensuel)

DÉBÂCLE DANS L'ÉGLISE: REFUS DU SURNATUREL ET DE LA MYSTIQUE

des théologiens l'affirment:

LA NOUVELLE MESSE SERAIT INVALIDE

40 prêtres de Montréal protestent

LA "NOUVELLE CONFESSION" N'A AUCUN SENS page 12

À ROME, ON CONDAMNE LA CATÉCHÈSE CANADIENNE page 3

Mgr Codrère n'est pas catholique page 1

Primum: Lettre secrète à l'Archevêque de Montréal page 5

Un nouveau journal de combat

EN VENTE DANS TOUS LES KIOSQUES À JOURNAUX

Abonnements: Un an: \$4.80

de soutien: \$15.00

Faire un chèque à l'ordre de Michel Lapierre,

C.P. 505, Montréal-Nord (H1H 5L5)

René Levesque
tel quel



VIENT DE PARAÎTRE AUX ÉDITIONS DU BORÉAL EXPRESS

RENÉ LÉVESQUE: TEL QUEL

par François Aubin

- Un livre d'une brûlante actualité basé sur des faits vécus, des anecdotes et des témoignages inédits.
- Un portrait de celui qui entend mener le Québec à l'indépendance.

En vente partout au prix de \$3.95 — Distribution exclusive par FIDES, 245 est, Boul. Dorchester, Montréal — Tél. 861-9621.

René Levesque
tel quel



Le point de départ, c'est toujours l'économie (Bourassa)

Suite de la page 5

travail et l'avènement de la civilisation des loisirs établissent une conjoncture favorable au développement rationnel de notre potentiel touristique.

Le Québec doit miser beaucoup plus sur son potentiel touristique.

Afin de profiter de cette situation privilégiée, l'équipe libérale s'engage à agir dans les domaines suivants:

1) En vue de promouvoir la tenue au Québec de congrès nationaux et internationaux.

Un programme de commercialisation auprès des associations nationales et internationales sera mis sur pied en collaboration avec les organismes municipaux et régionaux.

2) L'équipe libérale s'engage à soumettre un projet de loi qui déterminera le sta-

tut des agences de voyage et réglementera adéquatement les services offerts au public par celles-ci.

3) La création de centres d'intérêt touristique dans chacune des régions de la province favorisera le développement du potentiel touristique local et régional.

4) Pour doter le Québec d'équipements touristiques modernes et adéquats, des crédits gouvernementaux pourront être mis à la disposition des hommes d'affaires québécois oeuvrant dans ce secteur.

5) Un rôle accru sera accordé à l'animation dans les parcs et réserves afin de faciliter aux citoyens l'accessibilité aux disciplines de plein air.

Cette accessibilité du grand public aux parcs et réserves sera accrue grâce à l'établissement d'une formule de tarifs spé-

ciaux pour les groupements et organismes intéressés aux sports en plein air et d'une formule d'accessibilité du public aux différentes zones de plein air.

6) Différentes mesures seront prises afin de faciliter l'accès du public et des spécialistes à une information touristique adéquate, telles que:

● la multiplication des facilités disponibles pour informer gratuitement les Québécois sur les services touristiques et récréatifs offerts par le Québec;

● des cours de sensibilisation en matière de protection, conservation et environnement en milieu scolaire, suite aux cours de sécurité dans le milieu des armes à feu pour les adultes;

● l'amélioration des moyens techniques à la disposition des officiers du tourisme;

● la mise sur pied d'un service d'information spécialisée pour les chroniqueurs professionnels;

● la réorganisation des centres d'accueil et d'information;

● le tournage d'une série de nouveaux films illustrant les différents visages régionaux du Québec.

Le système routier et les transports

1) La croissance économique du Québec dépend dans une très large mesure de son circuit routier qui assure la mobilité des citoyens, des agents économiques et des marchandises ainsi que l'accès aux marchés. Un système routier adéquat permet aux régions de se développer et de participer à l'essor économique de la collectivité. Dans cette perspective, l'équipe libérale suite à la réfection des grands axes routiers inter-régionaux, aura une préoccupation particulière pour le développement des réseaux secondaires et intermédiaires, afin de promouvoir l'industrie touristique, de même que l'agriculture et l'industrie forestière.

L'équipe libérale s'engage à exécuter un programme d'amélioration du réseau routier secondaire et rural correspondant aux besoins locaux et régionaux. Dans plusieurs cas, ce programme aidera à rapprocher les centres de production agricole des marchés de distribution et de consommation.

L'équipe libérale accélérera la construction d'aires de repos et de haltes routières dans les endroits où la nature invite au repos, afin d'encourager le tourisme familial.

2) L'équipe libérale s'engage à mettre en vigueur un programme qui permettra à tout citoyen de profiter avantageusement des différents modes de transports dans les régions urbaines.

● l'établissement de systèmes de transports en commun régionaux sera favorisé par un apport financier aux opérations des différentes commissions de transports;

● l'équipe libérale apportera une aide financière importante aux sociétés de transports en commun afin que celles-ci offrent aux personnes âgées des tarifs

préférentiels, notamment en dehors des heures de pointe;

● des normes de sécurité plus sévères seront exigées pour le transport scolaire; on verra également à une utilisation plus étendue et plus efficace des autobus scolaires.

3) L'équipe libérale propose une refonte complète du Code de la route, qui deviendra un véritable "Code de sécurité routière" s'appliquant tant aux automobilistes qu'aux adeptes de la motoneige et de la motocyclette. Une consultation auprès des chefs de police de la province amorcera cette réforme.

4) L'équipe libérale s'engage à continuer sa politique de subvention pour l'aménagement de sentiers sécuritaires pour les motoneigistes.

5) L'équipe libérale propose aussi l'aménagement de pistes réservées aux adeptes du cyclisme.

6) L'équipe libérale s'engage à poursuivre le dialogue déjà amorcé avec tous les membres de l'industrie du taxi.

7) L'équipe libérale s'engage à continuer à améliorer le service de bateaux-passeurs brise-glace entre les régions côtières du Bas du Fleuve et de la Côte-Nord.

A l'embouchure du Saguenay, si les études en cours démontrent des difficultés de trop grande importance dans la construction d'un pont, l'équipe libérale s'engage à mettre en service un troisième navire de capacité accrue qui répondra aux besoins présents et futurs.

8) L'équipe libérale s'engage à construire un réseau d'aéroports régionaux dans les différentes régions de la province.

9) L'équipe libérale s'engage à amplifier le service d'urgence dans les régions éloignées.

La main-d'oeuvre, l'emploi et les relations de travail

L'équipe libérale s'engage à adopter les mesures suivantes:

1) transformer les centres de main-d'oeuvre du Québec en centres d'information et de services sous le vocable "Québec-Travail". Ces bureaux regrouperont l'ensemble des services de diagnostics, d'orientation, d'information, de références et des services de formation, qualification, emploi et reclassement rendus par le ministère du Travail et de la main-d'oeuvre et des organismes suivants: la Commission du salaire minimum, la Commission des accidents du travail, la Commission de l'industrie de la construction, les Commissions de formation professionnelle.

2) amender la Loi de la formation et de la qualification professionnelle de la main-d'oeuvre: L'avis de licenciement collectif sera requis pour les licenciements individuels pour des raisons technologiques et économiques, sauf dans le secteur de la construction.

3) Chaque individu pourra avoir recours au Service de reclassement.

● en regard d'une politique de sécurité

du revenu, la loi sera révisée pour garantir le remboursement des salaires et indemnités dues au salarié à l'occasion de la fermeture d'une entreprise.

● la loi sera amendée de façon à rendre la qualification obligatoire dans les secteurs industriels ou les parties la requièrent, lorsque la sécurité et la santé du public peuvent être en danger ou lorsque la protection du consommateur l'exige.

● lorsque le ministère conviendra de rendre obligatoire la qualification professionnelle, il établira des comités consultatifs de métiers ou d'industries pour l'avis sur le contenu et la durée des programmes d'apprentissage ainsi que sur les besoins de formation à court et à long terme.

● la loi sera modifiée pour prévoir un régime de formation en cours d'emploi pour les jeunes quittant l'institution entre l'âge de fréquentation scolaire obligatoire et l'âge de 18 ans. Le stage sera considéré comme une période d'apprentissage. Les coûts de formation seront assumés par le gouvernement du Québec et la loi du salaire minimum sera amendée pour prévoir cette situation.

● la loi sera amendée de façon à permettre l'existence de Commissions de formation professionnelle sectorielles qui pourront utiliser aux meilleurs fins l'équipement pédagogique en place.

4) La loi des bureaux de placement prendra une nouvelle dimension à la réforme de l'Organisation internationale du Travail dans ce domaine en précisant les conditions régissant leur fonctionnement.

5) L'équipe libérale propose d'améliorer le climat de travail des Québécois en mettant en vigueur les mesures suivantes:

a) Accréditation: fonctionnement plus souple du régime de commissaires-enquêteurs.

b) Négociation: acquisition du droit de grève ou de lock-out précis et indépendant de la requête en conciliation. Etablissement de mécanismes permettant la médiation préventive et de nouveaux rapports entre le syndicat et le patronat pendant la durée de la convention.

c) Les conventions collectives: interdiction d'inclure dans une convention collective une disposition obligeant un employeur à congédier un salarié parce qu'il a été expulsé de son syndicat.

d) Arbitrage des griefs: précision et renforcement des pouvoirs de l'arbitre pour tenir compte des difficultés rencontrées dans le passé.

e) Usage de la langue française dans la négociation et l'arbitrage: adoption d'une législation précisant que la négociation devra se faire en français, sauf si le syndicat accredité indique son intention d'utiliser l'anglais. Les conventions collectives devront être rédigées dans la langue de la négociation. L'arbitrage des différends et des griefs devra se faire en français, à moins que le syndicat ne demande que ce soit en anglais. Dans le cas de grief indivi-

duel, l'employé choisira la langue de l'arbitrage.

f) Poursuites par le procureur général: législation permettant au procureur général d'intenter les poursuites et d'obtenir un bref d'injonction interlocutoire lorsque sont commises des infractions.

L'équipe libérale cherchera avec tous les intéressés les meilleurs moyens visant à:

● rendre plus sérieuses les décisions de faire la grève;

● empêcher les employeurs et les salariés de créer des situations ayant pour effet de prolonger inutilement les situations de grève ou de lock-out.

6) L'équipe libérale présentera les législations appropriées visant essentiellement:

● à ce que les serveurs du public que sont les employés de l'Etat obtiennent leur juste part des richesses du Québec, par le truchement de la négociation collective de contrats de travail;

● à ce que l'Etat assume vis-à-vis les autres éléments de la société québécoise la responsabilité de la continuité des services essentiels à leur santé et à leur sécurité.

7) L'équipe libérale s'assurera que les mesures de sécurité sur les chantiers de construction seront précisées et appliquées de façon rigoureuse. De plus, on perfectionnera le système de cotisation au mérite des employeurs à la Commission des Accidents du Travail. On révisera les mesures de protection des lieux publics en regard des dangers d'incendie et à la salubrité, en vue d'établir des normes plus strictes.

LA FISCALITE

L'équipe libérale veut poursuivre l'élan des quatre dernières années dans le domaine des finances publiques.

Les nombreuses améliorations apportées dans ce secteur ont permis de diminuer le taux de croissance des dépenses de l'Etat, de refondre complètement la Loi de l'administration financière et de présenter quatre budgets successifs sans hausse de taxe.

L'équipe libérale s'engage à prendre les mesures suivantes:

1) la participation de l'épargne québécoise au développement du Québec par l'émission d'obligations exemptes en partie ou en totalité de l'impôt sur le revenu;

2) une exemption d'impôt sur une partie des profits des petites et moyennes entreprises, profits qui seront réinvestis au Québec;

3) l'élimination de l'impôt sur les successions;

4) la déduction du calcul du revenu imposable des travailleurs, des sommes affectées à l'achat d'outils nécessaires et essentielles à leur travail;

5) l'exemption d'impôt des allocations familiales.

L'équipe libérale poursuivra d'une façon prioritaire ses efforts en vue d'obtenir un partage fiscal qui permettra au Québec d'assumer pleinement ses responsabilités constitutionnelles.



les élections du 29 octobre

par Pierre O'Neill

Je vote pour le vrai!

Après "j'ai le goût du Québec" et "La caisse propre", le Parti québécois lancera cette semaine le slogan majeur de sa campagne électorale "Je vote pour le vrai". Conformément au style de campagne que le PQ ne veut pas spectaculaire, ce slogan a pour principale qualité de pouvoir s'adapter à toutes les sauces; le vrai parti, le vrai candidat, le vrai chef, etc... En 1970, le Parti québécois avait trouvé un slogan non moins positif: "OUI". Du côté du Parti libéral, le slogan jusqu'ici connu pour la présente campagne ressemble à "Bourassa construit". Pendant ce temps, l'Union nationale trouvait "C'a plus de bon sens". Depuis 1960, on aura surtout retenu: "C'est le temps que ça change", "Maîtres chez nous", "Egalité ou Indépendance" et "100.000 emplois."

La tournée des chefs

Après avoir lancé hier après-midi le programme officiel du parti et s'être rendu en soirée rencontrer les candidats et militants de la région de Kénogami, le premier ministre, M. Robert BOURASSA, vaquera aujourd'hui aux affaires de l'Etat. Demain à 17 heures, à l'Ecole Polytechnique de l'Université de Montréal, il présidera au lancement de son ouvrage sur la baie James. Le chef du Parti québécois M. René LEVESQUE, quitte ce matin Baie-Comeau pour Mont-Joli. Il présidera en soirée à Sayabec le congrès pour le choix du candidat dans Mata-pédia. Le chef de l'Union nationale, M. Gabriel LOUBIER, donne cet après-midi à Québec, une conférence de presse pour présenter l'équipe des candidats de la région. Demain à Montréal, il présentera les candidats de la région. Pendant ce temps, le chef du Parti créditiste, M. Yvon DUPUIS, poursuivra ses entretiens avec des futurs candidats. Il inaugurera sa campagne samedi en la salle du patro Roc Amadour à Québec.

Le ministre du Travail dans l'embarras

En affirmant que les trois chefs syndicaux, MM. Pepin, Laberge et Charbonneau, ont profité des leçons de leur emprisonnement qui "les a calmés et leur a fait du bien", le premier ministre Bourassa et le ministre de la Justice ont placé leur collègue, M. Cournoyer, dans l'embarras. Sans exprimer carrément son désaccord, M. Cournoyer a expliqué qu'il s'agit là de déclarations "d'hommes politiques" obligés, à l'époque, d'assurer la sécurité des individus et l'ordre public. Le ministre du Travail ajoutait: "Je n'ai pas l'intention de combattre ceux avec qui j'aurai à négocier et à préparer des règlements". Entre-temps M. Cournoyer présidera ce soir dans le comté de Laporte la convention pour le choix du candidat. La réunion se tiendra à 20 heures, à l'église Notre-Dame-de-Grâce, 1599 rue Bourassa à Longueuil. Demain soir, à 20 heures, au Chalet Roxboro, situé au 13 de la 11e avenue à Roxboro, ce sera la convention qui désignera M. Cournoyer candidat officiel dans le nouveau comté de Baldwin-Cartier. Et vendredi à 14 heures 30, le ministre du Travail présidera aux cérémonies d'installation du nouveau président de la Commission des accidents de Travail, au 2255 est de la rue Laurier.

Télévision le fait, faites-le donc

Le directeur de l'information à la station de radio montrealaise CKAC, M. Pierre Beland, a fait savoir hier que le réseau Télévision a pris des mesures énergiques pour empêcher que les partis politiques influencent l'information. M. Beland a annoncé que les bandes sonores préparées à l'avance par des partis politiques ne seront pas utilisées et tous les postes affiliés seront prévenus de les bannir du réseau.

La chasse aux candidats

Les partis multiplient les sollicitations pour dénicher des personnalités susceptibles de revaloriser leur image. Le chef créditiste, M. Yvon Dupuis, a retardé le début de sa campagne et poursuivi la chasse quelques jours de plus. M. Loubier présentera cette semaine l'équipe de l'Union nationale. Entre-temps, le Parti libéral a essayé le refus d'un éminent universitaire, le sociologue Guy Rocher, à qui M. Bourassa réservait le ministère de l'Éducation pour remplacer M. Cloutier. Quant au Parti québécois, il poursuit sa perçée dans le clergé. Et cette fois, il s'efforce de convaincre le père André Blagdon, eudiste, professeur au Cégep de Drummondville. Mais on croit savoir que le comté de Drum-

mond serait déjà acquis aux créditistes. Le président du parti municipal "Le réveil d'Anjou", Me Alain Brabant, sera candidat à la convention du PQ dans le nouveau comté d'Anjou. L'Assemblée se tiendra le 10 octobre à 20 heures au sous-sous-sol de l'église Saint-Justin au 5075 de la rue Joffe.

Les partis se disputent les maires du Québec

Le Parti québécois a déjà annoncé les candidatures des maires d'Arvida et de Gatineau dans les comtés de Jonquière et Papineau. De son côté, le Parti libéral avait convaincu le maire de Rimouski mais il a fait connaître sa satisfaction de s'être assuré la candidature du maire de Lévis, M. Vincent Chagnon.

L'émancipation dans la politique

Mlle Louise Bertrand, fille de l'ancien premier ministre du Québec, sera la candidate de l'Union nationale dans le comté montréalais de Notre-Dame-de-Grâce. Agée de 21 ans, Mlle Bertrand a déclaré: "l'important n'est pas de gagner ou de perdre, mais de faire savoir ce que j'ai à dire". (Pendant ce temps, son frère Jean-François Bertrand, poursuit une campagne intensive à travers le Québec pour appuyer les candidats du Parti québécois). En 1970 également, une femme, Mlle Genevieve Faribault, avait brigué les suffrages au nom de l'Union nationale. Plus étonnant encore, c'est que le Parti créditiste sera lui aussi représenté par une femme, Mary Elizabeth Hall. Le ministre et député libéral, William Tetley, détient une majorité de 29.147 voix.

M. Bourassa sur la ligne de piquetage

Les grévistes de Radio-Québec désirent rencontrer le premier ministre pour l'entretenir du conflit qui les oppose à l'employeur. Depuis 15 jours, ils maintiennent des piquets de grève à l'angle des rues Fullum et Sainte-Catherine à Montréal. Et c'est là qu'ils invitent M. Bourassa à venir les rencontrer. L'invitation a été remise au ministre des Communications, M. Jean-Paul L'Allier, responsable de l'Office de radio et de télédiffusion du Québec. Les grévistes disent ne pas comprendre que le chef du gouvernement libéral, avec un thème électoral du style "Bourassa construit", ne soit pas conscient de la gravité d'une situation qui paralyse complètement la télévision éducative du Québec depuis le 19 septembre.

Who's who

L'homme et la bête deabulaient tout hier matin à proximité des luxueux appartements Rock Hill dans le quartier Côte-des-Neiges à Montréal. Un observateur vigilant a reconnu lui-même que l'attaché de presse du premier ministre, M. Charles Denis, qui promenait son petit caniche.

Echos

Dans chaque région, les organisations des partis ont entrepris des sondages pour évaluer leur force et au besoin rajuster leur tir avec l'évolution de la campagne. Avec la refonte de la carte électorale, Plessisville est passée de Mégantic au nouveau comté d'Arthabaska. Il s'agit d'un secteur qui a voté en bloc pour le Parti créditiste en 1970. Le député libéral d'Arthabaska et ministre des Richesses naturelles, M. Gilles Masse, était élu par la faible majorité de 263 voix. On dit que le comté est acquis aux créditistes. Dans le comté de Rimouski, c'est l'arrière-pays qui avait donné à l'ex-ministre Maurice Tessier une majorité de 1.500 voix seulement. La ville avait donné son vote au Parti québécois. Cette fois-ci, le nouveau maire de Rimouski sera candidat libéral tandis que le président du CRD représentera le Parti québécois. Les gens de la place prédisent une lutte serrée entre libéraux, péquistes et créditistes.

L'intervention de la SSJB

La Société Saint-Jean-Baptiste du Québec n'entend pas rester indifférente à la campagne électorale. Elle exigera des partis politiques un engagement ferme et précis sur les grands problèmes de l'heure et notamment l'usage du français au Québec. La SSJB croit de son devoir de participer activement et positivement, "mais de façon non partisane", à la vie politique du Québec pour que se réalisent les conditions visant le plein épanouissement des Québécois.

suites de la première page

PROGRAMME LIBÉRAL

législations, règlements et directives ayant pour but de protéger et promouvoir la langue française au Québec. Il est aussi prévu d'engager la retransmission des entreprises par l'accélération du programme "Français, langue de travail". Il est proposé également "un plan de développement des langues" pour accélérer l'usage du français et favoriser l'intégration des futurs immigrants dans le secteur francophone.

Le Parti n'a pas retenu les nombreuses recommandations qui lui ont été faites, en particulier la résolution adoptée en atelier lors du congrès libéral de l'automne de 1972, en faveur de l'intégration obligatoire des jeunes immigrants au secteur scolaire francophone. Pourquoi ces vœux n'ont-ils pas été retenus dans le programme?

M. Bourassa a répondu que le rapport de la Commission Gendron intervenait à la suite de ces résolutions diverses, recommande au gouvernement de surveiller pendant trois ou cinq ans à toute mesure coercitive en matière linguistique. C'est pourquoi le PLQ n'a pas fait siennes les résolutions que plusieurs militants de ce Parti avaient adoptées.

Dans les secteurs de l'éducation et des affaires culturelles, le programme libéral ne présente pas de perspective nouvelle ni ne propose de changement profond. En éducation, les Libéraux visent à accroître la qualité et l'essentiel du chapitre s'enonce ainsi:

"En matière d'éducation, le vrai défi pour le Québec n'est pas de mettre sur pied un nouveau système mais de perfectionner et d'humaniser le système actuel." Plusieurs propositions sont ensuite énumérées qui tendent à l'assouplisse-

ment et à la rationalisation des structures actuelles. Pour les enseignants, il est proposé d'améliorer les mécanismes de participation et de soutien.

Dans le secteur des sports, le programme prévoit que la régionalisation de l'activité du haut-commissariat sera accélérée et que sera créé un Institut des sports.

Au plan des affaires culturelles, le programme insiste de nouveau sur la "décentralisation" et la mise en place de mécanismes locaux. Le Parti s'engage à accentuer le rôle du ministère qui est d'offrir aux citoyens les moyens de s'épanouir et "de favoriser le développement de noyaux de culture régionalisés, autonomes, permanents".

Au chapitre de la justice, le PLQ s'engage à "simplifier et unifier le système judiciaire par le regroupement des divers cours de justice à l'intérieur d'une Cour provinciale modifiée comprenant des chambres spécialisées, et à régionaliser les Cours municipales de façon à élever le niveau de l'administration de la justice et à rapprocher des citoyens".

Les Libéraux s'engagent en outre à "instaurer un Conseil de la magistrature dont la fonction sera de conseiller et aviser le ministre de la Justice et le gouvernement à l'occasion de la nomination de nouveaux juges et qui aura également pour fonction de recevoir les plaintes à l'égard des juges".

Le Parti annonce en outre son intention de créer une école de la magistrature.

Dans le même domaine, le PLQ s'engage à créer un tribunal de la famille dont la fonction sera de juger de tous les litiges intéressant parents et enfants (divorces, séparation, délinquance, protection de la jeunesse); à faire adopter une charge des droits de l'homme dont l'application relèvera d'une commission instituée à cette fin, une charte dont la suprématie sur toutes les autres lois serait consacrée; à créer une commission permanente de réforme du droit, chargée d'examiner et de suggérer les modifications aux lois, beaucoup d'anciennes lois tombant en désuétude ou se révélant incompatibles avec la société contemporaine; à présenter un nouveau Code civil à la suite des travaux de révision en cours; à uniformiser la procédure des tribunaux administratifs; à faire en sorte que "se poursuive de façon énergique l'enquête sur le crime organisé" et à mettre à la disposition de la Commission de police les ressources humaines et matérielles nécessaires à la lutte contre

Le maire Ryan ne sera pas candidat dans Sauvé

Dans un bref communiqué émis en fin d'après-midi hier, le maire Yves Ryan de Montréal-Nord, a annoncé qu'il ne serait pas candidat à l'élection du 29 octobre dans le comté de Sauvé.

Il était fortement question depuis quelques temps de sa candidature libérale et M. Ryan a dit devoir y renoncer après consultations avec plusieurs personnes.

Nous en sommes venus à la conclusion, a-t-il précisé, que le fait de la présence de mon frère à la direction du DEVOIR et

mon action dans la politique provinciale sous quelque forme ne pourrait éventuellement qu'être une source de conflit d'intérêt, de personnalité et surtout de crédibilité dans l'un ou l'autre cas. Cette possibilité a suffi à me convaincre qu'il m'était recommandable dans les circonstances de demeurer à l'écart.

C'est donc à regret que je ne saurais entrevoir la candidature libérale dans Sauvé et je poursuivrai mon action au niveau municipal."

le crime organisé; à améliorer la formation des policiers; à légiférer pour protéger la vie privée des citoyens contre les intrusions de plus en plus nombreuses de l'écoute électronique et des banques de données; à adopter un code d'éthique régissant la conduite de tous les policiers du territoire; à améliorer les programmes de réintégration sociale des détenus.

Le Parti libéral annonce qu'un prochain gouvernement libéral "demandera la réouverture du dossier de la révision constitutionnelle," fermé à Victoria en juin 1971 à la demande du Québec. Il invoque deux raisons: 1) le souci d'une plus grande efficacité des politiques de l'Etat à l'égard des citoyens, un meilleur partage des ressources fiscales et des responsabilités constitutionnelles; 2) l'avenir de la langue et de la culture française.

"L'idée de souveraineté culturelle, précise le programme, exprime précisément le degré de liberté d'action nécessaire au Québec à l'intérieur du Canada pour se doter, sur le plan interne et externe, des politiques nécessaires à la sauvegarde et au développement de la langue et de la culture françaises."

Le PLQ réaffirme d'autre part son option en faveur du "fédéralisme décentralisé."

"L'équipe libérale entend maintenir cette approche pratique et fonctionnelle dans le domaine des relations intergouvernementales; la preuve est maintenant faite que c'est de cette manière que le fédéralisme devient rentable et se révèle un instrument efficace de développement pour le Québec et d'accroissement de la qualité de la vie de ses citoyens."

Pour favoriser un rapprochement entre l'Etat et le citoyen, le PLQ s'engage à organiser des séances d'information du conseil des ministres dans chacune des régions du Québec pour y entendre les représentations des groupes et des citoyens. Le PLQ s'engage à augmenter les pouvoirs et les ressources du protecteur du citoyen "de façon à protéger les citoyens contre les abus du pouvoir discrétionnaire de l'administration, et à faire respecter l'individualité et la personnalité du citoyen face à l'Etat."

Les Libéraux promettent aussi de réaliser un meilleur équilibre entre l'efficacité nécessaire de l'unité administrative et le caractère humain des relations qu'elle doit maintenir avec le citoyen. Ils proposent également de multiplier les canaux de communication et d'information entre l'appareil administratif et les citoyens.

Abordant les affaires municipales, les auteurs du document constatent que "le manque de planification dans le développement de certaines municipalités ainsi que la pression spectaculaire sur la valeur des terrains font perdre au Québec des terres agricoles et des espaces verts qui ne peuvent être reconstitués. L'équipe libérale s'engage donc à adopter en 1974 une loi-cadre de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire afin de protéger ces ressources indispensables".

Au sujet du financement permanent des partis, le PLQ s'engage à réaliser les formules qui ont déjà été rendues publiques à l'Assemblée nationale.

Des mesures sont aussi prévues pour favoriser la construction domiciliaire, le financement des projets de construction,

le relèvement de la qualité et des normes dans le domaine de la construction domiciliaire.

Au chapitre de la santé outre la politique déjà connue, le programme annonce diverses mesures visant à humaniser et rendre plus efficaces les divers services de santé. Des mesures sont envisagées pour faciliter l'établissement des garderies d'enfants, les services de soins à domicile pour les personnes âgées, l'amélioration des services de santé dans les écoles polyvalentes. Le PLQ s'engage à favoriser par une loi l'intégration des handicaps physiques et mentaux au milieu de travail.

LA COUR SUPRÊME

Commission de police. Hier, avant même d'entendre les avocats de M. Saulnier et ceux de la couronne, le juge en chef de la Cour suprême a déclaré qu'habituellement, la permission d'en appeler est accordée automatiquement dans les cas où les juges des instances inférieures n'étaient pas unanimes.

"Toutes ces questions méritent d'être étudiées", a déclaré le juge Fautoux en ajoutant: "Tout n'est pas si clair que cela peut le paraître au premier abord."

Rappelons que la Commission de police avait procédé à une enquête sur M. Saulnier, au début de 1972. À la suite de deux articles du DEVOIR portant sur les malaises soulevés par la présence de M. Saulnier à la direction de la police de Montréal, sur l'acceptation d'un téléviseur couleur et sur la mise au rancart par les autorités d'un dossier compromettant sur l'escouade de la moralité, le ministre de la Justice du Québec, Me Jérôme Choquette, avait demandé à la CPQ d'étudier la conduite de M. Saulnier à titre de membre de la police de Montréal et plus particulièrement en regard des révélations du DEVOIR.

En août 1972, la CPQ remettait son rapport dans lequel elle disait d'abord qu'aucune preuve concluante n'avait été apportée sur le dossier moralité. Concernant l'affaire du téléviseur couleur, la Commission blâmait à nouveau M. Saulnier et, enfin, au sujet des décisions de M. Saulnier à titre de directeur de la police de Montréal, elle concluait à son incompétence et à son inaptitude à remplir ce poste.

La réaction de M. Saulnier fut que la Commission de police n'avait pas le mandat d'enquêter sur sa compétence et donc elle a outrepassé sa juridiction. Il soutient qu'aucun témoin n'a été appelé spécifiquement pour juger de sa compétence et de ses aptitudes.

On ignore pour l'instant quand la Cour suprême entendra cette affaire. On sait que depuis la décision de la Commission de police, M. Saulnier bénéficie d'un congé avec solde de la police de la CUM. Advenant une victoire de M. Saulnier en Cour suprême, la Cour supérieure devra procéder à une nouvelle étude de toute l'affaire Saulnier. Dans le cas contraire, cette partie de l'affaire Saulnier sera close. Resterait à éclaircir l'affaire des bandes sonores liant M. Saulnier à la pègre, par l'intermédiaire d'un ancien collaborateur. Ce nouvel aspect de l'affaire Saulnier pourrait éventuellement aboutir devant l'enquête sur le crime organisé.

les tribunaux

par Guy Deshaies

La Cour rejette les dénonciations de Lemieux contre Trudeau et Allmand

Toutes les dénonciations déposées devant le tribunal par Me Robert Lemieux contre le premier ministre Trudeau, le solliciteur-général du Canada, un policier du Québec et un fonctionnaire de la justice à Montréal ont été déclarées nulles et sans effet, hier, par le juge Dollard Dansereau, qui a conséquemment rejeté toute demande de pré-enquête au sujet des délits reprochés à ces personnes.

Me Lemieux et ses clients, dont Paul et Jacques Rose, accusaient MM. Trudeau et Warren Allmand de voies de fait sur les personnes d'au moins trois prisonniers dont Paul Rose et Bernard Lortie qui auraient été injustement transférés à Saint-Vincent-de-Paul et soumis à des conditions inhumaines de détention. Les plaignants accu-

saient de surcroît le policier Marcel Sainte-Marie d'avoir forgé une déclaration attribuée à Paul Rose et incriminant ses présumés complices et ils accusaient enfin M. Ellis Leblanc, fonctionnaire chargé entre autres de s'occuper des jurés au cours d'un procès, d'avoir laissé des policiers fédéraux intimider les jurés lors du dernier procès de Jacques Rose.

Dans ce dernier cas, on se souvient que le jury avait fait tenir un communiqué au juge Guy Mathieu, lors du dernier procès, pour se plaindre de tactiques intimidantes de la part de "policiers en civil". Le juge Dansereau estime que cette lettre ne vise personne en particulier et surtout pas M. Leblanc dont les fondés de pouvoir font l'objet d'éloges de la part des jurés. Le magistrat stipule au surplus que

M. Leblanc ne détient aucune autorité au niveau fédéral.

Quant au présumé faux document fabriqué par M. Sainte-Marie, le juge Dansereau est d'avis que la déclaration fautive on ne va pas plus loin que les déclarations faites au procès par Paul Rose, le plaignant, et qu'elle n'est donc pas préjudiciable. Le juge ne croit pas, faute de preuve, qu'il y ait eu fabrication de faux dans cette affaire.

Enfin, quant aux accusations de voies de fait que Me Lemieux et ses clients auraient voulu faire porter contre MM. Trudeau et Allmand, le juge Dansereau conclut qu'il faudrait avoir la preuve qu'une décision émanant du cabinet de M. Trudeau ou du ministère de M. Allmand ait été rendue pour croire à l'intervention de ces deux hommes dans les tri-

bulations carcérales des plaignants.

Il n'y aura donc pas de pré-enquête relative à toutes ces dénonciations et l'affaire se termine là Me Lemieux a protesté toutefois en arguant que le juge Dansereau avait rendu jugement au terme d'une pré-enquête qui n'avait jamais été tenue. Selon Me Lemieux le juge, à ce stade des procédures, n'avait pas à examiner la question au mérite mais il avait simplement à décider si les dénonciations étaient portées contre les bonnes personnes. Dans le cas de MM. Sainte-Marie et Leblanc au moins, Me Lemieux croit que le juge n'avait pas le choix et devait instruire une pré-enquête au cours de laquelle Me Lemieux, selon ce qu'il dit, aurait pu faire la preuve.

"Il y a des avocats qui ne méritent pas ce titre", selon le juge Chaloux

Le juge André Chaloux a verbalement critiqué hier les avocats qui abandonnent leurs clients en cours de route parce que ces derniers n'ont plus d'argent et il a du même coup accusé le Bureau de l'assistance judiciaire de s'occuper de clients qui devraient être laissés aux avocats de la pratique privée.

Hier, quatre procès devaient être instruits par M. Chaloux en chambre 5.08 de la correctionnelle, mais trois d'entre eux ont dû être remis bien que l'avocat

de la Couronne fût prêt à procéder dans les quatre cas.

Après un premier procès, on a appelé le deuxième accusé, une jeune fille qui a fait savoir au magistrat qu'elle n'avait plus d'avocat puisque le sien, Me Lazarus, avait été avisé par elle qu'elle n'avait plus l'argent pour le payer. Me Lazarus étant en effet absent, le juge Chaloux n'a pas maché ses mots en déclarant le fait qu'un avocat abandonne ainsi son client.

"Il y a des avocats, a-t-il dit, qui ne méritent pas ce titre".

Le juge Chaloux a référé la jeune femme à l'assistance judiciaire en disant: "Voilà un cas d'assistance judiciaire. On en voit assez qui n'en sont pas, quand on en a un vrai on le réfère." Le procès a donc été remis au 5 février.

Les deux autres procès ont dû être remis à la demande de la défense et le juge Chaloux a alors déclaré qu'il allait perdre son temps tout le reste de la journée tandis que des prisonniers attendent indûment leur procès derrière les barreaux.

"La situation devient alarmante, de dire le juge Chaloux; il y a des témoins de mobilisation, des dépenses inutiles sont encourues et tout cela à cause des avocats de la défense. Je ferai mon rapport au juge en chef aujourd'hui sur ce qui s'est passé et c'est à lui à prendre ses responsabilités. S'il doit y avoir plus de sévérité ce n'est pas moi qui m'y opposerai et qui hésiterai à instruire des procès en l'absence de tout avocat de la défense..."

La GRC arrête l'ex-boxeur Charlie Chase

Grâce à des agents secrets infiltrés dans les réseaux montréalais de distribution de drogues, la Brigade des stupéfiants de la Gendarmerie royale du Canada a pu arrêter ces jours derniers une vingtaine d'individus, la majorité de race noire, parmi lesquels se trouve l'ancien boxeur Charlie Chase, un individu bien connu du Bureau de recherche du Québec sur le crime organisé.

Pour réussir cette opération, la police fédérale a utilisé des

agents doubles de race noire qui ont infiltré le milieu du commerce de l'héroïne et de la cocaïne.

Les inculpés, dont certains sont des nouveaux-venus arrivés d'Égypte, du Venezuela, du Liban, du Texas, de Trinidad et de la Barbade, doivent comparaître aujourd'hui devant le juge Louis Paradis.

L'un d'entre eux, David Wade, a nié des hier sa culpabilité et son enquête préliminaire a été fixée au 10 octobre pro-

chain. Jeudi, le tribunal étudiera l'opportunité d'accorder un cautionnement au prévenu. D'ici là, il restera en cellules.

Le principal inculpé dans cette affaire, Charlie Chase, 42 ans, de Ville Saint-Laurent, a déjà été accusé, il y a quelques

années, d'être à la tête d'un important réseau de prostitution et de traite des blanches. Son nom est contenu dans le dossier sur la prostitution et la traite des blanches qui a été remis à la Commission de police du Québec, à l'occasion de l'enquête Saulnier.

Les six pêcheurs américains s'en tirent grâce à un oubli de la législation fédérale

Les six hommes d'affaires américains accusés d'avoir pêché plus de truites que permis dans la région de la baie James et d'avoir laissé pourrir du poisson sur les berges de la rivière La Grande ont été libérés de toute accusation, hier, par le juge Guy Guérin, de la Cour des sessions de la paix.

Les six hommes à qui le ministère de la Pêche et de la Faune du Québec avait saisi deux avions de type Cessna, d'une valeur de \$40,000 chacun, avaient déjà repris possession des appareils moyennant un dépôt de \$8,000. On leur a remis cet argent, hier, puisqu'aucun d'eux ne leur est plus reproché.

En effet, c'est sous l'empire de la loi fédérale des pêches que les accusés avaient été arrêtés le 15 septembre dernier par les gardes-pêche provinciaux et il a été démontré par l'avocat des pêcheurs américains, Me Morris Fish, que la législation fédérale avait oublié d'inclure dans sa loi le règlement 39 de la loi

du Québec qui interdit l'excès de prises de la truite parce que la vente de ce poisson est interdite. Les poissons dont la vente n'est pas interdite ne sont pas protégés par une limite de prises.

En vertu des lois fédérales, il semble que la truite mouchetée, par oubli, ne soit pas au nombre des poissons dont la vente est interdite, d'où l'invalidité de l'acte d'accusation relatif à l'excès de prises par les accusés.

Pour le second chef d'accusation, à savoir l'abandon de truites sur le bord de l'eau, le juge Guérin a fait siennes aussi les prétentions de Me Fish selon lesquelles on ne sait pas qui a pêché ces poissons jetés sur la berge.

Le juge a donc cassé les deux actes d'accusation et les six hommes d'affaires, qui n'étaient pas tenus d'être présents en cour, ont dû apprendre la bonne nouvelle par téléphone, hier.

Cinq religieux perdent la vie dans un accident

Cinq religieux ontariens, dont un monseigneur, ont perdu la vie hier matin dans une collision avec un autobus survenue dans les limites de la municipalité de Cowansville, dans les Cantons de l'Est.

L'accident s'est produit vers 11h, à l'intersection de la route 52 et du boulevard Jean-Jacques Bertrand à Cowansville. Selon les premières constatations policières, l'autobus dans laquelle voyageaient les cinq reli-

gieux aurait négligé de faire un arrêt obligatoire, à l'intersection de la route 52, ce qui aurait amené la collision avec un autobus de la compagnie Métropolitain, dans laquelle il n'y avait avant heureusement aucun passager.

Le chauffeur de l'autobus a cependant été blessé aux jambes.

Quant aux victimes, la police n'avait pas encore hier soir communiqué leur identité.

La CECM favorise les cadres anglophones (l'Alliance)

Dans un communiqué émis hier, le président de l'Alliance, M. Robert Chagnon, qualifie de "cheval de Troie" du ministère de l'Éducation, le nouveau Centre d'enseignement des langues que vient de mettre sur pied la CECM.

M. Chagnon estime que la CECM va

ainsi encourager la promotion des cadres anglophones dans les entreprises québécoises tandis que le ministère va financer leur "bilinguisme" aux frais et au détriment des francophones.

Il estime en outre que le Service de l'éducation des adultes de la CECM de qui va relever le nouveau centre "s'immisce

sournoisement dans le secteur de la formation des maîtres."

Rappelons que ce nouveau centre est un projet conjoint de la CECM et de la Direction générale de l'éducation des adultes du ministère de l'Éducation qui en défraie le budget d'opération (près de \$500,000).



President Roger McCue

N6) Ne vous résignez pas à voir diminuer votre chevelure. Des recherches poussées permettent au Centre Capillaire Pierre d'améliorer votre apparence.

Centre Capillaire Pierre

ÉDIFICE PLACE CANADIENNE

450 est, Sherbrooke, angle Berri — Suite 390

Tél.: 288-3823 — 288-7378 — 288-1424 — Sortie de métro Sherbrooke - Berri

Mardi au vendredi: 11h. a.m. à 7 h. p.m. Le samedi: 10 h. a.m. à 3 h. p.m.



President Roger McCue

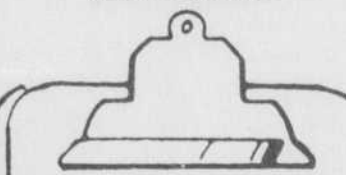
NE FAITES PAS FAIRE DE SALLE DE JEUX, UNE CUISINE OU VOTRE SALLE DE BAINS AVANT D'AVOIR VISITÉ NOTRE EXPOSITION DE 24 MODÈLES DE RÉNOVATION

ENEZ AUJOURD'HUI MÊME VISITER NOTRE EXPOSITION DE MODÈLES DE RÉNOVATIONS DOMICILIAIRES

Faites faire le rajout désiré ou bien ce garage, maintenant avant la venue de l'hiver. Téléphonnez-nous aujourd'hui



NOUS EFFECTUONS TOUS TRAVAUX VÉRIFIEZ VOS BESOINS



RAJOUTS SALLES DE JEUX CUISINES SALLES DE BAINS LUCARNES MANSARDES TOITURES GARAGES REVÊTEMENT ALUMINIUM FENÊTRES ALUMINIUM BOISERIES CIMENTATIONS

AINSI QUE TOUT AUTRE GENRE DE RÉNOVATIONS DOMICILIAIRES 482-0600

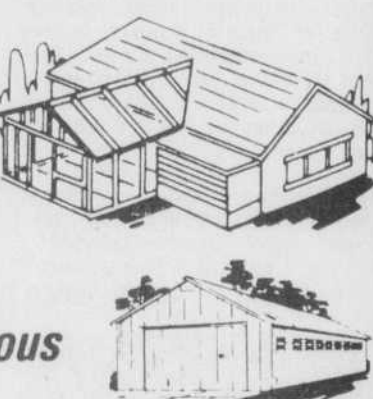
ESTIMATIONS GRATUITES À NOTRE SALLE D'EXPOSITION OU À VOTRE DOMICILE CONSULTATIONS GRATUITES Financement bancaire



Voulez-vous un emplacement à l'intérieur pour les jeux des enfants? AJOUTEZ UNE SALLE DE JEUX 12' x 16' \$1506⁰⁰, \$1742⁰⁰



OFFREZ À VOTRE FEMME UNE NOUVELLE CUISINE \$1495⁰⁰ \$2495⁰⁰ \$3495⁰⁰



ACCORDEZ-VOUS CETTE CHAMBRE ADDITIONNELLE Rajout 10' x 12' à votre maison \$15, \$30

NETTOYAGE ET PEINTURE DE MAISON Nous offrons un service complet de nettoyage et de peinture de maison. Nous nettoierons murs et plafonds, tapis, moquettes, meubles rembourrés, parquets ou fenêtres. Nous faisons aussi les travaux de peinture intérieure de première qualité.

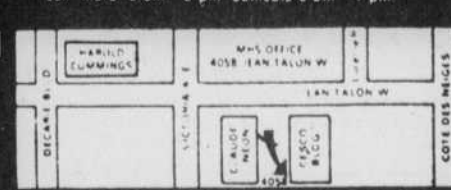
NOUS NE FAISONS PAS D'ERREURS... MAIS REDRESSONS LES ERREURS FAITES!

LE SERVICE DE RÉNOVATION METROPOLITAIN

4058 O. Jean-Talton Édifice CESCO entre VICTORIA et Côte des Neiges

Avant d'entreprendre quoi que ce soit, venez visiter notre EXPOSITION de rêve et ANTICIPER les rénovations faites pour EMBELLIR toute mai-

Ouvert dimanches 11 am - 5 pm Jeudis & vendredis 9 am - 8 pm Lun. merc. 9 am - 6 pm Samedis 9 am - 4 pm



temamoda '73-'74

Samedi, le 27 octobre 1973, à l'hôtel Sheraton-Mont-Royal de Montréal, sous le nom de TEMAMODA (le thème, c'est la mode), l'Ordre des Fils d'Italie, dans le cadre de son FESTIVAL ITALIEN (25^e édition annuelle), sera l'hôte de 1,200 invités qui participeront à une réception à 19:30 hres, à un grand défilé de mode à 20:30 hres et enfin au grand bal de gala à 22 hres.

18 créateurs/dessinateurs des plus importantes industries, ateliers et boutiques du Québec ont été admis à présenter leurs nouveaux styles. Les dessinateurs pour hommes présenteront 2 styles chacun. Madame Angelina DiBello, dessinatrice, auteur, professeur et commentatrice de mode à la TV, présentera 10 modèles alors que la boutique Créations Lia aura une collection de 12 modèles consacrée surtout à la mariée. TEMAMODA veut promouvoir artistes-artisans de la confection du vêtement du Québec. Rappelons que certains dessinateurs invités sont liés à des grandes industries qui exportent outre-mer, aux États-Unis et généralement dans tout le Canada.

Encourager, favoriser TEMAMODA, c'est encourager et promouvoir l'industrie de la confection québécoise et la faire rayonner ici et à l'étranger. Le Ministère du Commerce et de l'Industrie, l'Association des Manufacturiers du Vêtement pour hommes, les travailleurs Amalgamés de l'Industrie du Vêtement, propriétaires d'ateliers de confection du secteur privé et des grandes industries, la brasserie Molson's du Québec, la ligne aérienne CP Air et l'Ordre des Fils d'Italie collaborent directement et indirectement à TEMAMODA '73-74.

Mlle Anita Barrière commentera TEMAMODA '73-74.

La participation à TEMAMODA coûte à peine \$6. et donne droit à la réception, au défilé et à la danse. Pour réserver les billets, composez 273-7571 ou (après-midi et soir) 271-2281.

6900, rue St-Denis, près métro Jean-Talton

VIENT DE PARAÎTRE...

AUX ÉDITIONS DU JOUR ET AUX ÉDITIONS ROBERT LAFFONT

LA FOLIE DES AUTRES

par Geneviève Jurgensen

• L'expérience d'une jeune éducatrice française à l'école orthogénique de Bruno Bettelheim, auprès d'adolescents psychotiques.
• Un témoignage bouleversant et enrichissant sur les méthodes de Bettelheim.

En vente partout au prix de \$9.95 — distribué par les Messageries du Jour, 8255, rue Durocher, Montréal 303 — Tél. 274-2551



suites
de la première
page

UN MÉDECIN

Il a été déclaré coupable de 30 chefs d'accusation pour des délits commis en 1972 et quelques-uns de 1973. La somme des tarifs payés à ce médecin en 1972, soit \$120,000, a été établie par la Régie et le document a été produit en preuve.

C'est Me Irving Gaul qui représentait les intérêts de ce singulier médecin "de famille".

Sur le rôle des sessions, hier, le nom de l'accusé était écrit comme suit: Doe H. L. Batter. Ces "erreurs" se produisent curieusement assez souvent lorsque les accusés ont une certaine notoriété.

L'ESSENCE

Depuis le début de 1973, Imperial Oil a déjà mis en vigueur trois hausses du prix de l'essence; la dernière hausse, en date du 1er août, portait le gallon d'essence ordinaire à 55,9 cents en moyenne et le gallon de fuel ou huile à chauffage à 27,7 cents.

Le 4 septembre, le premier ministre Trudeau, dans le but de contrer l'inflation, annonçait un gel sur les produits pétroliers domestiques, pour une durée de cinq mois. Cette mesure était par la suite acceptée par tous les principaux producteurs.

La porte demeurerait toutefois ouverte à des ajustements de prix qui viseraient à faire contrebalancer des hausses imprévues du prix payé pour le pétrole importé.

Il y a quelques jours, le Venezuela annonçait que le baril de pétrole brut se

vendrait désormais \$41,89.

En vertu d'une politique établie en 1961, le marché canadien a l'est de la vallée d'Ottawa — il est question de la ligne Borden — est ravitaillé en totalité par le pétrole en provenance de l'étranger. A l'ouest de cette ligne, le marché s'alimente à même le pétrole domestique, soit surtout celui de l'Alberta.

Le Venezuela est l'un des principaux fournisseurs de pétrole "offshore". Vient ensuite les pays producteurs du Moyen-Orient.

Au ministère de l'Énergie, on se refusait hier à dire si la hausse entraînée par le geste posé à Caracas allait de quelque manière affecter les consommateurs demeurant à l'ouest de la vallée d'Ottawa. "Je ne me hasarderai pas à commenter, a-t-il dit le porte-parole.

La déclaration faite par M. Trudeau rend possible les hausses du prix du pétrole si le gouvernement juge que le courant prévalant dans le monde les justifie.

Le ministre de l'Énergie, M. MacDonald, doit rentrer de l'Ouest en fin d'après-midi. La décision relative à la demande présentée par Imperial Oil pourrait être prise dans quelques jours. L'on n'exclut pas non plus que le ministre étudie en même temps les autres demandes qu'auraient faites d'autres compagnies.

QUERRE DE LA MORUE

hington où il aura des entretiens aujourd'hui et demain avec les hauts fonctionnaires du département d'Etat et de la Défense au sujet de la présence des forces américaines de l'OTAN à Keflavik.

Le gouvernement islandais avait en effet menacé d'obliger les Américains à évacuer cette base si le conflit n'était pas réglé à ses conditions. Or, la disparition de Keflavik comme poste avancé du système de défense de l'OTAN a sans doute été un argument de poids qui a incité les États-Unis à demander à la Grande-Bretagne d'en arriver à un compromis. Desormais, les États-Unis devraient profiter du répit actuel pour tenter d'obtenir des garanties à long terme visant à assurer leur présence dans cette partie nord de l'Atlantique. En ce qui concerne un arrangement intermédiaire avec les Britanniques, M. Agutsson a cité l'offre britannique d'abaisser le volume annuel des prises — actuellement de 160,000 tonnes par

an — à 145,000 tonnes, et la position islandaise pour que ce volume ne dépasse pas 117,000 tonnes. Quant à la durée d'un tel accord, elle pourrait se situer entre les deux ans proposés par Reykjavik et les trois ans demandés par Reykjavik. Mais la durée de cet accord, a dit M. Agutsson, ne devrait en aucun cas dépasser la date à laquelle aboutira la conférence des Nations unies sur les droits de la mer.

On pense généralement que cette conférence pourrait donner lieu à des propositions voisines de la position de Reykjavik car de nombreux pays ayant un littoral marin riche en pêcheries, tenteraient d'y faire adopter des mesures nouvelles modifiant le droit international actuel, qui fixe à 12 milles marins la limite des eaux nationales. Une distinction pourrait être apportée qui définirait une "zone de pêcheries nationales" plus large.

LES IROQUOIS

des droits, ils ont le droit de juger eux-mêmes de telles causes devant leur propre tribunal. Ce droit a du reste été exercé par la section de Caughnawaga de la Confédération des six nations dans ses locaux de Long House, à Caughnawaga, alors qu'elle y a instruit trois procès dont les transcriptions sont disponibles.

"Nous soumettons respectueusement que cette cause relative aux sommations susmentionnées appartient à la cour de Long House à Caughnawaga.

"Puisque Caughnawaga est une réserve indienne et conséquemment réservée aux Indiens seulement, le huisser et la police violent notre territoire et sont soumis à la loi civile et les défenseurs affirment que si quelqu'un veut entreprendre une action contre un membre de la Confédération des six nations iroquoises il doit s'adresser à la cour de la Confédération iroquoise et le chef des Guerriers et ses hommes livreront la sommation ou arrêteront le prévenu dont la cause sera entendue devant le tribunal iroquois."

LE BUDGET DU PQ

document que l'on qualifie de "gros morceau" du programme électoral du Parti québécois.

C'est pourquoi le PQ n'a plus l'intention de divulguer bribe par bribe le contenu d'un tel budget et, l'expérience aidant, ce n'est plus à un résumé partiel et fragmentaire que l'on est en droit de s'attendre mais bien à l'ensemble du budget type du Parti québécois qui sera dévoilé, selon les indications fournies par le chef du Parti québécois, une quinzaine de jours environ avant la fin de la présente campagne électorale.

Par ailleurs, M. René Lévesque a déclaré hier que son parti ne craint pas le moins du monde l'intrusion des Libéraux fédéraux dans la campagne fédérale.

Il a servi une sévère mise en garde contre ceux qui seraient tentés d'exploiter la crise d'octobre 1970, en particulier le chef national du Crédit social, M. Réal Caouette. Selon M. Lévesque, le Parti québécois garde en réserve de sérieux atouts qui, précise-t-il, pourraient contribuer à "la déconfiture de certains personnages".

Plus tôt, au cours d'une conférence de presse à Sept-Îles, le président du Parti québécois avait sévèrement condamné les récentes déclarations de MM. Robert Bourassa et Jérôme Choquette contre les syndicats et plus particulièrement contre les trois dirigeants de la CSN, de la FTQ et de la CEQ, MM. Pepin, Laberge et Charbonneau.

"MM. Robert Bourassa et Jérôme Choquette jouent actuellement le rôle pur et simple d'agents provocateurs par leur façon d'attaquer les syndicats au cours de la campagne électorale", a déclaré le leader péquiste.

"Eux qui se pavaient autrefois dans la province en se donnant comme les champions de la paix sociale tentent maintenant de faire dériver le combat", a poursuivi M. Lévesque. "C'est le signe inqualifiable d'un affolement politique, et cette attitude peut être un boomerang pour les Libéraux. Les travailleurs organisés vont trouver l'occasion de faire connaître leurs réactions comme citoyens à la prochaine élection".

Le chef du PQ était parti hier matin de Rouyn. Après sa conférence de presse à Sept-Îles il est allé rencontrer un groupe d'employés de Rayonner à Port-Cartier. Puis il a assisté à la convention de son parti dans le comté de Duplessis où M. Clément Godbout, coordonnateur régional des Métallurgistes sur la Côte-Nord, a été choisi candidat au PQ.

M. René Lévesque a profité de son passage à Sept-Îles pour annoncer l'adhésion au PQ de l'ancien candidat créditiste dans Duplessis, M. Fernand Dickner.

Aujourd'hui, le chef du Parti québécois sera à Mont-Joli et, en soirée, il participera à une convention de son parti à Sabie.

CHARLES-LEMOYNE

de dire que des pressions très fortes sont exercées sur les médecins pour qu'ils retournent leurs malades à domicile, le plus tôt possible.

L'arrêt de travail spontané du personnel de l'urgence sera peut-être la goutte d'eau qui fera bouger le ministère des Affaires sociales, nous a dit le directeur général, M. Gérard Lanoue, à l'issue d'une réunion qui groupait hier, à l'hôpital, outre les administrateurs, les médecins et infirmières des services d'urgence.

Les membres du conseil d'administration se réunissent à leur tour, dans l'après-midi, afin de trouver des solutions à court et à long terme. Un mémoire répertoriant pour la première fois, les demandes d'agrandissement et d'amélioration des locaux, est parti dès hier soir pour Québec. Il en coûterait, semble-t-il, environ six ou sept millions de dollars pour améliorer la situation à l'hôpital Charles-Lemoyne.

On exige une action immédiate du gouvernement, nous a dit le directeur général, M. Lanoue. Le personnel de la clinique d'urgence est fatigué, il accomplit une tâche surhumaine qui n'a même pas l'avantage de donner de meilleurs services aux malades. "La situation est alarmante", ajoute M. Lanoue, si le gouvernement n'intervient pas rapidement, elle risque de mettre en danger la santé et la vie des malades qui nous sont confiés.

Doit-on fermer les portes de l'urgence quand la capacité d'accueil est largement dépassée? avons-nous demandé à certains médecins. Aucun d'entre eux, pas plus que les administrateurs rencontrés,

n'accepte de prendre une telle responsabilité, nous a-t-on répondu. Les médecins comme les administrateurs, comme le personnel des salles d'urgence, ont encore en mémoire la tragédie de l'hôpital Fleury où un malade refusé à l'urgence est mort dans un autre hôpital.

L'hôpital Charles-Lemoyne a une capacité de 500 lits maximum (on en a rajouté 20 dans l'auditorium, et une vingtaine d'autres ici et là dans les couloirs) pour desservir une population qui est passée de 260,000 en 1960 à 400,000 aujourd'hui. Tout a grandi, sauf l'hôpital.

Les administrateurs réclament la rénovation immédiate de la salle d'urgence, la construction d'une aile pour les malades psychiatriques, et l'addition de 300 lits. Dans l'immédiat, des fonds ont été débloqués pour des transformations temporaires à l'intérieur de la salle d'urgence. On souhaite une réponse rapide du ministère des Affaires sociales sur des solutions à long terme.

Bref, s'il y a un message à passer à la population, c'est bien de s'abstenir le plus possible, de fréquenter la salle d'urgence et les cliniques externes de l'hôpital Charles-Lemoyne, tant que des améliorations importantes n'auront pas été apportées.

VIENNE

Schoenau sera fermé "de toute façon", a déclaré le chancelier Bruno Kreisky, "quitte à le rouvrir, si la proposition autrichienne rencontre l'approbation des Nations unies et d'Israël".

Il a toutefois refusé de donner la moindre précision quant à la date de la fermeture. Il s'agit, a-t-il dit, d'une "question technique" dont la solution relève uniquement de la compétence du ministère de l'Intérieur.

Schoenau est une propriété privée, louée par des particuliers à l'Agence juive, ont fait remarquer des journalistes. A ce propos, le chancelier a confirmé que son gouvernement n'avait pas le pouvoir de fermer Schoenau en tant que tel mais d'en faire cesser les fonctions actuelles.

"Le risque de sécurité que présente l'existence du château tant pour l'Autriche que pour les émigrés qui y passent deux ou trois jours, est tel, a encore déclaré M. Kreisky, que même sans le coup d'éclat des terroristes, il aurait fallu examiner la question tôt ou tard".

La proposition lancée par le chancelier a été accueillie avec une grande froideur à Jérusalem, hier soir.

L'envoyé spécial de la radio-télévision israélienne qui a accompagné Mme Meir à Vienne a, le premier, indiqué qu'il était peu probable que le gouvernement israélien accepte la proposition du chancelier. Le haut commissaire de l'ONU pour les réfugiés, a-t-il précisé, est un musulman, et Israël n'aurait aucune confiance en son objectivité. Par ailleurs, le gouvernement israélien ne considère pas les émigrés juifs de Russie comme des réfugiés. On fait remarquer à ce propos à Jérusalem que ce terme, en effet, ne s'applique pas aux Juifs soviétiques, qui ne sont pas des apatrides et ont un pays pour les recevoir.

"Je me refuse encore à croire que Schoenau devra être véritablement fermé", avait déclaré hier matin à Strasbourg, dans une conférence de presse, Mme Golda Meir, une heure environ

avant son départ pour Vienne.

"Il est difficile de croire que les victimes du terrorisme devraient être punies, la vie leur étant rendue encore plus difficile", a ajouté le premier ministre israélien.

Pour sa part, le gouvernement Nixon va s'efforcer de convaincre l'Autriche de garder sa porte ouverte aux Juifs soviétiques émigrant en Israël, mais sans avoir recours à la manière forte que lui recommande le Congrès.

Le gouvernement américain a déjà manifesté publiquement son désaccord avec la décision du gouvernement autrichien de céder aux exigences des terroristes palestiniens en annonçant la fermeture du centre de transit de Schoenau.

Mais le gouvernement n'a l'intention ni de rappeler son ambassadeur à Vienne, ni d'exercer des pressions sur la décision autrichienne comme le réclament certains parlementaires.

Lundi, le Sénat a adopté à mains levées une résolution demandant au gouvernement de prendre des mesures à l'encontre de l'Autriche. Au même moment, plusieurs représentants déposaient à la Chambre une autre résolution demandant le rappel de l'ambassadeur des États-Unis à Vienne.

Enfin, la compagnie israélienne de navigation Zim a proposé hier à l'Agence juive de mettre à sa disposition ses deux navires, le Dan et le Nili, pour assurer le transport par mer des immigrants d'Union soviétique, du port roumain de Constantza au port israélien de Haïfa.

LA POLICE Suite de la page 3

taurants qui constituent des repères pour des individus associés au crime organisé.

Ainsi, il y a quelques années, M. Pandolfi était propriétaire du restaurant Renaldo, au 6910 rue Saint-Hubert, où se réunissaient souvent des figures connues de la police. En juin 1970, une trentaine d'individus connus dont Frank Cotroni avaient été arrêtés par la police au restaurant Renaldo et accusés par la suite d'avoir été les témoins d'une maison de jeu.

Pandolfi, pour sa part, fut accusé d'avoir été le ténancier de cette maison de jeu. En novembre 1970, tous ces individus reconnurent leur culpabilité en Cour municipale et récoltèrent de faibles amendes. Par la suite, Pandolfi déclara d'abord faillite rue Saint-Hubert pour ouvrir ensuite la Casa Renaldo, au 7210 rue Hutchison.

A ce dernier endroit, c'est Mme Pandolfi qui est officiellement propriétaire alors que son mari figure comme gérant de l'établissement. Le dossier de police soumis aux autorités municipales indique que la Casa Renaldo est toujours le lieu de rendez-vous du même groupe de personnes qui fréquentaient la rue Saint-Hubert.

Quant au nouveau Renaldo Spaghetti House de la rue Ontario, le rapport policier explique qu'il s'agit de l'ancienne taverne Radisson, fermée en mai 1972 par la Commission de contrôle des permis d'alcool du Québec, à la suite d'une enquête du Bureau de recherches du Québec sur le crime organisé.

L'enquête publique de la CCPAQ avait permis d'apprendre que cet établissement appartenait dans les faits à Giuseppe "Pop" Cotroni, le frère de Frank.

D'ailleurs, l'édifice est légalement la propriété de la belle-mère de M. Pop Cotroni.

Dans son rapport soumis à la Ville de Montréal, la police mentionne que Pop Cotroni et l'un de ses proches collaborateurs, Jimmy Socio, un témoin de l'enquête sur le crime organisé, sont presque quotidiennement présents sur les lieux de l'ex-taverne Radisson. De plus, plusieurs personnes connues dans le monde interlope ont été vues ces derniers mois dans l'établissement.

Les procédures que compte prendre la police amèneront à coup sûr une longue et difficile bataille juridique dont l'issue ne peut survenir que dans plusieurs mois, voire même plus.

GRÈVE ILLÉGALE

Suite de la page 3

ficiers syndicaux; retour au travail sans perte de salaire et sans représailles.

C'est la première grève que font les travailleurs de la Canadian Steel Foundries depuis une trentaine d'années. Jusqu'en 1966, ils ont toujours été représentés par un syndicat de boutique et en 1966 ils ont adhéré au Syndicat des métallurgistes unis d'Amérique (FTQ).

Les leaders locaux ont défilé hier la froideur du Syndicat des métallos devant leur action et leurs revendications. Ils ont laissé entendre que la direction du Syndicat des métallos est à cent lieues des préoccupations quotidiennes des travailleurs et qu'elle est effrayée par le militantisme du syndicat local.

Canadian Steel Foundries est une filiale de Hawker Siddeley of Canada qui fait lui-même partie du géant britannique Hawker Siddeley Group. Canadian Steel Foundries fait de la fonte de l'acier et un premier usinage; elle travaille entre autres à la fabrication de turbines, de pompes, de rails pour le métro de Montréal.

QUÉBEC Suite de la page 3

Les appareils actuels sont alimentés par des piles électriques qui doivent être remplacées tous les deux ans. Cela nécessite une petite intervention chirurgicale et des frais moyen d'environ \$1,000.

Le stimulateur cardiaque alimenté par l'énergie nucléaire coûte plus cher que les modèles actuels (entre \$6,000 et \$10,000) mais il peut fonctionner sans problème pendant plus de dix ans, ce qui permet de réduire des frais d'hospitalisation en même temps que l'angoisse du patient.

Ces stimulateurs atomiques sont alimentés par la dégradation spontanée d'une pastille de plutonium. Les radiations émises continuellement chauffent l'unité que les entourent et cette chaleur est transformée en électricité par un thermocouple. Il va de soi que l'appareil est conçu avec un soin extrême pour éviter les fuites de matériel radioactif.

ST-LUC Suite de la page 3

pour des travailleurs dont une bonne partie ne gagnent pas \$100 par semaine.

M. Gohier s'est dit aussi prêt à faire front commun avec la Fédération des affaires sociales (CSN) sur ce problème. L'Union des employés de services (FTQ) regroupe quelque 18,000 travailleurs de 157 hôpitaux.

Washington imposera un
contrôle des combustibles

WASHINGTON (d'après l'AP) — L'administration du président Nixon vient d'imposer un "moratoire" sur la libre circulation des différents combustibles tant industriels que privés. Ainsi, l'huile à chauffage et bientôt d'autres formes d'huile raffinée comme le kérosène, l'huile diesel et le fuel pour réacteurs seront contingentes de façon à assurer une meilleure distribution de ces produits au cours de l'hiver.

Selon un porte-parole de l'administration américaine, la mise sur pied de "quotas géographiques" vise essentiellement à pallier à une éventuelle déficience en hydrocarbure dans la région nord du pays.

De plus, l'administration a placé un "moratoire" sur l'utilisation abusive du gaz propane et mis en force un règlement qui défend aux industriels de chauffer leurs bouilloires au moyen d'un combustible à faible teneur en soufre.

En pratique cela veut dire que les industries devront utiliser le maximum de charbon au détriment d'autres sources énergétiques plus "commodes" d'utilisation. Selon ce porte-parole, l'action gouvernementale a été rendue nécessaire parce que les réserves en combustibles de type hydrocarbure sont à peine suffisantes pour assurer le confort des Américains au cours d'un hiver qu'il a qualifié de "nécessairement doux".

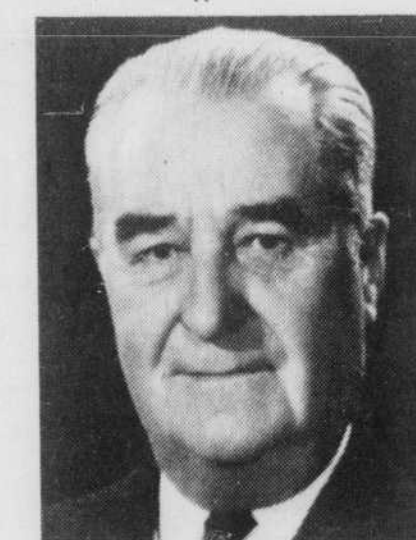
DÉCÈS

Notez s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:30 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche: 2 à 4:30 p.m.

GUERETTE Jeanne d'Arc. A Amqui, le 1er octobre 1973 à l'âge de 49 ans, 1 mois, est décédée, Jeanne d'Arc Deroy, épouse du Dr. Georges Guérrette d'Amqui. Elle laisse ses frères et sœurs; M. et Mme Philippe Deroy de l'Ascension, M. et Mme Odilon Deroy de l'Ascension, M. et Mme Clément Pitre de l'Ascension, ses beaux-frères et belles-sœurs; Mlle Lucienne Guérrette de Montréal, Sr. Blanche Guérrette des Sœurs de la Providence de Montréal, Mlle Thérèse Guérrette de Montréal, Mlle Françoise Guérrette de Montréal, et M. et Mme Jean-Baptiste Bouchard d'Amqui, M. et Mme Raymond Guérrette d'Amqui, M. et Mme Jean-Marie Guérrette de Caspascamp, M. et Mme Fernand Guérrette de Campbellton et Bernard Guérrette de Buenos Aires. Les funérailles auront lieu jeudi le 4 octobre. Le convoi funéraire partira de la Résidence funéraire Richard & Turbide No 110 rue de l'Hôpital à Amqui à 2 heures 45, pour se rendre à l'église d'Amqui où le service sera célébré à 3 heures. Et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LABRIE Dr. Gérard. A Québec, le 29 septembre 1973 à l'âge de 71 ans, est décédé le Dr. Gérard Labrie, médecin et assistant directeur médical à l'Hôpital St-Sacrement, époux en premières noces de feu Dame Jeannette Larose et en secondes noces de Dame Jeannette de La Bissonnière, demeurant au 870 avenue Holland. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants, genres et belles-filles; M. et Mme Tom McHugh (Lise), Dr et Mme Jacques Labrie (Lise Anne Dufour), Me et Mme Claude Belleau (Mimi), Dr et Mme Pierre Bedard (André), Me et Mme Pierre Labrie (Francine Guay), ses frères, sa sœur, ses beaux-frères et belles-sœurs; M. et Mme Paul Lamontagne (Simone), M. et Mme Réal Labrie, M. et Mme Guy Labrie, Mme Raymond Labrie, Mme Fernand Labrie, M. et Mme Paul Constantin, Juge et Mme Pierre Decarie, M. et Mme Jean-Louis de La Bissonnière, M. et Mme Melville Leblanc, M. et Mme Jean Leblanc, et de la comtesse de la C.D.N. lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Maison funéraire Cloutier Ltée No 975 avenue Marguerite-Bourgeois à 14 heures 15 pour se rendre à l'église St-Sacrement où le service sera célébré à 14 heures. Et de là au cimetière Belmont lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Dons à la Société Canadienne du Cancer, seraient appréciés.



M. Alfred Dallaire
A Montréal, le 24 septembre 1973, à la suite d'une longue maladie, est décédé M. Alfred Dallaire, à l'âge de 80 ans, Monsieur Alfred Dallaire époux d'Aline Dupuis, était Président Fondateur de la Maison Alfred Dallaire 1966 Inc. (Salons Funéraires), dont il s'était occupé pendant plus de 40 ans. Ex marguillier de la Paroisse St-Anselme, M. Alfred Dallaire a habité dans le quartier Hochelaga pendant 60 ans pour ensuite venir résider à Rosemont. Outre son épouse il laisse dans le deuil sa fille Mme Thérèse (Dallaire) Legaré. Son gendre M. Paul-Emile Legaré, Président Directeur Général d'Alfred Dallaire 1966 Inc. Ses petits-enfants: Jocelyne, Diane, Yves et Marc. Ses sœurs: Mme Vve Damasse Taylor (Delphine) Mme Vve Albert Desormiers (Malvina) Mme Alfred Lachance (Marie-Anne). Ses belles-sœurs et son beau-frère: M. et Mme Wilfrid Bougie, Mme Vve Yvonne Dallaire et Mme Vve Blanche Mayer ainsi que plusieurs neveux et nièces. Le convoi funéraire des salons Alfred Dallaire Inc. 3254 rue Bellachasse, samedi le 6 octobre à 10:30 heures A.M. pour se rendre à l'église St-Anselme où le service sera célébré à 11:00 heures, et de là au cimetière de la C.D.N. lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

À la demande de nombreux auditeurs
fidèles à la prière mariale

LE CHAPELET À LA RADIO

Deux émissions quotidiennes:

• le matin à CKVL-AM (850 au cadran) à 5h.15

"UN NOUVEAU JOUR"

• le soir à CFMB (1410 au cadran) à 8h.45

"LE CHAPELET À LA CATHÉDRALE"

Le diocèse de Montréal travaillera
à bâtir des communautés vivantes

par Jean-Pierre Proulx

"Bâtir des communautés vivantes". Tel est l'objectif du projet pastoral qu'a lancé hier soir l'archevêque de Montréal Mgr Paul Grégoire le proposant aux chrétiens du diocèse pour les trois prochaines années.

Contrairement aux trois années antérieures où on parlait plutôt de "programme pastoral", le "projet pastoral" 73-76 ne ressemble en rien à "un discours du trône". On n'y annonce aucune mesure concrète, aucune structure nouvelle, aucune cible précise. Le document qu'a présenté hier soir Mgr Grégoire à la polyvalente Saint-Henri devant les représentants de la communauté diocésaine se présente plutôt comme un instrument de travail pour susciter la réflexion de tous au cours de la première étape du projet.

"Cette première étape, écrit Mgr Grégoire dans son document, en sera une de clarification, de discernement quant à ce qui existe et ce qui devrait exister au sein de chacune des communautés chrétiennes que nous formons: paroisses, petites communautés, groupes informels. Il s'agira pour chacune d'elles de pousser le plus loin possible la réflexion, de s'évaluer en regard des traits proposés, d'inventer pour son propre compte des modes de réalisation de tel ou tel élément constitutif d'une communauté; des initiatives concrètes surgiront certainement, au cours des

mois à venir, de cet effort".

"Une seconde étape, poursuit l'évêque, permettra, à la lumière des réalisations faites, de réajuster notre agir pastoral, de le concrétiser et de pousser plus avant notre démarche en ce qui concerne les dispositions à prendre pour constituer des communautés vivantes".

Cet instrument de travail donc se divise en deux parties. Dans la première, on y relève "les défis qui sont posés à l'Eglise de Montréal". On constate d'abord que l'Eglise de Montréal se trouve en situation de malaise: il y a une disproportion entre certaines fins à atteindre et les moyens d'action disponibles, d'autant que ces objectifs sont "sans rapport avec l'ampleur des phénomènes qui constituent le fond de scène où se meuvent les agents de pastorale".

Quelques-uns de ces phénomènes sont ensuite identifiés: la sécularisation, le pluralisme idéologique, l'urbanisation, la bureaucratisation pour ce qui regarde la société globale; la perplexité actuelle des chrétiens, la baisse des effectifs sacerdotaux, la baisse de la pratique dominicale (on note un taux de 30% à 40% actuellement), en ce qui concerne l'Eglise.

Or pour relever ces défis l'archevêque propose dans une seconde partie de "miser

sur le dynamisme que représente une communauté fervente de croyants pour l'évangélisation d'un milieu. Cette voie implique que, sans renoncer aux objectifs précédemment retenus, on s'appuie dans la poursuite de ceux-ci sur le dynamisme d'une communauté confessante et agissante".

L'archevêque brosse ensuite le portrait théorique d'une telle communauté à l'aide d'une grille tirée de la description de la communauté primitive des Actes des apôtres et qui reprend en fait les grands axes de l'expérience chrétienne. Une véritable communauté chrétienne

écrit-il, est celle qui demeure "fidèle à l'enseignement des apôtres, fidèle à la communion fraternelle, fidèle à la fraction du pain et enfin, fidèle à la prière en commun".

Après avoir successivement décrit chacun de ces grands axes, Mgr Grégoire conclut en disant qu'aucun de ces "attributs" de la communauté chrétienne ne sont vus pour eux-mêmes en fonction de l'évangélisation du monde. "Les premières communautés chrétiennes, avec les traits qui les caractérisaient, étaient essentiellement missionnaires. Nous devons retrouver leur physionomie et leur rayonnement".

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE
Faculté d'administration

Cours sur les
taxes de vente
fédérale et provinciale

Candidats: comptables agréés et leurs employés supérieurs; cadres responsables des taxes et impôts dans l'entreprise.

Durée: du 12 octobre au 14 décembre 1973.

Jour: le vendredi.

Heure: de 14h30 à 17h30.

Endroit: à la Faculté d'administration.

Date limite: toute demande d'inscription doit être faite avant le 8 octobre 1973.

Professeurs: Normand Guérin, C.A., Touche, Ross et Cie, Département de la fiscalité, taxe de vente, accise et douanes. André Lapointe, agent senior (valeurs et classement), douanes et accises, Ministère du revenu national.

Renseignements: Diane Goyette
Faculté d'administration
Université de Sherbrooke
Sherbrooke, Québec
J1K 2R1

Téléphone: (819) 565-3464 / 3487

La vodka la mieux vendue au Canada à un prix populaire.

Vous voyagez par avion? Confort et hospitalité vous attendent au Holiday Inn!

Que ce soit un voyage d'affaires ou de plaisir il fait toujours bon se retrouver au Holiday Inn. Renseignez-vous. Réservez aujourd'hui via "Holiday".

Holiday Inn
Partout chez nous, vous êtes chez vous.

Propriétaire: administrateur: Atlix Inns Inc.

Distillée et embouteillée au Canada

Les Chiliens entre le rêve et la réalité

par PATRICK BOUCHER

correspondance particulière

SANTIAGO — Joyeux, insouciant, de jeunes enfants courent dans les allées d'un parc. Assises sur un banc, trois femmes discutent allègrement. Sourire aux lèvres, le reporter de la chaîne officielle de télévision s'approche d'elles. Oui, bien sûr, elles ont eu un peu peur. Mais c'est du passé. Ce qui importe, c'est l'avenir et elles ont confiance... Un homme entre deux âges passe à proximité. La caméra se braque sur lui. Oui, il est pleinement rassuré quant à l'avenir du Chili! Étrangers à tout ce qui se passe alentour, deux amoureux s'embrassent passionnément.

Ils sont présents aux télespectateurs comme le symbole du renouveau de la Nation. Un instant, on se prend à rêver. Mais le bruit d'une rafale de mitraillette, le ronronnement d'un hélicoptère, le hullement d'une sirène d'ambulance ou le simple spectacle de la rue à vite fait de vous ramener à la réalité: à cette atmosphère d'abattement, d'inquiétude et de peur que les images faussement rassurantes diffusées par la junte contribuent à rendre plus tragique encore.

Héritiers d'une longue et solide tradition démocratique, la grande majorité des Chiliens étaient absolument incapables de croire qu'ils puissent être un jour victimes d'un coup d'État. Et s'il vous arrivait de faire allusion à cette éventualité, on prenait la peine de vous expliquer que les militaires de ce pays ont résisté pendant près d'un demi-siècle à la tentation d'un coup de force et qu'ils en tirent trop d'orgueil pour se lancer dans ce type d'aventure.

Sans compter, précisait-on encore, qu'ils savent parfaitement que l'extrême conscientisation du peuple condamne toute tentative de soulèvement à l'échec. Les dirigeants de l'Unité populaire eux-mêmes étaient convaincus de la loyauté des militaires envers le régime constitutionnel. Ainsi, s'adressant aux partisans du gouvernement, M. Carlos Altamirano, secrétaire général du parti socialiste, déclarait le 9 septembre que les appels à la sédition lancés depuis les rangs de l'Opposition n'avaient trouvé d'écho qu'auprès de quelques officiers isolés.

Deux jours plus tard, l'ensemble des Forces armées se dressait contre le président Salvador Allende.

On imagine, dans ces conditions, le choc provoqué chez les Chiliens par les événements du 11 septembre. D'autant plus que les militaires ont agi avec une énergie, une violence dont personne ne les croyait capables. Qui, en effet, aurait pu penser qu'ils puissent en arriver à bombarder le palais de "La Moneda" et mitrailler les quartiers populaires? Jamais, de mé-

moire de Chiliens, on n'avait vécu un pareil cauchemar!

Cherchant à atténuer le profond impact provoqué au sein de la population par leur intervention, les membres de la junte s'empressent aussitôt de préciser que leur action ne vise pas à combattre le peuple mais, bien au contraire, à le favoriser. Et d'insister sur le fait que les ouvriers, les paysans et les masses en général n'ont rien à craindre d'un gouvernement essentiellement préoccupé de défendre leurs légitimes intérêts.

Il nous faut, proclament les déclarations officielles, oublier nos divergences pour reconstruire ensemble une patrie juste, noble et généreuse, une nation libre, ouverte à tous les citoyens sans distinction de races, de religions ou d'idéologies, à l'exception, bien entendu, du marxisme...

Coupables de professer des idées de gauche, des milliers de personnes ont été arrêtées. D'autres sont activement recherchées. Quant aux sympathisants de l'Unité populaire, ils vivent dans la terreur perpétuelle de recevoir la visite des forces de l'ordre. Effectuées sur dénonciation des voisins, ces perquisitions sont officiellement destinées à mettre les extrémistes hors d'état de nuire. Mais lorsque l'on sait qu'il suffit pour être rejeté au rang des infâmes d'avoir en sa possession un livre, une revue, une affiche ou un disque censurés par le nouveau gouvernement, on imagine aisément le climat de tension dans lequel vivent aujourd'hui des millions de Chiliens.

Parallèlement à cette "chasse aux sorcières", sans précédent en Amérique latine, la junte entreprend de démontrer qu'elle a du intervenir contre son gré, face au chaos économique et moral instauré par le gouvernement marxiste. Étant leurs affirmations, les militaires commencent au lendemain du coup d'État à dévoiler les détails les plus croustillants de la vie licencieuse des dirigeants de l'Unité populaire.

Principale victime de cette campagne d'information, Salvador Allende apparaît comme un incorrigible joueur, grand amateur de bons vins et de femmes de petite vertu. A en croire les communiqués officiels, la résidence présidentielle de "Tomas Moro" était continuellement le théâtre de folles orgies. Quant aux hauts fonctionnaires de l'ancien gouvernement, ils sont accusés de s'être adonnés à toutes sortes de trafics dont celui des armes et de la drogue...

Atterrée, la droite découvre toute l'immoralité du régime marxiste. Et, spectacle émouvant, on a pu voir les plus dignes représentants réunis en la cathédrale de Santiago pour rendre grâce à Dieu de les avoir libérés de tant de vilénies.

est rentré hier à Dacca avec sa famille et 118 soldats à bord d'un avion-charter des Ariana Airlines.

Le général Wasiuddin avait été cité à titre non-officiel comme le futur commandant en chef des forces armées du Bangla-Desh ou comme conseiller militaire du premier ministre, Mujibur Rahman. Les services du ministère de la Défense avaient refusé jusqu'ici d'apporter des précisions sur la future affectation du général.

Le retour d'environ 30.000 soldats et officiers bengalis détenus au Pakistan doublera l'importance des forces armées du Bangla-Desh. Ces officiers ainsi que les hommes du rang vont toutefois se heurter à un problème d'intégration dans les forces existantes, car plusieurs membres de l'armée — qui se trouvaient sous leurs ordres — ayant servi au Bangla-Desh depuis l'indépendance, ont été promus à un grade supérieur pendant leur absence.

Pontigny, dans le Calvados, était célibataire. Depuis le mois de juillet dernier il était hospitalisé à Caen pour de graves troubles cardiaques qui ont motivé l'intervention de la semaine dernière.

C'était le sixième opéré du professeur Guilmet et le 16ème transplant cardiaque français.

Neuf exécutions sommaires à Santiago

SANTIAGO (d'après l'AFP, PC et Reuter) — Les troupes chiliennes ont procédé hier à l'exécution sommaire de neuf "extrémistes" conformément au décret numéro 24 de la junte.

Le décret signifie au lendemain du putsch prévoit l'exécution sur place et sans procès de ceux qui poursuivent une résistance qualifiée de "suicidaire" au régime.

Un porte-parole gouvernemental a reconnu que six hommes ont été alignés au mur et fusillés après avoir été pris au moment où ils tiraient sur des soldats en uniforme qui effectuaient une perquisition dans le bidonville Santiago-Pino. L'un d'eux était un membre de la garde personnelle du président Salvador Allende.

Les trois autres suppliciés ont été fusillés sur place dans la nuit de dimanche à lundi, dans le quartier de San Miguel, au sud de Santiago, l'un des plus "rouges" de la capitale. Les trois hommes auraient ouvert le feu sur une patrouille militaire après le couvre-feu.

Les militaires ont d'autre part annoncé lundi la condamnation à 13 ans de prison de l'ex-directeur général des mines de cuivre de Chuquicamata, à 1.500 kms au nord de Santiago. Le condamné, David Silberman, répondait de sa "participation aux faits qui ont suivi le coup d'État du 11 septembre". Ce passage du communiqué gouvernemental laisserait entendre que les mineurs avaient tenté de s'opposer à l'action des militaires installés au pouvoir, ce que la junte n'avait jamais reconnu jusqu'ici.

M. Silberman devra encore répondre devant une cour martiale de Santiago de délits de "sectarisme, incapacité et persécution" dans sa gestion des mines avant le coup d'État. Dans le cadre de la loi martiale, seuls les tribunaux militaires sont compétents pour juger des atteintes à l'ordre public et les sanctionner; mais de nombreux exemples portent à croire que ceux-ci ont aboli le principe de non-retroactivité des lois ce qui leur permet de juger de faits antérieurs à l'établissement des décrets et des principes de "bon ordre" instaurés par la junte.

Dans cet ordre d'idées, une quarantaine de personnes sont actuellement en instance de conseil de guerre pour avoir "commis des attentats contre les forces armées" ou d'avoir eu l'intention de donner l'assaut à des casernes avant et après le coup d'État. Ces personnes seraient essentiellement des membres de l'Unité populaire et du MIR.

D'autre part, le secrétariat général du gouvernement a annoncé que M. Luis Corvalan, secrétaire général du Parti communiste chilien, passait actuellement devant une cour martiale sous l'inculpation de "haute trahison" — Il s'agit du premier "procès" d'un chef important de la gauche depuis le 11 septembre. Il risque la peine de mort s'il est reconnu coupable.

A la suite de l'annonce de cette information, six partis communistes des pays arabes ont lancé un appel pour sauver la vie de M. Corvalan. Les représentants des partis communistes jordanien, algérien, soudanais, syrien, irakien et libanais ont aussi demandé à tous les "progressistes du monde" de participer à la campagne tendant à "sauver la vie" du leader chilien.

D'autre part, à Valdivia, au sud de Santiago, tous les livres trouvés au siège du parti socialiste ont été brûlés dans un grand autodafé et les socialistes arrêtés ont été contraints de traverser le brasier, pieds nus. Cette information a été rapportée par un journaliste suédois.

Devant cet état de chose, le gouvernement des États-Unis a fait savoir à la junte qu'il entretenait de "vives préoccupations" pour le respect des droits humains au Chili. Le porte-parole du département d'État a confirmé hier que l'ambassadeur américain au Chili était intervenu en ce sens auprès du gouvernement militaire.

Le porte-parole a toutefois admis que les États-Unis poursuivaient leur aide militaire au Chili dans le cadre des programmes en cours. Il a précisé qu'il n'était pas question pour l'instant de remettre en question l'opportunité de ces programmes.

Hier, par ailleurs, le gouvernement japonais a reconnu le Chili puisque la "situation était redevenue suffisamment calme" dans ce pays. De plus, un quotidien torontois annonçait hier que le gouvernement canadien avait décidé de reconnaître rapidement la junte militaire chilienne, décision annoncée il y a quelques jours, pour ne pas perdre la vente de six appareils Twin Otter dont la vente s'élève à \$5 millions. Ottawa a toutefois démenti cette nouvelle.

Vingt jours après le coup d'État militaire, diplomates prêts et dirigeants des mouvements de gauche tentent toujours d'établir, même approximativement, le nombre des victimes de la répression.

Selon la junte militaire, trois cents personnes ont été tuées depuis le coup d'État. À l'archevêché de Santiago, on parle de trois mille morts. Certains diplomates étrangers assurent cependant que, d'après leurs premières enquêtes, il ne peut y avoir moins de dix mille victimes dans l'ensemble du pays.

Pour leur part, des dirigeants de la gauche et de l'extrême-gauche, avancent un chiffre de morts nettement supérieur pour Santiago et Valparaíso. Ils citent, à l'appui, des exemples d'exécutions sommaires — par dizaines de victimes, disent-ils — essentiellement dans les zones

industrielles et populaires de la capitale, lors des premiers jours du coup d'État.

La "normalisation" à Santiago est visiblement loin d'être achevée: dimanche dernier, on relevait cinq cadavres, tués par balles depuis peu, sur la berge du Mapocho, la rivière qui traverse la capitale. Une femme a indiqué à l'AFP que dans sa "poblacion" voisine, on trouve chaque matin dans la rue principale, deux ou trois cadavres tués dans la nuit.

Aucun militaire ou carabinier ne peut

actuellement s'aventurer dans certains quartiers populaires de la périphérie de Santiago en dehors des vastes opérations de l'armée. Plusieurs d'entre eux ont déjà été assassinés par des extrémistes, déclarent les habitants.

Le nombre des détenus est lui-même très difficile à établir, dans la mesure où l'on ignore la situation exacte en province.

Officiellement, il y aurait un peu plus

de cinq mille détenus au stade national de Santiago, mille cinq cents sur un bateau ancré dans le port de Valparaíso et quelques centaines dans les îles au large des côtes chiliennes. Cependant, les journalistes qui ont effectué des reportages en province déclarent avoir recueilli des autorités locales la certitude que chacune des vingt-cinq provinces du pays détient au moins mille prisonniers. Selon ces indications, il y aurait donc au minimum trente mille personnes détenues dans l'ensemble du Chili.

Le 4e congrès du peuple chinois est imminent

PEKIN (d'après l'AFP) — Depuis une dizaine de jours, d'intenses préparatifs ont lieu à Pékin en vue de la réunion prochaine du quatrième "Congrès national du Peuple". Selon des informations officielles, le Congrès inaugurerait ses travaux d'ici à demain et sa session se terminerait dimanche.

Les quatre jours que durera cette session en feraient la plus courte de l'histoire chinoise. Le premier congrès qui s'était réuni en 1954 avait duré 15 jours; le deuxième, en 1959, 10 jours; et le troisième, qui s'était déroulé du 21 décembre au 4 janvier 1965, avait duré 14 jours. La brève durée prévue de cette session serait attribuable aux travaux préalables en commissions entamées dès le 20 septembre dernier.

Selon les mêmes sources, ces préparatifs auraient consisté en la réunion de commissions pour l'élaboration et la discussion des rapports qui doivent être présentés au parlement réuni en session plénière. Ces réunions de commissions auraient commencé le 20 septembre dernier et se seraient poursuivies jusqu'à la veille de la fête nationale du premier octobre.

Outre le vote du budget de l'État et l'approbation des plans économiques nationaux, le quatrième parlement devra nommer les membres du gouvernement. Au nombre des postes à pourvoir figurent notamment celui de la présidence de la République qui pourrait être attribuée à Tung Pi-wu, président par interim depuis le limogeage de Liu Shao-chi, et celui de mi-

nistre de la Défense resté vacant depuis la disparition du maréchal Lin Piao, en septembre 1971, à la suite de sa tentative manquée de coup d'État.

Un candidat possible à ce dernier poste est Su Yu, l'un des actuels vice-ministres de la Défense, le seul vice-ministre dont le nom soit apparu dans les listes de la réception officielle du premier octobre aux côtes de ceux du premier ministre Chou En-lai et de plusieurs ministres en titre.

Le rapport économique, selon les mêmes sources, serait présenté par Li Hsien-nien, vice-président de la commission du Plan et membre du bureau politique du comité central.

La présence à Pékin d'un nombre important de membres du comité permanent du Congrès du Peuple pour les fêtes du premier octobre renforce l'hypothèse de l'ouverture prochaine du quatrième parlement.

On note également dans la liste des personnalités diffusée

La Conférence politique consultative représente un "Front uni démocratique". Il est composé en majeure partie du Parti communiste chinois, des divers "Partis démocratiques" et des "Organisations populaires".

CAMELOTS

ST-BRUNO
BELOEIL
ST-HILAIRE
ST-HYACINTHE

Revenus intéressants

Composez: St-Hyacinthe 774-8221
ou Montréal 844-3361

Le président Bhutto est prêt à reconnaître le Bangla-Desh

KARACHI (par l'AFP) — Le premier ministre pakistanais, M. Zulfikar Ali Bhutto, a renouvelé hier son offre d'amitié au Bangla-Desh et a déclaré que le Pakistan souhaitait rétablir des relations fraternelles avec l'ex-Bengale oriental. M. Bhutto s'est déclaré prêt à reconnaître le Bangla-Desh, mais a précisé qu'il ne céderait pas à des pressions extérieures.

Il a ajouté que l'Assemblée nationale l'avait déjà autorisé à reconnaître le Bangla-Desh mais que cette reconnaissance interviendrait en temps utile. Il n'a pas voulu préciser à quel moment il reconnaîtrait l'ancienne partie orientale du Pakistan comme État indépendant.

M. Bhutto s'est également prononcé en faveur du rétablissement des liens économiques entre les populations des deux pays.

D'autre part, le général bengali Khwaja Wasiuddin, détenu au Pakistan depuis la fin de la guerre indo-pakistanaise de 1971,

Le dernier opéré du coeur est mort

PARIS (AFP) — M. André Lefrançois, 40 ans, le dernier greffé du coeur français, est décédé hier matin. Il avait été opéré vendredi dernier par le professeur Daniel Guilmet, dans le service de chirurgie cardio-vasculaire de l'hôpital Foch.

Enfant de l'assistance publique, M. André Lefrançois, jardinier de son état à

COURS DE PAROLE PUBLIQUE

Privé. Semi-privé. En groupe.

1ère année - Pour tout le monde
2ème année - Pour les hommes d'affaires
3ème année - Pour le professionnel

Sans aucune obligation

RENCONTRE D'INFORMATION

Les 2 et 3 octobre 1973, 7h30 P.M.

Hôtel Sheraton Mt. Royal

Salon Hochelaga, 10e étage

Prospectus: sur demande

La Société DÉMOSTHÈNE Inc

1 Place Ville-Marie, Suite 2315, Montréal 113, Canada

Tél.: (514) 866-3537 — Telex: 05-267574



La PAROLE est une force: pour l'affirmer, il faut l'affirmer!

SARAGUAY-la-FORÊT

(près Cartierville)

RÉSIDENTIEL / EXCLUSIF

NOUS CONSTRUISONS
SUR COMMANDE
La résidence de votre
À l'endroit de votre
Magnifiques terrains
(Prêts à construire)

CHOIX
CHOIX
BOISÉS
IDÉAL PROFESSIONNELS
737-2608



Mobilisation syrienne

BEYRUTH (AFP) — "État d'alerte extrême entre la Syrie et Israël", annonce le quotidien "Al Hayat", affirmant que "la Syrie a mobilisé toutes ses forces militaires et rappelle les réservistes et officiers à la retraite pour faire face à une éventuelle attaque surprise de la part d'Israël".

En même temps, ajoute le journal, Damas a informé les capitales arabes des préparatifs israéliens dans le Golan.

Colons dévorés

BRASILIA (AFP) — Deux colons blancs ont été tués et dévorés par des Indiens Makurape, dans le territoire de Rondônia, à l'ouest du Mato Grosso, apprend-on au siège de la Fondation nationale de l'Indien (Funai) à Brasília.

La police locale, qui avait entrepris des recherches à la suite de la disparition prolongée des deux colons, a retrouvé leurs ossements dans une clairière proche du village des Makurape. Des heurts entre Indiens et colons de cette région se sont multipliés ces derniers mois, indique la Funai, mais ils n'avaient pas, jusqu'à présent, abouti à mort d'homme.

Quant aux Makurape, qui sont en contact avec la civilisation depuis fort longtemps, ils avaient abandonné la pratique du cannibalisme depuis une bonne dizaine d'années.

Seul un parti financièrement indépendant peut défendre les intérêts des Québécois

Donnez tout de suite à la caisse propre

Le Parti Québécois est financé par les citoyens du Québec et par personne d'autre.

Il se refuse à quémander la charité auprès des grosses compagnies. Pas de fonds secrets, pas de listes de gros noms et pas de "dettes" non plus à l'égard d'intérêts étrangers.

La caisse du Parti Québécois est une caisse propre.

Souscrivez à la caisse propre



Envoyez vos dons au

Parti Québécois

8785 Avenue du Parc, Montréal 354

J'ai le goût d'un Québec propre

Nom _____
Adresse _____
Ville _____
Voici ma contribution: \$ _____
Je désire recevoir ma carte de membre du PQ. Oui ☐ Non ☐

Cette annonce a été réservée et payée par M. Yvon Guérin, agent officiel du Parti Québécois, 8785 avenue du Parc, Montréal.

La Guinée porte plainte à l'ONU contre le Sénégal

NATIONS UNIES (d'après l'AFP) — La Guinée a porté plainte officiellement hier contre le Sénégal devant le Conseil de sécurité.

Dans sa lettre au Conseil de sécurité, Mme Jeanne Martin, qui représente Conakry à l'ONU, fait état de la "situation" résultant du soutien accordé par la République du Sénégal à des éléments commis à la préparation d'une nouvelle agression contre la Guinée.

Le président du conseil de sécurité, Sir Laurence McIntyre (Australie) va procéder à des consultations avec les autres membres afin de fixer la date de la réunion du conseil.

Les ministres des Affaires étrangères des pays membres de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) réunis à New York ont envoyé lundi soir au président de la République de Guinée un message lui demandant de surseoir à cette plainte, et lui proposant de soumettre son différend avec le Sénégal à l'arbitrage du général Gowon, président du Nigeria, et président en exercice de l'OUA, afin d'é-

viter une querelle entre "pays frères". Le général Gowon est attendu à New York, où il doit prendre la parole vendredi devant l'Assemblée générale des Nations unies.

"En ces derniers temps, dit la plainte, les relations entre la République de Guinée et la République du Sénégal se sont détériorées en raison d'importantes accusations portées par mon gouvernement contre celui du Sénégal devant des preuves manifestes de l'hostilité du gouvernement sénégalais qui a souvent autorisé ou toléré que le territoire du Sénégal serve de plate-forme privilégiée pour l'accueil et l'action de groupes armés contre la République de Guinée.

On se souvient que le Sénégal a pris l'initiative de rompre ses relations diplomatiques avec la Guinée.

Dans les milieux africains aux Nations unies, on regrette que cette querelle "entre frères" rebondisse au moment où se pose le problème de la reconnaissance de la Guinée-Bissau.

Une affaire qui remonte à plusieurs mois?

Lors d'un festival, des journalistes voulaient enlever ou tuer le chah d'Iran et sa famille

TEHERAN (d'après Reuter et l'AFP) — Un porte-parole du gouvernement iranien a annoncé hier que les services de sécurité ont mis à jour un complot organisé par un groupe d'extrême-gauche visant à assassiner ou à enlever le chah d'Iran et les membres de la famille impériale.

Douze personnes, dont deux femmes, ont été arrêtées, a indiqué le porte-parole.

Les conjurés avaient reçu l'aide d'un ambassadeur d'un pays étranger, a-t-il affirmé.

L'identité et la nationalité du diplomate étranger impliqués n'ont pas été révélées.

Il semble toutefois que les arrestations annoncées hier ont été opérées il y a plusieurs mois.

On croit savoir en effet que plusieurs personnes figurant sur la liste de douze noms seraient incarcérées depuis la fin de 1972. La découverte du complot remonterait donc à cette période. D'autre part, le communiqué du service de sécurité affirme que "toutes les personnes impliquées dans le complot ont été arrêtées et seront prochainement déferées devant les tribunaux". Cette indication laisse entendre que la période

d'instruction est close. Pour des affaires analogues d'atteinte à la sûreté de l'Etat, les autorités iraniennes ne font mention d'arrestations et ne rendent publiques les motifs d'inculpation que lorsque l'enquête a permis de déterminer toutes les implications du complot et d'arrêter tous ceux qui y ont participé.

Selon une déclaration des services de sécurité, que publient les deux quotidiens de Teheran "Kayhan" et "Eteelaat", les conjurés appartenaient à une branche de l'ancien parti "Toudeh" marxiste-léniniste.

La plupart d'entre eux étaient des cameramen ou travaillaient dans des entreprises de presse comme journalistes ou employés.

L'un d'eux, Reza Alamehzhadeh, avait présenté un film au huitième festival du film pour enfants qui doit avoir lieu à Teheran, début novembre, et il comptait recevoir un prix.

Selon la police, cette remise de prix aurait fourni aux conjurés une occasion propice pour mettre leur dessein à exécution. Les cameramen qui devaient assister à la cérémonie de remise des prix en présence de la Chahbanou et du prince héritier, auraient été munis d'appareils de prise de vues

truqués et dissimulant des armes, mitraillettes et grenades à main.

Tenant les participants en respect sous la menace de leurs armes, ils se seraient assurés de la personne de l'imperatrice et du prince héritier, et les auraient conduits en voiture jusqu'à un aéroport, où ils auraient alors exigé qu'un avion soit mis à leur disposition pour emmener leurs otages dans un pays étranger.

C'est à ce moment seulement, et se sachant à l'abri des poursuites de la police iranienne, que les membres du groupe auraient proposé de relâcher l'imperatrice et le prince héritier en échange de la libération d'un nombre non précisé de détenus politiques purgeant actuellement des peines de prison en Iran.

Selon les services de sécurité, les conjurés auraient avoué qu'ils étaient résolus à exécuter le chahbanou et le jeune prince, qui va prochainement avoir treize ans, s'ils n'obtenaient pas satisfaction.

Dans l'éventualité où, pour une raison quelconque, ce plan n'aurait pu être appliqué, les conjurés avaient également envisagé d'enlever la princesse Mahnaz, petite-fille du chah. La princesse, qui est âgée de quinze ans, est la

filles de la princesse Chahnaz, fille aînée du chah, et de M. Ardechir Zahedi, ancien ministre des Affaires étrangères, actuellement ambassadeur d'Iran à Washington.

Une des personnes arrêtées, Maryam Etehadieh, appartenait à l'entourage de la princesse Mahnaz, et fournissait aux conjurés, a indiqué la police de sécurité, des informations sur les allées et venues de la princesse.

La détention de la princesse Mahnaz comme otage devait permettre, dans le plan des conjurés, d'obtenir la encore, la mise en liberté de détenus politiques.

Une dernière possibilité avait enfin été examinée: celle où la mise en application d'un enlèvement se serait révélée impossible ou trop risquée. Les membres du complot auraient alors décidé, selon la police, d'assassiner la chahbanou et le prince héritier lors de la cérémonie de remise des prix du "Festival du film pour enfants".

Un des conjurés, Teyfour Bathai, aurait déclaré d'autre part à l'instruction que le groupe avait songé aussi à assassiner le Chah. Les circonstances dans lesquelles cet attentat devait être commis ne semblent pas toutefois avoir été précisées.

Wilson gagne la bataille des nationalisations contre l'aile gauche du Labour

BLACKPOOL (par l'AFP) — Le Parti travailliste s'est engagé hier matin, à l'occasion de son congrès de Blackpool, à entreprendre un très vaste programme de nationalisations quand il reviendra au pouvoir.

En même temps, M. Harold Wilson, chef du parti, est sorti grand vainqueur du débat qui opposait à l'extrême-gauche du Labour sur cette question.

En fait, l'affrontement tant attendu sur la question de savoir si le programme travailliste de nationalisations devait inclure 25 des principales compagnies privées du pays a été largement escamoté.

L'écroulement majoritaire du congrès s'est refusé à avaliser la motion qui liait la nationalisation de ces vingt-cinq compagnies à celle de 250 autres "grands monopoles". Cette motion a été repoussée par 5.600.000 voix contre moins de 300.000. M. Anthony Wedwood Benn, l'un des chefs de file de la gauche, qui était à l'origine partisan de la nationalisation des 25 compagnies, a demandé au congrès de rejeter la motion de la gauche.

Par contre les délégués ont approuvé deux motions soutenant les mesures envisagées par M. Wilson.

Sans s'engager à faire passer sous con-

trole de l'Etat un nombre précis de sociétés privées, le leader travailliste avait présenté aux congressistes un vaste programme qui comprend la nationalisation de tous les terrains à bâtir, la nationalisation des ressources du sous-sol et également celle du gaz et du pétrole de la mer du Nord, la nationalisation des docks et des installations portuaires, la nationalisation de larges sections des industries pharmaceutiques, des machines-outils, de la construction et des transports routiers.

M. Wilson a annoncé la création par un futur gouvernement travailliste d'un Office national d'entreprise qui sera chargé d'agir comme un holding pour les compagnies nationalisées, d'assurer l'expansion du secteur public et de prendre des participations dans des compagnies privées.

Avant de conclure un discours qui a été très applaudi par le congrès, M. Wilson s'en est pris en termes vigoureux à la Bourse qui, a-t-il dit, s'est distinguée au cours des deux dernières années par des activités fiévreuses et quelquefois perverses. Il a préconisé la création d'une commission de sécurité qui serait chargée de protéger les intérêts des petits porteurs et de procéder à une enquête au plus haut niveau afin de contrôler les transactions qui s'opèrent au Stock Exchange.

Les avocats d'Agnew cherchent à gagner du temps pour rendre inutilisable la preuve

WASHINGTON (d'après AP) — Les procureurs fédéraux américains chargés de l'affaire Agnew ont entrepris une véritable course contre la montre car une bonne partie des preuves qu'ils auraient accumulées contre le vice-président deviendra inutile après le 22 octobre.

En effet, la loi américaine interdit de porter plainte contre quelqu'un ou de l'inculper pour avoir accepté des pots-de-vin ou s'être livré à un trafic d'influence au-delà de cinq ans après le délit. Or, une bonne partie de la preuve accumulée par les enquêteurs porte sur une série de contrats qui ont été attribués par M. Agnew, alors gouverneur du Maryland, lors d'une assemblée du conseil des travaux publics du Maryland, le 22 octobre 1968.

Pour éviter cet écueil de procédure, le grand jury a décidé de siéger à deux reprises cette semaine, à commencer d'hier.

L'un des témoins interrogés hier, M. William Muth, est un ancien conseiller démocrate du comté de Baltimore, devenu par la suite percepteur électoral de M. Agnew.

Muth aurait invoqué la protection du Cinquième amendement pour éviter d'avoir à répondre aux questions du jury. Selon des sources proches du grand jury, celui-ci aurait décidé d'accorder l'immunité à Muth pour l'obliger à parler, faute de quoi il serait accusé de mépris de cour et envoyé en prison. On ne sait pas quelle a été la décision finale du témoin.

Tous les documents pertinents à l'octroi des contrats accordés en 68 par M. Agnew ont été requis par voie de subpoena par le grand jury. Toutefois, la partie de l'enquête qui porte sur de possibles violations des lois de l'impôt fédéral a encore une année avant d'échapper à la limite de temps prévue par la loi.

Présentement, les avocats du vice-président envisageraient de paralyser les travaux du grand jury sur la base de cet argument juridique. Mais les procureurs fédéraux auraient plusieurs portes de sortie juridique. Néanmoins, ils ont accéléré sensiblement la marche de leurs travaux.

La semaine dernière, le juge Hoffman leur a évité d'être momentanément paralysés dans leur travail, ce qui aurait pu être fatidique pour les travaux du grand jury, lorsqu'une demande d'injonction fut

présentée par les avocats de M. Agnew en vue de faire arrêter le travail des enquêteurs. Le juge a permis aux enquêteurs de poursuivre leurs recherches jusqu'à ce que les parties en cause aient fait valoir leurs points de vue et qu'il prononce son jugement.

Il n'en demeure pas moins que les procureurs fédéraux pourraient alléguer que la limite que leur impose la loi ne peut s'appliquer qu'au jour où M. Agnew a terminé son mandat de gouverneur, ce qui leur donnerait jusqu'au début de janvier pour compléter leur preuve.

D'autre part, John Ehrlichman, l'ancien conseiller présidentiel, a affirmé hier devant le grand jury qu'enquête sur le cambriolage du psychiatre de Daniel Ells-

berg, que c'était à son avis le président Nixon lui-même qui avait ordonné l'envoi de deux "plombiers" en Californie en quête sur la fuite des documents secrets du Pentagone.

Ehrlichman a toutefois nié que le président ait approuvé l'opération illégale du cambriolage lui-même.

De son côté, Daniel Ellsberg a commenté la divulgation hier de son "profil psychologique" tel que l'avaient dressé les "plombiers" de la Maison-Blanche. Il a nié avoir eu des problèmes d'ordre sexuel et avoir recherché l'aide d'un psychiatre pour cette raison, comme l'a laissé entendre Howard Hunt en déposant devant le grand jury, en juin.

La fin d'une époque

Air America quitte le Laos

VIENTIANE (d'après l'AFP) — Avec le départ de la compagnie de transport privée Air America du Laos, qui servait dans ce pays de couverture officielle à la CIA, c'est "la fin d'une époque", disent les Américains nostalgiques. C'est en tout cas dix années de guerre secrète qui se terminent et ce, au moment où le Pathet Lao et le gouvernement de Vientiane procédaient hier à l'échange de la liste de leurs représentants au "comité mixte d'exécution des accords".

Ce comité bipartite devient ainsi le premier organisme issu des accords de paix du 21 février et du protocole annexe en septembre.

Le comité aura pour tâche, outre la neutralisation des villes de Vientiane et de Luang Prabang, de surveiller le retrait des troupes étrangères et les violations du cessez-le-feu et de s'occuper du retour des réfugiés dans leur village d'origine.

Le transport et le ravitaillement des réfugiés était justement la mission officielle

d'Air America. Mais officiellement, l'essentiel de ses activités était consacré au transport des troupes et de munitions tandis qu'une partie de son personnel américain avait un rôle direct de conseiller militaire.

C'est aussi grâce à Air America que la CIA a pu mettre sur pied l'armée clandestine du général Vang Pao. Pour ce faire, Air America a eu à un moment donné jusqu'à 77 avions et hélicoptères de tous types, et plus de 400 terrains d'aviation à travers le Laos. En janvier dernier, la compagnie employait 337 Américains, dont 190 pilotes, mécaniciens et administrateurs, les autres étant des "civils" de la CIA.

La compagnie qui est officiellement "en vente" à cause du non-renouvellement des contrats du gouvernement américain (\$40 millions) laisse sur place un équipement ultra moderne à côté duquel l'aéroport civil de Vientiane fait piètre figure.

Les chemins de fer donnent le coup d'envoi de l'offensive syndicale d'automne en France

PARIS (d'après l'AFP) — Le coup d'envoi de l'offensive syndicale d'automne a été donné hier avec une série de grèves tournantes dans les chemins de fer français.

Il n'est pas exclu que le mouvement se poursuive voire s'amplifie: en effet les fédérations CGT et CFTD de cheminots ont précisé "qu'elles se réuniraient à nouveau vendredi pour déterminer la forme et les modalités de la poursuite de l'action qui serait organisée dès la semaine prochaine si la SNCF et le gouvernement restent sur leurs positions intransigeantes". En outre, sont annoncées d'autres mouvements: une grève le 11 octobre, lancée par la CGT et la CFTD. Dans la fonction publique (c'est-à-dire fonctionnaires, agents des PTT, et travailleurs des services publics et de santé), des préavis de grève ont été déposés par les autres syndicats de la fonction publique du 3 au 13 octobre.

D'autre part, des mouvements sont envisagés à l'électricité et au gaz pour le 10 octobre et les agents de la RATP (autobus et métro parisien) ont été invités par la CGT à passer aux actes dans les prochains jours.

Principal motif de mécontentement:

Shultz préside à Moscou à la création d'un comité bipartite pour le commerce

MOSCOU (AFP) — M. George Shultz, secrétaire américain au Trésor, a eu hier après-midi un entretien de deux heures avec M. Alexei Kossyguine, président du Conseil soviétique, sur les relations économiques et commerciales soviéto-américaines, a annoncé un porte-parole de l'ambassade des Etats-Unis.

La visite à Moscou depuis dimanche dernier d'une délégation américaine conduite par M. Georges Schultz, a donné lieu hier à la création d'un "conseil soviéto-américain pour le commerce et l'économie".

Cet organisme aura pour objet de développer les échanges dans les secteurs du tourisme, de l'industrie forestière et de la recherche pétrolière et minière.

Les deux présidents de ce conseil, MM. Donald M. Kendall, président de PepsiCo Inc et le vice-ministre soviétique du Commerce extérieur, M. Vladimir Alkhimov, ont, l'un et l'autre, souligné l'importance de l'octroi par les Etats-Unis à l'URSS de la clause de la nation la plus favorisée.

Le vice-ministre soviétique a souligné que l'octroi de la clause convoitée permettrait à l'URSS de rétablir sa balance commerciale avec les Etats-Unis, actuellement déficitaire.

Plan d'amaigrissement Recette à domicile

Il est facile de perdre rapidement, chez soi des livres de graisse disgracieuse! Utilisez ce menu diététique maison. C'est très facile—et c'est peu coûteux. Allez simplement chez votre pharmacien et demandez Plan d'amaigrissement Naran. Versez ceci dans une bouteille d'une chopine et ajoutez assez de jus de pamplemousse pour la remplir. Prenez-en deux cuillerées à soupe par jour, selon le besoin, et vous le Plan d'amaigrissement Naran.

Si votre premier achat ne vous montre pas un moyen simple et facile de perdre la graisse super-

flue et ne vous aide pas à retrouver la sveltesse de votre ligne: si les livres et les poudres réduisibles de graisse superflue ne disparaissent pas du cou, du menton, des bras, de la poitrine, de l'abdomen, des hanches, des mollets, et des chevilles, retournez simplement le carton vide pour vous faire rembourser. Suivez cette méthode facile recommandée par les nombreuses personnes qui ont essayé ce plan et retrouvez votre ligne. Notez comme le gonflement disparaît—combien vous vous sentirez mieux. Plus alerte, plus active et d'apparence plus jeune.

LES ELECTIONS AU QUEBEC EN 1973

CKAC/73, grâce à son affiliation au réseau Télémedia, est en mesure de présenter des reportages quotidiens sur l'évolution du climat politique au Québec au cours de la présente campagne électorale.

LE QUÉBEC EN ÉLECTIONS

Tous les discours des chefs de partis politiques seront radiodiffusés sur notre antenne.



Solange Chaput Rolland



Jacques Morency



Jacques Proulx

LE POINT...

tous les jours à 7:45 heures avec Jacques Morency à 12:15 heures avec Pierre Bélard à 17:15 heures avec Pierre Bruneau

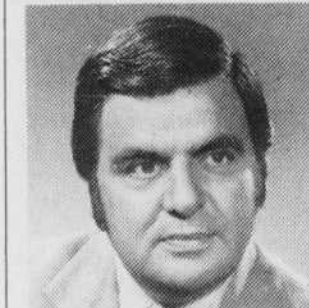


Pierre Bélard

Pierre Bruneau



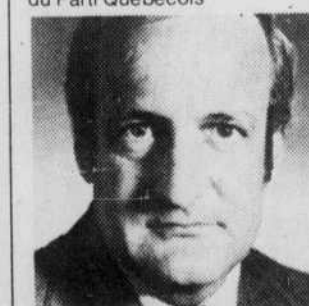
le Chef du Parti Libéral



le Chef du Parti Créditiste



le Chef du Parti Québécois



le Chef de l'Union Nationale

ÉDITO-POLITIQUE

Tous les matins à 7:10 heures à tour de rôle, les quatre chefs des partis politiques du Québec.

BONJOUR DIMANCHE

de 9:30 à 11:00 heures avec Louis-Paul Allard Quatre émissions consacrées aux chefs de partis.



Louis-Paul Allard

LE CHOC DU FUTUR

tous les jours de 13:00 à 15:00 heures avec Roger Delorme Cette émission verra surtout à faire connaître les 4 chefs politiques et leurs principaux lieutenants.



Roger Delorme

LA SOIREE DES ELECTIONS

lundi 29 octobre

de 19:00 à 2:00 heures A.M.

avec Roger Delorme et Louis-Paul Allard, Solange Chaput Rolland et Pierre Bourgault

REACTIONS QUEBEC

mardi 30 octobre

de 6:00 à 9:00 heures

avec Solange Chaput Rolland, Jacques Morency et Jacques Proulx.

4 journalistes suivront en permanence les leaders politiques

Michel St-Louis

pour le Chef du Parti Libéral

Gérard Roy

pour le Chef du Parti Québécois

Raymond St-Pierre

pour le Chef du Parti Créditiste

Yves Hamel

pour le Chef de l'Union Nationale

Du 28 septembre au 29 octobre 1973 on suit la campagne électorale en écoutant

CKAC 73



A la Maison Saint-Laurent

Des ex-détenus apprennent à "s'en sortir"

par Renée Rowan

Le problème de la réhabilitation n'est pas nécessairement un problème d'argent ou un manque d'effectifs. C'est avant tout une question d'implication du personnel d'encadrement — criminologues, travailleurs sociaux, conseillers, etc. — affirme M. Pierre-Norbert Julien, directeur de la clinique à la Maison Saint-Laurent, une institution dite "à mi-chemin" ou de transition pour les libérés conditionnels.

Pour ce jeune criminologue comme pour M. André Normandeau, directeur de l'École de criminologie de l'université de Montréal, la solution au problème de la récidive se trouve dans la mise sur pied de programmes qui permettront aux criminels et aux condamnés d'apprendre dans la société à vivre en société. Mais les libérés sous condition ont besoin d'être véritablement aidés, d'être acceptés par la société, de rencontrer des gens qui consentent à "vivre" avec eux leurs problèmes.

"Mais trop souvent, de l'avis de Pierre-Norbert Julien, les spécialistes ont peur de s'impliquer, de tout remettre en question. Ils développent vite des mécanismes de défense qui entraînent la paralysie".

La Maison Saint-Laurent, située rue Mackay, au sud de la rue Sainte-Catherine, peut héberger jusqu'à 20 pensionnaires, tous ex-détenus de pénitenciers condamnés pour vols à main armée, vols avec effraction, fraudes, délits sexuels, vols d'automobiles et même meurtres. La moyenne d'âge est de 25 à 40 ans; le plus jeune, actuellement a 19 ans, le plus âgé, 66 ans.

Le programme de réhabilitation de la Maison Saint-Laurent peut-il être considéré comme une réussite? Il est encore trop tôt pour l'affirmer, déclare M. Julien. Mais ce que nous pouvons en dire après une brève visite, c'est que, compte tenu de la population de cette institution financée en partie par des souscriptions volontaires, une subvention du fédéral et le programme Initiatives locales, le climat qui y règne est dynamique et humain.

La durée de séjour dans cette maison de transition varie selon les besoins de chacun; elle est en moyenne de trois mois. La durée maximum est en principe de neuf mois, explique le directeur de Saint-Laurent, M. Fritz Prevost, un ancien militaire de carrière que plus grand-chose n'étonne, comme il le dit.

La plupart de ces ex-détenus en liberté conditionnelle ou en surveillance obligatoire ont purgé des sentences de trois quatre ou cinq ans; certains, par contre, auront été enfermés pendant de très longues années.

Les hommes acceptés par l'institution reçoivent aide et conseils avant même d'y entrer et durant tout le temps de leur séjour. Ils obtiennent également, si besoin est, des soins médicaux et psychiatriques. L'équipe de la maison Saint-Laurent travaille en étroite collaboration avec la clinique externe de l'Institut Pinel et le Forensic Clinic dirigé par le Dr Bruno Cormier.

A la maison de la rue Mackay, en plus du directeur et de deux criminologues, on trouve trois animateurs sociaux qui agissent comme conseillers et sont disponibles à toutes heures du jour: un est soldat de carrière, un autre est un ancien policier qui a travaillé au Service de l'aide à la jeunesse, et le troisième est un ex-détenu sorti du pénitencier il y a 21 ans, marié et qui a quatre enfants. Dans l'équipe, trois femmes: l'image féminine est importante dans une maison de ce genre, souligne le directeur de la clinique.

"Quand la nouvelle équipe est arrivée ici, il y a un an, rappelle M. Julien, on parlait de nous comme des "intellectuels de l'université de Montréal". Nous étions en fait des théoriciens. Mais on s'est vite rendu compte que pour gagner la confiance des pensionnaires, il fallait descendre de notre tour d'ivoire, abandonner nos belles théories pour vivre avec eux des réalités qui sont souvent très dures. On n'y parvient qu'en s'impliquant le plus possible."

Il y a des dangers à cela, admet M. Julien, mais il faut

prendre le risque. Il faut savoir où tirer la ligne.

Si ces ex-détenus sont à la Maison Saint-Laurent, c'est qu'ils n'ont pas de famille ou que leur famille ou leur femme ne veulent plus d'eux ou qu'ils refusent eux-mêmes de retourner dans leur entourage. Sans endroit où aller à leur sortie de prison, les chances de récidive sont grandes.

L'expérience a en effet démontré que le milieu vers lequel l'ex-détenu retourne les premiers jours et les premières semaines a une influence considérable sur son comportement futur et partant, sur son avenir. Rares sont les anciens détenus qui peuvent retrouver suffisamment de confiance en eux-mêmes pour éviter de récidiver s'ils n'ont pas l'assurance que quelqu'un s'occupe d'eux et prend leurs intérêts en main.

Les quelques pensionnaires avec qui nous avons mangé hier midi sont d'ailleurs les premiers à admettre la nécessité de cette aide.

L'élément thérapeutique central utilisé par la maison est le travail autour duquel toute l'action de l'équipe va se greffer. Dix-sept des dix-huit résidents actuels travaillent à plein temps. L'un d'eux, en liberté conditionnelle, travaille depuis deux mois dans un ministère provincial tout en poursuivant des études universitaires le soir. Mais la plupart sont des manoeuvres. La moyenne de scolarité est de sept années.

Plus d'une trentaine d'entreprises collaborent étroitement avec la Maison Saint-Laurent et acceptent de prendre à leur emploi des ex-détenus. "Mais nous devons continuellement trouver de nouveaux débouchés, dit M. Prevost. Il suffit d'une mauvaise expérience de la part d'un employeur (un employé qui quitte sans prévenir, qui est impoli ou dont les relations de travail avec ses collègues sont difficiles) et c'en est fait de la bonne volonté du patron. Il est même arrivé que nous ayons été mis à la porte d'une compagnie alors que nous tentions de refaire les contacts."



Autour de la table, les pensionnaires qui travaillent de nuit ou qui commencent en fin d'après-midi se retrouvent pour le lunch. L'atmosphère est familiale, la cuisine aussi. Au menu hier, rôti de porc, pommes de terre brunes et pois verts, gâteau au chocolat fait à la maison. (Photo Le Devoir, par Alain Renaud)

Les résidents sont accueillis gratuitement à la Maison Saint-Laurent. Leur seule obligation financière est de verser à leur compte de banque, à chaque paye, un cinquième de leur salaire (pour retirer de l'argent de ce compte, il faut la signature du directeur de la maison). Le but de cette épargne obligatoire est d'assurer aux résidents, au moment où ils quittent la maison, un petit pécule qui leur permet de se débrouiller, les premières semaines.

Que pensent les résidents de ce programme de réhabilitation?

Ceux avec qui nous avons eu l'occasion de causer (la majorité étaient au travail à l'heure du lunch) semblent satisfaits de l'expérience. Mais l'apprentissage de la liberté et de la vie en société n'est pas toujours facile et ne se fait pas sans heurts.

"Oui, on est libre ici, mais avec des limites. C'est à ces conditions qu'on nous a laissé sortir de prison. Ce dont je rêve, c'est

de la vraie liberté..."

Bien sûr, il n'est pas agréable de ne pouvoir circuler librement à l'extérieur de Montréal ou même "en ville" (un résident n'a pas la permission de sortir d'un certain quadrilatère, un autre d'aller à l'est de la rue Saint-Laurent, de fréquenter les tavernes ou les cabarets, etc.). Mais la Maison s'arrange pour adoucir cette atteinte à la liberté en compensant par d'autres activités, par d'autres privilèges.

"Ca s'accepte et ce n'est pas si mal, surtout quand on se dit qu'il faut s'aider soi-même si on veut s'en sortir", nous confie René.

Quelles sont justement ces chances de s'en sortir?

Voici les statistiques que nous a confiées le directeur. Entre le 1er octobre 1971 et le 30 septembre 1972, 65 ex-détenus sont passés par la Maison Saint-Laurent. De ce nombre, 8% des cas sont qualifiés de réussites, c'est-à-dire que le détenu a conservé

son emploi pendant plus d'un an, est retourné vivre dans sa famille ou avec sa femme et n'a prouvé plus le besoin de se venter d'être passé par le pénitencier; 25% travaillent régulièrement et ne causent aucun ennui, mais n'ont pas entièrement repris leur équilibre; 50% ont quitté la Maison et on ignore ce qu'ils sont devenus, sauf que l'on sait qu'ils ne sont pas retournés en prison; et finalement 17% sont de retour au pénitencier.

Un médecin reproche à Québec de faire disparaître en douce la confessionnalité des hôpitaux

par Jean-Pierre Proulx

S'adressant hier soir à l'Association des aumôniers des hôpitaux du Québec, le Dr Jean-Paul Thibault, chef du département de chirurgie et président du comité medico-moral de l'hôtel-Dieu de Saint-Jérôme, a dénoncé le "silence" du gouvernement face à la confessionnalité des hôpitaux.

"Nous avons l'impression, dit-il, que le gouvernement fait disparaître des hôpitaux une tradition devenue partie intégrante de leur structure: la confessionnalité. Par le biais de

la loi 65, le gouvernement n'a même pas le courage de prendre position sur la reconnaissance de la confessionnalité ou de la neutralité dans les hôpitaux. Il se contente du silence. Cette disparition en douce, aurait, me semble-t-il, au moins valu un enterrement de première classe."

Il est en effet exact que la loi 65 portant sur la restructuration des centres hospitaliers de même que les règlements qui s'y rattachent ne soufflent pas mot des aumôniers ni des services de pastorale comme tels. Il semble que le ministère des affaires sociales envisagerait de remettre entièrement aux évêques la charge de la pastorale hospitalière ou encore d'intégrer les aumôniers aux Centres locaux de services communautaires comme on l'a fait pour les travailleurs sociaux qui oeuvrent en milieu hospitalier. Les aumôniers s'inquiètent évidemment de leur sort et cette question fait le principal objet de leur congrès.

Mais s'étonnant également du silence des médias sur cette "loi qui s'attaque directement à un droit fondamental", le Dr Thibault ajoute: "Devant cette situation, je ne puis m'empêcher de me sentir visé par cette phrase de Pelouquin inscrite sur la murale du Grand Théâtre de Québec: "Vous n'êtes pas tannes de mourir, bande de caves." Il n'est peut-être pas trop tard, qui sait? Les jeux ne sont peut-être pas encore faits."

"L'aumônier doit être intégré à l'hôpital. Son action se déroule dans les cadres d'un service: le service de pastorale hospitalière qui devrait être considéré comme les services paramédicaux au même titre que, par exemple, le service de phy-

siothérapie, de réadaptation, de psychologie, etc."

Disant rejeter la théorie du dualisme entre l'âme et le corps mais accepter celle de l'unité de l'être humain, le Dr Thibault a expliqué que "vu dans cette optique, le malade devient un être humain atteint dans toute sa personnalité. La complexité de son état nécessite qu'on mette à son service une équipe multidisciplinaire de gens spécialisés dont les activités convergeront vers un but unique, le bien-être du malade. Je crois donc que, logiquement et administrativement, le service de pastorale hospitalière vient de trouver sa place au sein de l'équipe. Ce service doit être intégré au même titre que les autres services. Il doit être reconnu, accepté et même désiré des autres services".

La Joconde va visiter le Japon

PARIS (AFP) — "La Joconde" sera exposée au Japon, dans le courant de l'année prochaine. Le premier ministre japonais, M. Kakuei Tanaka, l'a annoncé vendredi, en ouvrant sa conférence de presse à Paris: "La voie a été ouverte pour exposer au Japon le tableau de l'une des plus belles dames du monde: 'La Joconde'".

La date de l'exposition n'a pas été précisée. Mais on sait que le président Pompidou se rendra au Japon en avril 1974.

Ce ne sera pas la première fois que le portrait de Mona Lisa quittera le musée du Louvre, puisqu'il a déjà été exposé aux États-Unis en 1963.

Lévis envisage d'acheter l'Escale

LEVIS (PC) — La ville de Lévis songe à se porter acquéreur du bateau-théâtre l'Escale pour l'utiliser à des fins touristiques et théâtrales.

Le conseil municipal de cette localité, en face de Québec, a en effet décidé, lundi soir, de présenter une soumission en vue de l'achat du navire.

Le Service des achats du gouvernement du Québec a lancé un appel d'offres, à la fin du mois dernier, pour vendre ou louer l'Escale, achetée en 1969 par le ministère québécois des Affaires culturelles, au prix de \$314,000.

L'Escale a été construit en 1951 aux chantiers de Marine Industries.

Anciennement connu sous le nom de Arthur-Cardin, il a assuré la navette entre Sorel et Berthier, jusqu'en 1965, alors qu'il fut transformé en théâtre flottant.

L'Escale est amarré à Hull depuis plusieurs années. Il a été endommagé par un incendie en septembre 1972, mais le théâtre, qui peut accueillir plus de 500 spectateurs, n'a pas été touché.

Profites-en
des Obligations d'Epargne
du Canada

Une bonne habitude qui porte profit

On pense souvent aux bonnes choses de la vie comme à des réalités parfois difficiles à atteindre. Et pourtant! Avec les Obligations d'Epargne du Canada, c'est facile. Des vacances, une maison à soi, la sécurité de sa famille, un avenir confortable... tout cela est dans le domaine du possible. Avec les Obligations d'Epargne du Canada, demain c'est presque aujourd'hui! Faites-en la preuve vous-même!

Faciles à acheter: Vous pouvez acheter vos Obligations d'Epargne du Canada à partir de \$50 jusqu'à \$50,000 au comptant ou par versements à votre travail, à votre banque, caisse populaire, société de fiducie ou chez votre courtier.

Encaissables en tout temps: Vous pouvez encaisser vos obligations en tout temps à leur pleine valeur, plus l'intérêt couru.

Bonnes à garder: Les Obligations d'Epargne du Canada sont sûres, garanties par toutes les richesses du pays et elles rapportent un bon intérêt à chaque année. Chaque nouvelle obligation de \$100 vous rapporte \$7 la première année, \$7.50 chacune des six années suivantes, \$7.75 chacune des trois années subséquentes et \$8 chacune des deux dernières années, soit un rendement annuel moyen à l'échéance de 7.54%. De plus, vos obligations peuvent vous rapporter de l'intérêt sur l'intérêt et ainsi, à l'échéance, vous obtiendrez \$239.50 pour chaque obligation de \$100.

7.54%

rendement annuel moyen à l'échéance

Catholiques et protestants pourraient reconnaître leur baptême

par Jean-Pierre Proulx

Les évêques du Canada étudieront, au cours de leur prochaine assemblée plénière fin octobre, une proposition recommandant la reconnaissance réciproque des baptêmes administrés tant dans l'Eglise catholique que dans les Eglises membres du Conseil canadien des Eglises. Ils étudieront en même temps un projet de certificat unique pour toutes les Eglises.

Ces propositions émanent du Groupe mixte de travail du Conseil canadien des Eglises de la Conférence catholique canadienne (CCC), propositions qui ont aussi été étudiées à la commission protestante "Faith and Order" (Foi et constitution).

Si la première proposition devait être adoptée, cela signifierait qu'on ne mettrait plus dorénavant en question la validité des baptêmes faits au nom de la Trinité et par effusion d'eau quelle que soit l'Eglise ou serait célébré le baptême. Le problème s'est maintes fois posé lors de mariages mixtes par exemple ou encore lors du passage d'un individu d'une Eglise à une autre. Tant dans l'Eglise catholique que dans les Eglises protestantes on a souvent exigé le "rebaptême".

L'acceptation réciproque de la proposition signifierait en d'autres termes qu'en cas de doute, la partie qui doute devrait faire la preuve de la non-validité du baptême de celui qu'elle accueille en son

sein alors que jusqu'à maintenant le baptême de celui qui entrerait dans une autre Eglise, surtout l'Eglise catholique, était au départ présumé invalide.

Au plan pastoral, la mesure a son importance. On évitera ainsi à plusieurs chrétiens l'humiliation qu'ont connue ceux qui, dans un passé encore tout récent, en étant "rebaptisés" sous condition, admettaient implicitement n'avoir jamais été chrétiens.

Il faut en outre souligner que la proposition qui sera étudiée à Ottawa a son origine un peu plus lointaine dans le décret de Vatican II et plus précisément dans le directeur romain de mai 67 venant préciser les normes d'application du décret conciliaire.

Les évêques canadiens doivent d'autre part, à cette même assemblée plénière, adopter un certain nombre de mesures concrètes visant à décentraliser la CCC. Ils étudieront également en profondeur le thème du synode de 1974 sur l'évangélisation du monde contemporain. Notons à ce propos que la préparation canadienne à ce synode est déjà commencée depuis un mois; des consultations ont actuellement lieu dans les diocèses et un rapport devrait être remis au secrétariat de l'épiscopat, le 15 novembre prochain.

Après la compilation d'un rapport-synthèse pour toute l'Eglise canadienne

prévu pour décembre 1973, le projet de réponse canadienne à Rome sera envoyé de nouveau aux diocèses pour une seconde consultation, après quoi le rapport final sera acheminé à Rome le 8 février 1974. De Rome partira ensuite un nouveau document à l'intention des Eglises nationales quelques mois avant la tenue du synode prévu pour octobre suivant.

Notons encore à l'ordre du jour de la prochaine assemblée de la CCC, la préparation de l'Année sainte au Canada dont le thème est la réconciliation.

Il y aura aussi élection à la présidence et à la vice-présidence de la CCC. Si on poursuit la tradition, le nouveau président devrait être l'archevêque de Sherbrooke Mgr Jean-Marie Fortier, qui est actuellement vice-président.

Les évêques reviendront aussi sur l'étude de trois documents en préparation depuis un certain nombre de mois sinon d'années: une déclaration sur la formation de la conscience, un guide pastoral de la pénitence, un dossier sur la morale médicale.

Les évêques ont aussi à étudier une récente décision romaine — décision qui a soulevé une tempête aux Etats-Unis — et qui maintient la tradition de la première confession avant la première communion. Cette décision a des implications au Canada puisque depuis le renouveau caté-

chétique s'est instaurée la pratique contraire.

Une douzaine de prêtres et de religieux ont été invités à participer à titre d'observateurs à l'assemblée des évêques. Les

évêques répondent à une requête des senats de prêtres anglophones du Canada et de la Conférence religieuse canadienne. Aucun laïc n'a été invité parce que, a expliqué le porte-parole de la CCC, M. Guy

Poisson, p.s.s., ils ne sont pas regroupés dans des organismes représentatifs. Le nouveau secrétaire adjoint de l'épiscopat du Québec, qui est un laïc, n'a pas été invité non plus.

Les étudiants protestants rentrent

Les étudiants des high schools protestants de Montréal, qui protestaient contre la déclassification des professeurs, sont rentrés hier en classe et menacent de reprendre la même tactique de boycottage des cours, le 9 octobre, si les discussions en cours entre le ministère de l'Éducation et le PSBGM sur 850 dossiers ne mènent pas à des résultats satisfaisants.

Neuf des 21 high schools montréalais avaient été touchés par le mouvement de protestation, lundi, ainsi qu'une école élémentaire; ce qui faisait plus de 16.000 élèves en congé forcé.

Aujourd'hui, les professeurs membres du MTA (Montreal's Teachers' Association) doivent se prononcer sur une résolution qui aurait pour effet de s'en tenir strictement aux horaires et aux activités

essentiels — ces mêmes professeurs ont déjà voté de ne plus participer aux activités extra-curriculaires tant que le dossier de reclassification ne sera pas rouvert et réglé à leur satisfaction.

Le PSBGM perdait, le 1er juillet, le pouvoir de payer ses professeurs suivant une échelle locale et devait s'en tenir aux règles édictées par le manuel du ministère. Toutefois, des négociations avec le ministère québécois de l'Éducation semblent s'être déroulées dans un climat "excellent", selon un porte-parole du PSBGM.

Quelques-uns des professeurs déclassifiés ont perdu jusqu'à \$3.000 de traitement annuel.

On signale aussi que 75 membres de l'Association provinciale des professeurs

protestants (PAPT), principalement du district de Châteauguay, ont intenté des poursuites contre la commission scolaire qui les engage.

Ces poursuites ont pour but de récupérer de \$4.000 à \$5.000 pour la session 1972-73, montants qui leur seraient dus en vertu de la Loi sur le salaire minimum (1972).

Le conseiller juridique de la PAPT dans ces causes est Me Norm Bernstein. Il se peut que de nombreux autres membres de la PAPT imitent leurs confrères; la PAPT représente 6.700 enseignants. Selon Me Bernstein, depuis trois ans, environ 60% des enseignants protestants ont vu leurs salaires rajustés ou gelés. Le salaire moyen d'un enseignant affilié à la PAPT est d'environ \$8.500.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

- Chaque parution coûte \$1.50, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun
- L'heure de tombée est midi pour le lendemain

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis : Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être signalée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

844-3361

- Chaque parution coûte \$4.20 le pouce
- L'heure de tombée est midi pour le lendemain
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations

AIDES DOMESTIQUES DEMANDÉES

OUTREMONT: dame pour garder 2 fillettes d'âge scolaire. Légers travaux. Tél. 342-9963 (5-10-73)

AMEUBLEMENT À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'automne. 207 Beaupré est, Tél. 276-9067 (31-12-73)

ANIMAUX À VENDRE

SAMOYÈDES

Enregistrés - tatoués - vaccinés - tempérément et santé garantis. Prés St-Hyacinthe

Tél: 1-796-3155

ANTIQUITÉS DEMANDÉES

ANTIQUITES TOUTES SORTES. (argent comptant) Claude Morier, jour 331-0251 soir 667-0774

ANTIQUITES À VENDRE

VASTE MAGASIN d'antiquité, méritant visite, grand choix: tables refectoire — armoires — buffets — etc. Canadiens ou autres. Bas prix. Ouvert 7 jours. 2 Boul. Labelle, Ste-Thérèse, Tél. 435-4350 (7-12-73)

TRES BELLE COLLECTION de meubles en pin, français et québécois du XVIIIe siècle: armoires, buffets, tables, vaisselier, marmites et pots en cuivre, chéneaux, lanternes. Appelés le matin seulement de 10 h à 1 P.M. 733-2269 (6-10-73)

APPARTEMENTS À LOUER

PARIS EN OCTOBRE. Logez dans appartement typiquement parisien partant absence occupant canadien. Très bien situé (16e arrondissement), 2 chambres à coucher toutes facilités \$165 par semaine. Ecrire: C.P. 21, Station B, Montréal. (9-10-73)

COTE-DES-NEIGES: très grand 6½, chauffé, près autobus, \$195, par mois. Libre 1er novembre. Tél. jour 844-2867, soir 738-5913 (5-10-73)

BRUSSARD: 3½ à 6½, neufs, avec stationnement, \$122, à \$162, par mois. 5505 rue Platon, Tél. 671-3691 ou 678-1417 (4-10-73)

APPARTEMENTS À LOUER

OTTAWA: appartement moderne, bien situé, rue Wurttemberg, près centre-ville et rivière Rideau. 3½ pièces, 9e étage, libre immédiatement. \$205, mois. Tél. 1-613-234-5577, soir 1-613-235-4866. (6-10-73)

ASSOCIÉS DEMANDÉS

RECHERCHONS un partenaire sérieux, ambitieux et audacieux, domaine du Tourisme. Ecrire à: Guy Martineau, 620 Cathcart, suite 320, Montréal 111. (9-10-73)

AUTOS À VENDRE

OLDSMOBILE TORONADO, 1972, toute équipée, vitres électriques, Conforton, radio AM-FM, stéréo, 23.000 milles, parfaite condition. Tél.: 667-0303 (4-10-73)

CITROEN DS 21, Pallas, 29.000 milles, rouge bordeaux, très bonne condition. Tél. 322-6845 4-10-73

PEUGEOT 504, 1972, 24.000 milles, complètement équipée, condition A-1. Tél.: 667-0303 (4-10-73)

'72 PEUGEOT 504

Station-wagon, climatiseur, automatique, antirouille, radio, \$4.195.

'72 PEUGEOT 504

Automatique, toit ouvrant, FM radio, climatiseur \$3.695

'71 VOLKSWAGEN

"Camp Mobile", Westfalia, pneus Michelin neufs, tente auxiliaire. \$3.495.

'71 PEUGEOT 504

Sedan, automatique, toit ouvrant, radio \$2.495.

'70 DODGE

"Dart Swinger", 340, direction-freins assistés, sièges baquets, toit de vinyle \$1.895.

'71 VEGA

Station-wagon, 4 vitesses, antirouille Ziepart, radio AM-FM. \$1.795.

'67 FORD, GALAXIE 500

Décapotable, direction assistée, radio AM-FM \$995.

Roger

AUTOMOBILE LTÉE
4269 ouest, Ste-Catherine
932-2925
"Dépositaire Peugeot"

9-10-73

FEMMES DEMANDÉES

STÉNOGRAPHE BILINGUE

Nous avons un poste de défil pour une personne sérieuse avec un minimum de 2 années d'expérience.

La candidate devra être couramment bilingue et posséder de la sténographie, dactylographie et des aptitudes cléricales.

Nous offrons d'excellentes conditions de travail et un salaire proportionné à l'expérience.

Veuillez téléphoner ou vous présenter en personne.

Luffy Limited,
825, rue Deslauriers,
Ville St-Laurent,
336-2410

4-10-73

MANOIR VERDUN

Centre d'Accueil pour personnes âgées

POSTE DE SECRÉTAIRE DE DIRECTION

Description du poste:

- Le travail consiste à effectuer diverses tâches pour la direction générale.
- Sert de lien entre les différents comités à titre de secrétaire.
- Assiste aux réunions du Conseil d'Administration et des différents comités administratifs.

Qualifications:

- Détenir un diplôme de fin d'études secondaires; famille secrétariat.
- Posséder un certain nombre d'années d'expérience en qualité de secrétaire.
- Facilité de rédaction en français et en anglais.
- Sténo, dactylo.

Traitement:

Selon les qualifications et l'expérience acquise.

Toute personne intéressée et répondant aux exigences mentionnées ci-dessus, est priée de remettre sa demande avant le 11 octobre 1973. La demande écrite doit être accompagnée du curriculum vitae expédié au:

Directeur général,
5500, boul. LaSalle,
Verdun 204, Qué.

4-10-73

AUTOS À VENDRE

VOLKSWAGEN: 1971, modèle 411, 30.000 milles, toute équipée, parfaite condition. Tél.: 667-0303. 4-10-73

CITROEN DS20, 1969, semi-automatique, superbe finition intérieure, pneus Michelin, radio AM-FM, bonne condition. Seulement 46.000 milles. Prix à discuter. Tél.: 332-2806. 9-10-73

BMW, 2002, 1972, gris-noir, XAF, iode, Marshall, AM-FM stéréo cassette, parfaite condition, 29.000 milles (autoroute) millage-hiver (Floride). \$3.800, ou meilleure offre. Particulier. Tél.: 273-1039 (5-10-73)

CHALET À LOUER

PROFITEZ DU CONGE de l'Action de Grâce pour admirer la beauté des Laurentides. Chalets suisses, chauffés, foyers, chaloupe. Tél. 489-2970 (5-10-73)

PIEDMONT: chalet suisse, flanc de montagne, vue panoramique, 3 chambres, foyer, chauffage central. Tél. après 6 p.m. 273-3914 (6-10-73)

LUXUEUSE MAISON près Ste-Agathe, entièrement équipée, 9 chambres à coucher, foyer, laveuse-sécheuse, lave-vaisselle, \$3.000, pour saison hiver. Tél.: 738-0301 (9-10-73)

STE-AGATHE: luxueux Bavarois, flanc montagne, 5½, cheminée-pierre, toit cathédrale, meubles Thibault, TV. Saison de ski (aussi semaines automne), 256-8825 ou 1-819-326-5836 (1-11-73)

CHALET À VENDRE

RESIDENCE D'ETE: située 20 minutes du centre-ville, 100' de façade sur rivière des Milles-les, terrain 28.000 pieds, 3 chambres à coucher, salon 20 x 14 avec foyer. Prix: \$30.000. Tél. 351-4010 (4-10-73)

COURS PRIVÉS

VIOLON: Elève du Conservatoire donnerait des cours de violon, théorie, solfège. Tél. 376-1018 (6-10-73)

HOMMES DEMANDÉS

Importante entreprise requiert les services d'un

AGENT-VENDEUR

pour les territoires de:

- St-Hyacinthe
- Beloeil
- St-Bruno

Seuls les candidats possédant expérience dans la vente aux dépositaires seront considérés (exemple: laitier-boulangier - distributeur de journaux, etc.)

Écrire en mentionnant expérience et numéro de téléphone à:

CASE 113, LE DEVOIR

J.N.O.

DIRECTEUR D'USINE

Dépôt de service et de distribution d'aciers et métaux

recherche

Un Directeur pour sa nouvelle usine de Laval

Qualifications:

- Le candidat idéal devrait répondre aux critères suivants:
- Expérience dans l'embauchage, l'apprentissage et la surveillance du personnel d'usine;
- Connaissance de l'équipement dans la manutention et la transformation de l'acier;
- Connaissance sommaire de l'anglais.

Fonctions:

- Embaucher et surveiller le personnel d'usine;
- Organiser l'entreposage et la transformation de l'acier;
- Contrôler la réception et l'expédition;
- Superviser, céder l'utilisation des équipements de transformation et leur entretien.

Salaire:

De niveau élevé, sujet à l'expérience et à la compétence du candidat.

Avenir prometteur au sein d'une société jeune, dynamique et responsable.

S.V.P. nous faire parvenir votre curriculum vitae à:

CASE 114, LE DEVOIR

4-10-73

COURS PRIVÉS

COURS DE PIANO pour enfants et adultes. Professeur ayant brevet d'enseignement — études spécialisées. Outremont, 273-8758 (6-10-73)

ENTREPRENEURS

MEMO CONSTRUCTION (1964) L.T.E. Réparations et maçonnerie générale. Menuiserie et finitions intérieures. Redressons plancher, fondation fuyante. Creusons cave en sous-sol. NEUF Garantie. Assurance. Service 24 heures. Tél.: 388-2137, 669-2547. (J.N.O.)

BRIQUE, FOYER, PIERRE, ciment, cheminée, joints, menuiserie générale, balcon, escalier. Réparons fondation — enrayons eau des murs. Renovations. Assurance incluse. Estimation gratuite. Tél.: 642-4077. (J.N.O.)

EDUCATION

COURS D'ESPAGNOL: audio-visuel à Rosemont. Mme Carmen Ouellet, 255-7892 (5-10-73)

COURS D'ESPAGNOL: audio-visuels, centre Immaculée-Conception. \$40. Tél. 527-1256. (4-10-73)

FEMMES DEMANDÉES

RÉDACTRICE

Responsable de revue

- Études: niveau collégial ou équivalent.
- Expérience métier ou similaire.
- Connaissance mouvement: avantage.
- Âge minimum: 25 ans.
- Aimer travail d'équipe.

Faire parvenir curriculum vitae le 9 octobre 1973 ou plus tard à:

Guides Catholiques du Canada,
3827, rue St-Hubert,
Montréal, Québec
H2L 4A4

5-10-73

FERMES DEMANDÉES

SECRÉTAIRE

Sténo bilingue

- Pour Ville d'Anjou.
- \$110.-\$125. par semaine

S'adresser à:

M.A. Béliste,
ADD Conseillers Ressources Humaines,
1010 ouest, St-Catherine,
Suite 734,
Tél: 866-7831

3-10-73

INFIRMIÈRES LICENCIÉES

Avec au moins 10 ans d'expérience pour occuper postes de surveillantes de soir de 15:30 à 23:30 heures.
HÔPITAL BOURGET 645-1673

4-10-73

SECRÉTAIRE

Centre d'Orientation et de Formation des Immigrants (COFI) du Parc.

- Bilingue, excellente en français.
- Disponible: 15 octobre

Informations:

André Jean

271-2540

4-10-73

SECRÉTAIRE

Qualifications:
— Sténo dactylo bilingue,
— 1 à 2 ans d'expérience,
— Aptitudes à un apprentissage rapide,
— Apparence soignée,
Travail varié et très intéressant.

Salaire: Selon capacités.
INTÉRESSÉE ?
Pour rendez-vous, appelez

Mme Giguère

744-5531

6-10-73

FOURRURES

PEAU DE LIONNE complète à vendre, meilleure offre. Tél.: 334-4862 (5-10-73)

HOMMES OU FEMMES DEMANDÉS

CLUB DE VACANCES VOYAGES: recherche un représentant pour chacune des villes du Québec. Ecrire à: Sodex Tours, 620 Cathcart, suite 320, Montréal 111. (15-10-73)

COMMIS-COMPTABLE plein temps

Responsable de la paie, des comptes et de l'assurance-groupe. Salaire initial: \$150. Écrire à:

CASE 116, LE DEVOIR

10-10-73

CORRECTEUR

Une importante maison d'édition de Montréal recherche un correcteur.

Nous exigeons du postulant,

Deux avis sur les pilules "avant" et "après"

La pilule anticonceptionnelle devrait être disponible sans ordonnance médicale, selon le Dr Lise Fortier, professeur de gynécologie à l'université de Montréal, et gynécologue à l'hôpital Notre-Dame.

L'opinion du Dr Fortier est publiée dans la dernière livraison du Medical Journal, sous le titre "Aspects médicaux de la sexualité". Il est urgent, écrit le Dr Fortier, que le Canada modifie sa politique en matière de contraception.

"Pourquoi réserver aux seuls

médecins, la distribution de la pilule anticonceptionnelle?" demande le Dr Fortier qui préconise la vente libre en pharmacie de la pilule. En fait, dans ce domaine, écrit le Dr Fortier, il n'y a qu'une seule règle à suivre: donner le juste dosage et dans la majorité des cas, c'est toujours le plus faible qui convient le mieux.

Le médecin, qui est en charge de la clinique de planification familiale de l'hôpital Notre-Dame et membre du conseil d'administration de l'Associa-

tion de planning familial du Canada, suggère qu'une campagne d'information soit mise sur pied dans tous les médias d'information afin de renseigner le grand public sur l'utilisation et les effets des pilules contraceptives.

L'état actuel de la recherche dans le domaine de la pilule anticonceptionnelle permet, selon le Dr Fortier de l'administrer de façon beaucoup plus libérale, ce qui rendrait possible dans une certaine mesure l'échec à l'avortement.

Outre la pilule anticoncep-

tionnelle qui doit être prise régulièrement, sans oubli, il existe présentement sur le marché, surtout aux États-Unis, une autre pilule à prendre après les relations sexuelles.

Cette pilule, vendue sous le nom de DES présente des risques non contrôlés. L'Administration fédérale américaine des aliments et drogues a fait savoir qu'elle entreprenait une action pour s'assurer que les femmes qui utilisent ce médicament comme contraceptif soient informées des risques que présente son utilisation.

L'Administration considère que le DES, utilisé comme moyen habituel de contraception accroît le risque de la formation de caillots de sang, à cause de sa grande teneur en oestrogènes.

On recommande aux médecins de faire passer un test de grossesse à leurs patientes avant de leur prescrire du DES et on souligne que la femme qui apprend qu'elle est enceinte après avoir pris le médicament, devrait s'attendre à un avortement.



CONSEIL DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE L'OUTAOUAIS

OFFRE D'EMPLOI Directeur des Communications

Le poste: personne chargée, sous l'autorité du directeur général, du secteur des communications au CSSSO conformément à l'article 16 de la loi sur les services de santé et les services sociaux (L.Q., chap. 48)

Les fonctions: — En général, responsabilité de l'information, de la publicité, des relations extérieures et des publications du CSSSO.
— Mise sur pied de mécanismes de communications entre le public, le ministère des Affaires sociales et les établissements de santé et de services sociaux.
— Élaboration et réalisation des politiques et programmes d'information du CSSSO.
— Développement au niveau des techniques et des équipements relatifs aux communications.
— Identifier les ressources du milieu susceptibles d'assurer la participation de la population à la définition de ses besoins en matière de services de santé et services sociaux.

Les exigences: — Formation universitaire pertinente ou l'équivalent.
— Trois années d'expérience pertinente.
— Sens du travail en équipe.
— Capacité de se déplacer dans la région de l'Outaouais.
— Sens des relations humaines.

Traitement: Selon les échelles en vigueur pour les cadres hospitaliers du Québec.

Lieu de travail: Hull

Date limite: le 8 octobre 1973.

Veuillez adresser votre candidature accompagnée d'un curriculum vitae à:

M. Jean-Bernard Guindon
Directeur général
CSSSO
675, Boul. St-Joseph
Hull, P.Q.

675C, Boul. St-Joseph, Hull (Québec) 770-7747

Vous souffrez d'asthme, d'allergies? Armez-vous d'abord de patience

Souffrez-vous d'asthme ou d'allergie respiratoire ou cutanée? Si oui, armez-vous de patience si vous désirez passer la batterie de tests qui détermineront peut-être votre degré de ré-

sistance ou de vulnérabilité à la poussière, aux chats, aux poisons, à la cigarette, etc.

À l'heure actuelle, et à condition d'être muni d'une ordonnance médicale, vous ne réus-

rez pas à obtenir de rendez-vous à la Clinique Lavoisier avant septembre 74, à l'hôpital Notre-Dame avant mars 74, à moins que vous vous présentiez à l'urgence, en état de crise. Au

Royal Victoria, on peut obtenir un rendez-vous vers le 15 octobre 73.

Y a-t-il pénurie d'allergistes et de pneumologues au Québec? Oui, sûrement, a répondu le Dr

Raymond Robillard, président de la Fédération des médecins spécialistes du Québec. Au sujet des allergistes, notons que le Québec n'en compte présentement pas plus de 28 dont une vingtaine sont installés dans la région de Montréal. Il n'y en a aucun dans les régions suivantes: Trois-Rivières, Bas-Saint-Laurent-Gaspésie, Nord-Ouest québécois, Côte-Nord et un seul au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Mais il y a de l'espoir pour 1976 où l'on compte enregistrer une augmentation de l'ordre de 25% environ des effectifs actuels.

En attendant, certains malades apprendront peut-être à vivre avec leurs allergies et les autres recevront les premiers soins s'ils se présentent dans les salles d'urgence des hôpitaux.

Carrières et Professions

Personnels de l'industrie pharmaceutique

Une entreprise de produits pharmaceutiques de Laval est à la recherche d'une personne compétente pour prendre charge de son département des injectables. Préférence sera donnée à un pharmacien, un chimiste, un biologiste, un microbiologiste ou un biochimiste.

Exigences personnelles:

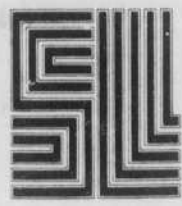
- Administrateur.
- Ambitieux.
- Meneur.
- Être âgé entre 25 et 40 ans.
- Être parfaitement bilingue.

Exigences professionnelles:

- Très bonne connaissance de la production des injectables.
- Très bonne connaissance de la production pharmaceutique, en général.

Les candidats intéressés sont priés d'envoyer leur curriculum vitae à:

Case 2102, Le Devoir, Montréal



c.e.g.p. de saint-laurent

OFFRE D'EMPLOI Poste à pourvoir

Professeur à temps plein en informatique

Qualifications requises:

- Diplôme de 1er cycle en informatique ou domaine connexe.
- Expérience pertinente dans le milieu industriel.
- Connaissance du système OS 360 d'IBM.

Les candidats devront faire parvenir leur curriculum vitae avant 17h. mardi le 9 octobre 1973 comme suit:

Bureau du personnel
Cégep de St-Laurent
625, boul. Ste-Croix
St-Laurent, Qué.
H4L 3X7

Hôtel-Dieu de Saint-Jérôme demande

DIRECTEUR DES SERVICES PROFESSIONNELS

Sous l'autorité du directeur général, le directeur des services professionnels exerce les activités et fonctions visées à l'article 81 de la Loi sur les services de Santé et les services Sociaux (L.Q. 1971, ch. 48) et celles déterminées par les règlements de la Loi.

Qualifications:

Médecin, leadership au plan professionnel, expérience du milieu hospitalier, bonnes relations humaines.

Rémunération:

Selon les normes du ministère des affaires sociales.

Faire parvenir votre curriculum vitae à:

Monsieur Florian Brissette, C.A.
Directeur général
Hôtel-Dieu de St-Jérôme
290, rue Montigny
St-Jérôme, Conté de Terrebonne, Qué.

CONSEILLER EN TRANSPORT

Le service de Distribution générale d'une grande entreprise internationale dont le siège social est à Montréal recherche une personne possédant une solide expérience dans les domaines du camionnage, de l'entreposage et de la manutention.

Le poste intéressera ceux qui, désireux de faire carrière, sont présentement à l'emploi d'une entreprise de transport importante ou à la tête de leur propre affaire.

Le candidat choisi aura le sens de l'analyse, connaîtra la réglementation provinciale et sera en mesure d'administrer un parc-véhicules privé et de travailler en collaboration avec les transporteurs.

Les intéressés sont priés d'adresser leur curriculum vitae et d'indiquer leurs aspirations monétaires à: Case 2103, Le Devoir, Montréal.

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE SALABERRY OFFRE D'EMPLOI PRINCIPAL AU SECONDAIRE

ÉCOLE:

Polyvalente Arthur-Pigeon (Huntingdon)
Nombre d'élèves: 1,020 environ.

ATTRIBUTIONS:

Sous l'autorité du directeur général, il assume la responsabilité de son école. Il organise celle-ci du point de vue administratif, pédagogique, financier et matériel et assume la gestion du personnel des divers champs d'activité de l'école, conformément aux politiques et aux règlements de la commission. Il doit assurer des communications régulières et suivies à l'intérieur de son école, avec la commission et avec le milieu desservi par l'école.

QUALIFICATIONS:

Autorisation personnelle permanente d'enseigner décernée par le ministère de l'Éducation.
Une formation universitaire exigeant au moins 16 années de scolarité.
Une expérience démontrant une habileté à résoudre des problèmes d'ordre administratif et technique complexes.
Une expérience de 3 ans au niveau 1 ou au niveau 2 à l'élémentaire ou au secondaire directement reliée aux fonctions à remplir ou l'équivalent.

TRAITEMENT:

Selon la politique administrative et salariale du ministère de l'Éducation (document No 1)

ENTRÉE EN FONCTION:

IMMÉDIATE;

Les demandes écrites, accompagnées d'un curriculum vitae, devront parvenir d'ici le 16 octobre 1973 à l'adresse suivante:

LE DIRECTEUR DU PERSONNEL
MONSIEUR JEAN FAÏLE
47, rue Perreault
Valleyfield, Qué.

Centre Berthelet Inc.

Infirmier(e)s licencié(e)s

Infirmier(e)s licencié(e)s à temps partiel, fins de semaine, pour institution para-gouvernementale pour pré-adolescents et adolescents en difficultés d'adaptation.

Qualités requises:

- Être membre de l'A.I.P.Q.
- Minimum de trois ans d'expérience.
- Avoir le sens des responsabilités.

Envoyer curriculum vitae, attestations d'emplois antérieurs et références, avant le 5 octobre 1973, à M. Robert Burton, Directeur général adjoint des services professionnels et de la programmation, 8029, 83e avenue, Rivière-des-Prairies, Montréal 477.

La Commission Scolaire de Taillon recherche les services de DEUX CONSEILLERS PÉDAGOGIQUES

- Enseignement religieux
- Mathématiques

Attributions:

- Voir à l'implantation des programmes, méthodes et autres moyens pédagogiques dans les deux matières ci-dessus mentionnées.
- Conseiller les personnes concernées par ces matières.
- Se tenir au courant et faire connaître les changements et les innovations apportés dans les programmes, les méthodes d'enseignement, le matériel didactique et les autres activités complémentaires.
- Engager le milieu dans un processus continu d'évaluation.
- Remplir la fonction d'animateur auprès des enseignants.
- Contrôler les résultats de son travail dans le milieu et évaluer les progrès des élèves.
- Avoir d'autres responsabilités inhérentes à ces fonctions.

Qualifications:

- Avoir au moins seize (16) ans de scolarité.
- Posséder un diplôme universitaire terminal dans les disciplines ci-haut nommées.

Toute personne intéressée devra faire parvenir son curriculum vitae avant le 8 octobre 1973 au:

Service du personnel
Commission Scolaire de Taillon
2505, rue Coderre
St-Hubert, Qué.

La Commission Scolaire Le Gardeur demande

Un bibliothécaire

Fonction:

Le bibliothécaire est responsable de l'application des politiques relevant de la commission quant à l'organisation et la gestion des bibliothèques et des autres centres de documentation de la commission.

Le bibliothécaire est chargé de l'application des techniques et des méthodes propres à sa discipline en vue de sélectionner, conserver, classer, organiser et rendre accessible la documentation qui se trouve dans les bibliothèques de la commission.

Il effectue le choix des livres, des périodiques, des microfilms, etc. en consultant divers catalogues et répertoires bibliographiques. Il effectue la classification et voit au catalogage des volumes et des autres documents à conserver dans une bibliothèque.

Il organise et contrôle l'inventaire, les achats, les commandes, les arrivages, les échanges entre bibliothèques. Le bibliothécaire voit à l'initiation des élèves et des professeurs à l'usage de la bibliothèque ainsi qu'à les assister dans leurs recherches. À l'aide d'ouvrages de références tels que index, listes d'éditeurs, répertoires, encyclopédies, etc. il effectue des recherches et dresse des bibliographies et des répertoires de sources d'information afin de répondre à diverses demandes. Il effectue les études et recherches appropriées, rédige et présente à la direction mémoires et rapports concernant le développement, etc...

Qualification:

Posséder un diplôme universitaire terminal de premier cycle en bibliothéconomie.

Traitement:

Selon la politique administrative et salariale du Ministère de l'éducation.

Veuillez faire parvenir vos demandes avant le 9 octobre 1973 à la direction du personnel, 80 J.B. Meilleur, Repentigny.

Pierre Robert
Directeur au
Service du personnel

L'HÔTEL-DIEU DE ROBERVAL

RECHERCHE

"UN CHEF DE DÉPARTEMENT DE SANTÉ COMMUNAUTAIRE"

FONCTIONS:

1. Faire participer les professionnels oeuvrant dans son département.
 - a) au fonctionnement et à la coordination des services de santé courants dans le centre hospitalier;
 - b) à l'élaboration, à la mise en oeuvre et au développement de programmes de santé physique et mentale et de services préventifs;
 - c) à des études sur les besoins de la population dans les domaines de la santé physique et de la santé mentale.
2. Faire en sorte que des médecins et dentistes fournissent les soins d'urgence de première ligne et les services externes généraux.

QUALIFICATIONS REQUISES:

Être médecin et posséder un diplôme spécialisé dans le domaine de la santé publique ou de la santé communautaire ou posséder une formation ou expérience jugée équivalente à tel diplôme.

BOURSE D'ÉTUDES:

Bourse d'études disponible pour celui qui désirerait se spécialiser afin de devenir chef de département.

TRAITEMENT:

Selon les échelles de traitement de la politique administrative et salariale du Ministère des Affaires Sociales, pour ces nouveaux postes.

Les demandes écrites, accompagnées d'un curriculum vitae doivent parvenir à:

M. Paul-André Garon, Directeur général,
Hôtel-Dieu de Roberval,
140, Ave Lizotte,
Roberval. G8H 1B9

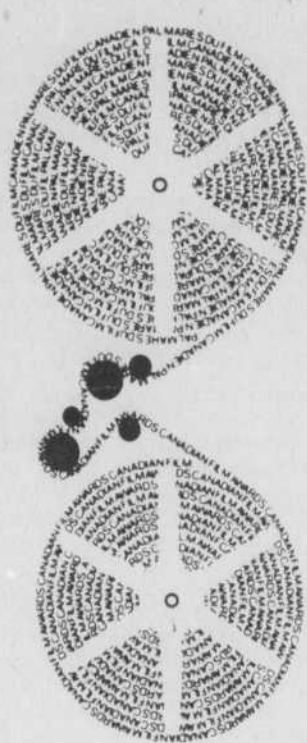
Le Palmarès du film a son jury

par Robert Guy Scully

La direction du Palmarès du film canadien, qui se tiendra la semaine prochaine à Montréal, vient de faire connaître le nom de ses jurés. Comme l'an passé, le jury 1973 est dit "international", et comprend des personnalités de l'étranger autant que du Québec ou du Canada anglais: il y aura un spécialiste américain des films d'épouvante, le réalisateur-scénariste-producteur Roger Corman, le metteur en scène français Alain Jessua, le réalisateur tchécoslovaque Ivan Passer, le critique de Vancouver Les Wedman, et l'écrivain-scénariste québécois Roch Carrier.

M. Carrier a signé le scénario du "Martien de Noël", ainsi que l'adaptation de deux de ses romans, "La guerre des sirènes" et "Floralie, ou es-tu?", qui n'ont pas encore été tournés. Il publiait récemment aux éditions du Jour un roman intitulé "Le deux-millième étage". Roger Corman, qui a produit les "Cris et chuchotements" d'Ingmar Bergman, est l'auteur de films tels que "Bloody Mama" (70), "The Saint Valentine's Day Massacre" (67), de plusieurs adaptations des contes de Poe, ainsi que de nombreux films d'horreur tournés dans les années 50. Alain Jessua, dont le "Traité de choc" tient présentement l'affiche à Montréal, a remporté le prix du meilleur scénario à Cannes en 1967, pour "Jeu de massacre". Ivan Passer, scénariste de Milos Forman, a réalisé entre autres, "Éclairage intime". Les Wedman, qui faisait partie du jury l'an dernier, écrit au Vancouver Sun.

Rappelons que ce jury peut décerner une statuette "Étrot" au meilleur film de chacune des six catégories qui sont de sa compétence: long-métrage dramatique, long-métrage non dramatique, documentaire, court métrage pour diffusion en salles, film d'animation et dramatique pour la télévision, ainsi qu'à certains artisans des films soumis. En outre, le jury international peut attribuer un Prix spécial du jury à un film d'une qualité exceptionnelle, ou à un auteur remarquable, le prix Wendy Michener. D'autres jurys spécialisés s'occupent de juger et de couronner des films inscrits dans des catégories précises, tels les films sportifs, touristiques, de nature et faune, de relations publiques, etc. Notons aussi cette année l'attribution du prix John Grierson, crée l'an dernier en hommage au fondateur de l'ONF. Ce prix doit récompenser le travail



d'une personne dont les préoccupations rejoignent celle de M. Grierson, Claude Jutra, Luc Perreault, Robin Spry, Colin Low et James Beveridge jugent.

Le Palmarès du Film, qui célèbre cette année son vingt-cinquième anniversaire, et qui est dirigée par la Montrealeise Marcia Couëlle, présentera comme l'an passé de nombreux films québécois. On se rappellera que ce Palmarès, qui s'est déroulé à Toronto jusqu'en 72, ne comptait pas plusieurs compétiteurs d'ici, jusqu'à ce que "Mon oncle Antoine" y rafle tous les prix en 71. L'an dernier donc, les producteurs francophones s'y pressaient en grand nombre. Ont-ils eu cette année le réflexe qu'ont certains producteurs américains face à Cannes, se refusant à y "risquer" leurs nouveautés les plus importantes? Ou s'agit-il d'une question d'horaires, aucune nouveauté québécoise n'étant prête à ce moment? Je note en tout cas que sur les huit long-métrages québécois de fiction offerts, pas moins de sept auront été sortis en distribution commerciale avant leur projection au Palmarès ("J'ai mon voyage", "Les corps célestes",

LA LUNULE
Voyez-la... découvrez ce que ça veut dire!

"Kamouraska", "Taureau", "La mort d'un bûcheron", et cette semaine, "Rejeanne Padovani" et "The Pyx". Le huitième, si je ne m'abuse, devait lui aussi sortir cette semaine ("O.K. Laliberte") mais la première a été retardée. La nouveauté, bien sûr, n'a rien à voir avec la qualité, et il est sans doute bon qu'une oeuvre comme "Kamouraska" recueille les trophées qu'elle mérite. Néanmoins, quelques "premières" n'auraient pas nui à l'in-

terêt ni au suspense. Une seule des productions québécoises inscrites éveille la curiosité de (ce) critique, le long-métrage documentaire de Roger Frappier sur l'Infonie, qui sera montrée en son stéréo, au cinéma Alouette, vendredi à quatre heures.

Toutes les autres projections se dérouleront aux cinémas Pierrot et Chevalier de la rue Saint-Denis. Le public est invité (frais d'entrée un dollar).

Le Conseil des arts accorde \$300,000 à trente-deux revues

Trente-deux revues littéraires et artistiques et une nouvelle association d'éditeurs sont les bénéficiaires d'une série de subventions, d'une valeur globale de \$302,660, annoncées par le Conseil des arts du Canada. Le Conseil offre aussi son aide aux revues savantes dans les domaines des humanités et des sciences sociales. Les revues littéraires et artistiques québécoises suivantes sont parmi les bénéficiaires: *La Barre du jour* (Montréal), \$8,300; *Cinéma Québec* (Montréal), \$12,500; *Ellipse* (Sherbrooke), \$4,500; *Liberté* (Montréal), \$16,500; *Mainmise* (Montréal), \$6,000; *Médiart* (Montréal), \$9,500; *Take One* (Montréal), \$8,500; et *Vie des arts* (Montréal), \$70,000.

Sept autres revues reçoivent des subventions pour la première fois, dont *Hobo Québec* (Montréal), \$3,000, et les *Châliers canadiens de musique/Canada Music Book*, \$20,000.

GAGNANT
PRIX de la CRITIQUE NEW-YORKAISE
MEILLEUR

• FILM
• DIRECTEUR
• SCÉNARIO
• VEDETTE
Liv Ullmann

Ingmar Bergman's CRIES AND WHISPERS
VERSION ORIGINALE avec sous-titres anglais

6e sem.
Laissez-passer et cartes Age d'Or non valables

Ser 7.30-9.30 Dimanche 1.30-3.30-5.30-7.30-9.30

CINÉMA 489-5559
5550 Sherbrooke W.

FESTIVAL 525-8600
1206 St. Catherine E.

UNE HISTOIRE D'AMOUR ÉMOUVANTE!
UN FILM BOULEVERSSANT
VOUS N'OUBLIEREZ JAMAIS...

LES HAUTS DE HURLEVENT

Cinéparc Dollard 684-8447
TRANS CANADIENNE S. 35

RITZ 272-5200
1313 BELANGER E.

la compagnie des deux chaises et CKAC 730

présentent
LES BELLES-SOEURS
DE MICHEL TREMBLAY

MISE EN SCÈNE D'ANDRÉ BRASSARD 10 OCT. AU 11 NOV.

THÉÂTRE PORT-ROYAL
PLACE DES ARTS, Montréal 18 (Québec) Tél: 842-2112

LES DISTRIBUTIONS CINE-CAPITALE LITEE
présentent une production de CLAUDE HEROUX

YA TOUJOURS MOYEN DE MOYENNER!

POUR TOUS
YVAN DUCHARME
WILLIE LAMOTHE
DANIELLE OUMET
JEAN-GUY MOREAU
ROGER GARAND
GILLES LATULIPPE
CLEMENTE DESROCHERS
PAUL BÉVAL

À L'AFFICHE!
PALACE 688 STE-CATHERINE E. 866-6991
CINÉMA LAVAL 488-8200
VERSAILLES 7255 SHERBROOKE E. 352-4020
FAIRVIEW TRANS CAN S. 33 697-8095
GREENFIELD PARK PLACE GREENFIELD PARK 671-6128

ÉGALEMENT AUX: MASKA (St. Hyacinthe), CAPITOL (St. Jean), REX (St. Jérôme), VENUS (Joliette), CAPITOL (Beauharnois), SALABERRY (Valleyfield), RIO (Sorel).

Commençant demain

Dans la Tradition de "Z" et de "L'AVEU"
le cinéma Vendôme est heureux de présenter

LA RÉVÉLATION DU FESTIVAL DE CANNES

LE MINISTRE
L'HOTESSSE
LE MAIRE
LA JOURNALISTE
PADOVANI
REJEANNE

"Incontestablement le meilleur film projeté au cours de la quinzaine des réalisateurs."
-LE MONDE

"Un film tourné et joué avec talent..."
-FRANCE SOIR

"Rejeanne Padovani une dénonciation féroce..."
-Claude Mauriac L'EXPRESS

EN SCÉNARIO: JEAN LAJUNESSE, PIERRE THÉRIAULT, FREDÉRIQUE COLLIN, ROGER LEBEL
MONTAGE: GUY BAULT dans le rôle de Rejeanne Padovani
MUSIQUE: JOLLY, THÉRIAULT, CADRETTI, JEAN PIERRE LÉVEYRE, RENE CARON, LEO GAGNON

REJEANNE PADOVANI
un film de Denys Arcand

TEL: 878-1451
VENDÔME
LE CINÉMA DE LA PLACE VICTORIA

LES FILMS MUTUELS présentent

Brigitte Bardot et Roger Vadim
enfin réunis dans

don juan, ou SI DON JUAN ÉTAIT UNE FEMME

avec JANE BIRKIN et ROBERT HOSSEIN

Pour la première fois à l'écran DON JUAN est une femme, et c'est BRIGITTE BARDOT... Belle, Sensuelle, Cruelle, Criminelle et Éternelle...

AUX 4 CINÉS!
RIVOLI 6906 ST. DENIS 277-4129
ARLEQUIN 1004 STE-CATHERINE E. 288-2943
LUCERNE 855 DECARIE — 744-2734
GREENFIELD PARK PLACE GREENFIELD PARK 671-6129

Si je suis déclaré mort, vous pourrez conclure que j'ai été tué avec l'assentiment de l'État...
(Soljenitsyne)
La Presse et Le Devoir, sept. 1973

EN PRIMEUR
TOM COURTENAY
dans le rôle d'IVAN tiré du roman de
ALEXANDRE SOLJENITSYNE
Collection 10 x 18 (Édition Presse de la cité)

UNE JOURNÉE D'IVAN DENISOVITCH
"Une expérience peu commune de la vie inhumaine imposée aux prisonniers de Camps Sibériens"

A l'affiche
Soljenitsyne pionnier du mouvement contestataire pour la "Liberté de presse" en Union Soviétique a subi une peine de dix ans de travaux forcés pour avoir osé faire une plaisanterie sur Staline".
Un film de CASPER WREDE

7 sept
Prix spéciaux pour étudiants
3180, rue BELANGER — 722-0302

LES GRANDS SPECTACLES CCA 1973-74

IL EST ENCORE TEMPS !
CHOISISSEZ PARMIS 20 SUPER-SPECTACLES ET ÉCONOMISEZ 15%
MINIMUM 8
(première seul. et dates suivies d'un astérisque*)

Wilfrid-Pelletier - 8:30 p.m. (ou tel qu'indiqué)
ORCHESTRE VIENNOIS JOHANN STRAUSS 2 programmes différents: jeu 25 oct. et lun 29 oct. \$8, \$7, \$6, \$4, \$3, \$2.
PHILHARMONIQUE DE LENINGRAD mer 27 oct. (soliste Slobodanik) mer 28 oct. (soliste Spivakov) \$8, \$7, \$6, \$4, \$3, \$2.
BALLET SIBÉRIEN KRASNOKARSK (75 danseurs) jeu, ven 13-14 déc. (8:30 p.m.) - sam. 15 déc. (6:00 & 9:30 p.m.) \$8, \$7, \$6, \$4, \$3, \$2.
PETITS CHANTEURS DE VIENNE dim. 31 mars (8:00 p.m.) \$7, \$6, \$5, \$4, \$3.
FESTA BRAZIL lun., mar., mer. 1-2-3 avril \$7, \$6, \$5, \$4, \$3.
ETOILES DU BOLSHOI 17 au 23 juin \$12, \$10, \$7, \$5, \$4.

Théâtre Maisonneuve - 2:30 p.m.
VLADIMIR SPIVAKOV (violoniste) dim. 9 déc. \$7, \$6, \$4, \$3, \$2.
DAVID OISTRAKH (violoniste) dim. 24 fév. \$9, \$7, \$6, \$4.
MARINA MDIVANI (pianiste) dim. 17 mars \$7, \$6, \$4, \$3, \$2.

Théâtre Maisonneuve - 8:30 p.m. - \$7, \$6, \$4, \$3, \$2
ENSEMBLE NATIONAL DU PAKISTAN ven., sam., dim. 9-10-11 nov.

MARIO ESCUDERO (guitariste flamenco) lun. 19 nov.
ALEXANDRE SLOBODYANIK (pianiste) lun. 17 déc.
COMPAGNIE DE DANSE ELEGOMARE ven., sam., dim. 11-12-13 janv.

THÉÂTRE NOIR DE PRAGUE 22, 23, 24, 25 et 27 janv.
MAREK JABLONSKI (pianiste) lun. 4 fév.
DANSEURS DE LA CÔTE D'IVOIRE lun., mar., mer. 11-12-13 fév.

Théâtre Port-Royal - 8:30 p.m. - \$7, \$5, \$4
ENSEMBLE GEORGHE ZAMFIR DE ROUMANIE (le dieu de la flûte de Pant 3 ou 8 déc.)
YASS HAKOSHIMA (mime japonais) dim. 17 mars.

Commandes postales avec enveloppe-retour affranchie
chèque - mandat - CHARGEX - 932-2234
Canadian Concerts & Artists Inc., 1822 ouest, rue Sherbrooke

Cinéma ODEON

film de CLAUDE LELOUCH
L'AVENTURE c'est L'AVENTURE

BERRI
ST-DENIS, STE-CATHERINE 872-7424
1.30 - 3.30
5.30 - 7.30 - 9.30

"Voilà le traitement de choc qu'il vous faut."
Nicolas de Riboudy - PARIS-MATCH

ALAIN DELON
ANNIE GIRARDOT
TRAITEMENT DE CHOC
CE SOIR: 7.30 - 9.30

DANS LA TRADITION DE SERGIO LEONE
QUANTO
CE SOIR: 7.30, 9.30

MERCIER
STE-CATHERINE-PIE-IX 255-6224

ILETAIT UNE FOIS DANS L'OUEST

le DAUPHIN CE SOIR 8.00 h. 88e SEM.
REAUEN PRES D'HERVILLE 721-0302

Toute ressemblance avec des événements réels ou avec des personnes existantes, ou ayant existé, n'est ni fortuite ni accidentelle.

LE FILM DE L'ANNÉE
Yves Montand

ETAT DE SIEGE
UN FILM DE COSTA-GAVRAS
ECRIT PAR FRANÇOIS TRUFFAUT. MUSIQUE PAR MICHEL THODOUKIS
UNE PRESENTATION DES FILMS MUTUELS EN ASSOCIATION AVEC CINEQUEST

le DAUPHIN CE SOIR: 7.30, 9.40
REAUEN PRES D'HERVILLE 721-0302

THEATRE INTERNATIONAL DE MONTREAL

La Poudre
par Métro - Le Ste-Hélène

DU 2 AU 13 OCTOBRE
Une oeuvre du lauréat du Prix Nobel 1969

OH LES BEAUX JOURS
de Samuel Beckett
avec Denise Pelletier et Len Watt

Réalisation de Jeanine Beaubien

BILLET EN VENTE
GUICHET OUVERT DE 11 à 5:30 p.m.
Hôtel Sheraton-Mt-Royal, suite G-20
MONTREAL TRUST, P.V.M.
Informations 526-0821

Voulez-vous recevoir gratuitement et régulièrement les programmes-calendrier?

CINÉ OUTREMONT
1248 Bernard 277-4145

Dans la Tradition de "Z" et de "L'AVEU"
le cinéma Vendôme présente

REJEANNE PADOVANI
JEUDI 4 OCTOBRE

STUDIO A \$1.50 TOUS
6:30
8:15
10:00
5-6 oct. DESTROY RIDES AGAIN
7-8 oct. SEVEN SINNERS
9-12 oct. THE FLAME OF NEW ORLEANS

STUDIO B "UN FILM PARFAIT" 14 ANS
FAMILY LIFE
(LA VIE DE FAMILLE)
UN FILM DE KENNETH LOACH
ENCOLEURS: ST. FRANÇOIS
SEM. 5, 7-30 p.m. DIM. 2, 4-30, 7, 9-30 p.m.
À L'AFFICHE DU 3 AU 25 OCT.

Vieux Montréal
136 est, St-Paul - 861-7863

La CASANOUS
boîte overground

SUZANNE SAINT-GERMAIN
dans "Les convictions électorales de Ti-cal PQ"
en 1ère partie:
le 1er film-véo de PLUME: "Babel"
du merc. 3 au dim. 7
à 22h30 tapant - \$1.00

485 ouest, Sherbrooke
au-dessus de l'Association espagnole
844-3691

"C'est extraordinairement... votre Sol"

À la demande générale REPRÉSENTATIONS SUPPLÉMENTAIRES

AU GESU

Les 2-3-4-5-6 et 7 octobre

GUICHET du lun. au ven. 10h. à 21h.
samedi 10h. à 18h.

Renseignements: **861-6791**
1200 BLEURY

Le Québec conté aux Belges en quatorze films

de notre envoyé spécial, Jacques Thériault

LIEGE (Belgique) — Le Québec n'est plus présent au troisième étage du Grand Bazar de la Place Saint-Lambert où s'est tenue l'exposition "Visages du Québec", ni dans le hall d'entrée de la banque O. de Schaezen où des artistes de la Mauricie présentaient une sélection de peintures, tapisseries, photographies, caricatures et verres.

Officiellement, ces expositions ont pris fin samedi soir, après sept jours d'un succès de foule jamais démenti. Mais le cinéma québécois prenait immédiatement la relève le soir même au Cinéma Lux de la rue Saint-Gilles, avec la présentation de "Rejeanne Padovani" de Denis Arcand, un long métrage qui traite de la collusion entre le pouvoir politique et la "grosse pègre" dans un contrat de construction d'autoroute.

Présent à l'inauguration de cette semaine de cinéma québécois, durant laquelle sept longs métrages et sept courts métrages sont au programme, M. Guy Frégault, sous-ministre des Affaires culturelles du Québec, a rappelé que le gouvernement québécois était heureux de participer à cette grande rencontre des pays de langue française à Liège, organisée à l'occasion de la troisième Conférence générale de l'Agence de coopéra-

tion technique et culturelle.

Précisant que ces sept journées du cinéma québécois étaient présentées sous l'égide de l'Office du film du Québec, M. Frégault a expliqué que le choix des films avait été fait d'abord et avant tout en fonction du grand public.

"Certains diront qu'il s'agit d'une programmation populaire ou commerciale, a-t-il précisé. Mais, avant les intellectuels, nous souhaitons rejoindre le grand public, le plus de gens possible". Outre "Rejeanne Padovani" d'Arcand, les Liégeois verront "Quelques arpents de neige" de Denis Héroux, "Jusqu'au cœur" de Jean-Pierre Lefebvre, "Red" de Gilles Carles, "Les smattes" de Jean-Claude Labrecque, "Tiens-toi bien après les oreilles à papa" de Jean Bissonnette et "Kamouraska" de Claude Jutra dont la présentation aura lieu samedi prochain, en première européenne.

Chaque soir, ces films sont précédés de courts métrages qui, jusqu'à ce jour, retiennent tout autant l'attention d'un public composé d'une majorité de jeunes. Ce sont, "Stere'o" de Gilles Carle, "Les canots de glace" de Jean-Claude Labrecque, "L'eau" d'Henri Michaud, "Mistassini" de Roger Cardinal, "L-

mages de la Gaspésie" de Jean-Claude Labrecque, "Les Jeux d'été du Québec" de Jean Robitaille et Pierre Desmarchais, ainsi que "L'hiver en froid mineur" de Jean-Claude Labrecque.

Mais cette semaine de cinéma québécois, présentée sous le titre "7 visages du cinéma québécois", ne constitue pas la seule contribution de l'OFQ au mois de la francophonie de Liège, qui se terminera le 14 octobre. Il faut souligner, en effet, que l'OFQ était omniprésent à l'exposition "Aspects du Québec", tenue au Grand Bazar la semaine dernière. Dans une petite salle attenante au quartier général de cette exposition consacrée à l'illustration des aspects sociologiques, démographiques, culturelles, économiques et politiques du Québec contemporain, on pouvait assister chaque jour — de l'ouverture à la fermeture de ce grand magasin à rayons — à la projection d'un nombre considérable de courts métrages québécois, mais aussi se familiariser avec plusieurs grands moments de l'industrie cinématographique au Québec, par le biais d'un film de deux heures évoquant son histoire, ses pionniers et ses figures de proue actuelles.

On peut penser que les Liégeois s'en souviendront assez pour en redemander encore...

Alan Stivell nous revient par les "Chemins de terre" celtes

par Gisèle Tremblay

Un nouvel album de "folk song" celtique, "Chemins de terre" (Polydor 2424 085), et une première tournée qui le mènera dans cinq villes québécoises plus Toronto; c'est les bras chargés de cadeaux qu'Alan Stivell nous revient, avec quelques-uns de ses musiciens, après une brève visite de reconnaissance solitaire, le printemps dernier.

Invité des productions Perle, il donnera un seul spectacle dans la métropole, samedi le 13 octobre prochain, au centre sportif de l'université de Montréal. Mais il sera auparavant, en avant-gout, du Québec-Presse Chaud 2, ce samedi au centre sportif Paul-Sauve. Son itinéraire comprend aussi Sherbrooke, Rimouski, Shawinigan, Québec et Toronto, les 8, 10, 11, 14 et 20-21 octobre respectivement.

Connu déjà par ses disques précédents, notamment "Renaissance de la harpe celtique" (Polydor 2424 069) qui lui valut le grand prix de l'Académie Charles-Croz, Alan Stivell poursuit dans "Chemins de terre" un retour aux sources vi-

vantes de la musique populaire, dont la tendance a reçu le nom de "progressive folk".

Le disque, en effet, s'inspire de thèmes celtiques traditionnels, présents dans des arrangements modernes qui en respectent la sonorité même en la mariant à celle d'instruments récents nés de l'électronique. Le résultat est un son riche, ou unique; un son qui a du bouquet; un son où on peut reconnaître, se rehaussant mutuellement, les timbres de la harpe celtique, de la cornemuse, de la flûte irlandaise, de la guitare, du banjo, du dulcimer (instrument à cordes), du mellotron (simulateur électronique), de l'orgue et même des cuillères.

Ce disque marque la fin de l'étape "progressive folk", explique Alan Stivell: il entend consacrer les deux prochains à la composition, à l'improvisation, à une musique plus libre, dégagée des thèmes traditionnels qui ont servi en quelque sorte à déterrer les racines de la musique qu'il veut faire.

Dans son sillage, des groupes de "folk song" bretons ont surgi, à côté de la tendance

Glenmor (le Vigneault de la Bretagne). Mais "la base celtique manque", observe-t-il à leur propos, d'une part parce qu'ils sont encore très jeunes, d'autre part parce qu'ils sont manifestement influencés par des groupes comme les "Dubliners", par exemple, et donc par la musique populaire irlandaise qui n'est pas que celtique, tant s'en faut.

Les spectacles de sa tournée québécoise permettront aux amateurs de reconstituer, même grossièrement son cheminement, car il les alimentera en puisant un peu dans chacun des quatre microsillons qu'il a produits jusqu'ici et dans ses

présentations il expliquera brièvement l'origine et le sens de ce qu'il fait.

Avec lui, cinq musiciens: René Werneke (violin, vocal); Alain Carbonnet (orgue, piano); Jean-Luc Hallereau (basse, vocal); Dan Arbras (guitare acoustique, guitare électrique, vocal); et Michel Santangeli (batterie).

Alan Stivell et son groupe participeront ces jours-ci à plusieurs émissions de radio et de télévision. Ils seront notamment à CHCM dimanche à 21 heures. Et ils reviendront, dès le printemps prochain, pour une tournée qui les conduira peut-être au Carnegie Hall de New York.

"L'école sauvage": cinéma sur le réel

PARIS (AFP) — Deux jeunes réalisateurs, Costa Natsis et Adam Plianko, viennent de faire un film-reportage sur une école expérimentale

unique en France qui fonctionne sans programme, sans emploi du temps, sans leçons, sans devoirs, sans punitions et sans récompenses, et qui s'intitule "L'école sauvage".

Cette école existe, ce n'est pas une illusion. Elle s'appelle l'école Decroly, du nom du fondateur, un pédagogue belge, et elle est située à Vincennes, dans la banlieue sud-est de Paris. C'est un établissement public, et les enseignants y sont nommés par le ministère de l'Éducation nationale. Elle accueille depuis 25 ans 350 élèves par an, de la maternelle au milieu du deuxième cycle. Son but est "apprendre à apprendre" aux enfants, qui ont "travaillé" sous l'œil des caméras pendant plusieurs semaines.

Les élèves, si l'on en juge par les images du film, semblent particulièrement épanouis et équilibrés. Les mots qui reviennent toujours dans la bouche des professeurs sont liberté, autonomie, responsabilité, créativité, initiative, ou encore, fête, jeux, authenticité: une petite fille tient dans ses bras un vrai lapin...

Par petits groupes, les élèves choisissent leurs occupations eux-mêmes dans les domaines les plus divers. Les jardins de l'école abritent aussi une basse-cour. Souvent, les enfants engagent des discussions sur des sujets en prise directe sur les réalités quotidiennes. Leur lucidité pourrait faire réfléchir un adulte.

Il est en tout cas des adul-



Croisade soviétique contre toute idéologie "bourgeoise"

MOSCOU (AFP) — La campagne lancée il y a un mois par la presse soviétique contre l'académicien Andreï Sakharov, et l'écrivain Alexandre Soljenitsyne s'est transformée hier en une vaste croisade contre l'idéologie "bourgeoise" dont les repercussions risquent de se faire sentir dans un bref avenir sur "l'intelligentsia" soviétique en général, estime-t-on dans les milieux intellectuels de Moscou.

Bien que les journaux et les autres organes de propagande aient cessé de citer nommément Sakharov et Soljenitsyne, ils n'en continuent pas moins de dénoncer violemment leurs activités "antisocialistes" et "renégates". C'est ainsi que le secrétaire du comité du parti de la ville de Moscou, M. Vladimir Yagodka, dans un article de fond publié dimanche dans la "Pravda" de Moscou, prend violemment à partie les "opposants intérieurs" de la politique de détente de Leonid Brejnev. Sans citer l'académicien Sakharov, M. Yagodka lance un appel à une lutte "sans compromis" contre les dissidents et les opposants.

Les "Izvestia", pour leur part, soulignent dans un editorial la nécessité de renforcer la lutte contre les dissidents de "l'intérieur et de l'extérieur". Sans faire d'allusion directe à Sakharov et à Soljenitsyne, ni aux dissidents juifs, l'organe du gouvernement lance un avertissement à "tous ceux qui ont choisi l'opposition et la voie de la dissidence".

Les politiciens et les idéologues du camp imperialiste misent sur des individus idéologiquement tares et moralement instables. Se servant de la détente internationale, ils s'efforcent de concilier le futur assainissement du climat international, le renforcement des contacts d'affaires et culturels entre les pays socialistes et capitalistes, avec on ne sait quelles concessions idéologiques de notre côté. Faut-il dire que de tels calculs sont construits sur du sable?

tes bien malmenés dans ce film ce sont les enseignants traditionnels, assimilés parfois à des "agents de la répression". Dans cette école,

au contraire, le maître, au lieu de dominer, reste toujours dans l'ombre, discret mais rassurant, stimulant mais jamais contraignant.

cinéma

ALOUETTE: "Prostitué le jour" 2.25, 4.50, 9.15 et "Femmin Femmin" 12.45, 4.10, 7.35	IMPERIAL: "Trader horn" 2.35, 6.15, 9.55 et "Kansas city bomber" 12.45, 4.25, 8.05	érotic film festival" 12.00, 2.00, 4.00, 6.00, 8.00, 10.00
ANJOU: "Le Parrain" 8.00	JEAN-TALON: "Les corps célestes" 8.00, 10.00	VERSAILLES: (Salle rouge) "Fureur de vaincre" 7.05 et "Un peu de soleil dans l'eau froide" 9.10
ARLEQUIN: "Don Juan" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00	KENT: "Live and let die" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00	VERSAILLES: (Salle bleue) "Y'a toujours moyen de moyenner" 7.25, 9.30
ATWATER: (Cinéma 11) "Le Parrain" 8.00	LOEWS: "Night watch" 1.20, 3.20, 5.20, 7.20, 9.20	VERDUN: "Un vision sur le toit" 8.00
ATWATER: (Cinéma 11) "Heavy Traffic" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30	LUCERNE: "Chinese connection" 6.05, 8.05, 10.05	VIDÉOGRAPHE: "Rubel" 8.00
AVENUE: "C'Est l'Amérique" 2.10, 3.50, 5.30, 7.10, 9.15	MAISONNEUVE: "Les corps célestes" 6.00, 8.00, 10.00	VIEUX MONTRÉAL: "Studio A: Desire" 6.30, 8.15, 10.00
BEAVER: "The American girl" 12.00, 2.00, 4.00, 6.00, 8.00, 10.00	MERCIER: "Django" 7.30, 9.30	VIDÉOGRAPHE: "On le cœur" 7.00 et "L'étranger" 9.30
BERRI: "L'aventure, c'est l'aventure" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30	MID-MINUTE: "Dis mon oncle" 12.00, 3.00, 6.10, 9.20 et "Ces cochons de Rosario" 1.30, 4.30, 7.30	VILLÉRY: "Pas vu, pas pris" 6.30, 8.30 et "Vidéo Dalmatiens" 8.30
BIJOU: "Les chats bottés" 1.10, 4.37, 8.04, et "Deux femmes en or" 2.32, 5.59, 9.26	MONKLAND: "Walking tall" 2.10, 5.53, 10.00 et "Family honor" 12.30, 4.15, 8.20	WESTMOUNT SQUARE: "Hume in Love" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00
BOULEVARD: "Affair in Rio Janeiro" 1.35, 4.20, 7.05, 9.55	OUTREMENT: "Le mur" 7.00 et "Hallelujah" 9.30	YORK: "Last tango in Paris" 12.15, 2.30, 4.45, 7.00, 9.15
CANADIEN: "Dracula le vieux cochon" 12.30, 3.05, 5.55, 8.40 et "Volupté secrète" 1.35, 4.20, 7.05, 9.55	PALACE: "Ya toujours moyen de moyenner" 1.20, 3.20, 5.20, 7.25, 9.30	CINÉMATIQUE QUÉBÉCOISE: "Amour interdit" de M. Fric - Tchécoslovaquie 1956 - 7.30 et "Pat de vacances pour les idoles" de Denis Héroux - Canada 1963 - 9.30
CAPITOL: "The stone killer" 1.00, 3.10, 5.20, 7.30, 9.40	PAPINEAU: "Les petits anges noirs" 2.10, 6.00, 9.50 et "La générale" 12.20, 4.10, 8.05	CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATO-GRAPHIQUE: Relache
CHATEAU: "Fureur de vaincre" 1.10, 5.10, 9.10 et "La gogo-girl du blow-up" 3.05, 7.05	PARISIEN: "Les jeux olympiques du sexe" 12.05, 2.50, 5.40, 8.30 et "Homo erectus" 1.10, 4.00, 6.45, 9.35	CASANOUS: (Association espagnole) Suzanne S. German, 22h30
CHEVALIER: "Bully Jack" 1.38, 5.38, 9.38 et "Jerusalem Johnson" 1.50, 3.50, 7.50	PIERROT: "Kamouraska" 12.20, 2.32, 4.48, 6.58, 9.12	CEA: Relache jusqu'au 18 octobre
CINÉMA 7 ART: "Une Journée d'Ivan Desnoy" 7.30, 9.35	PIGALLE: "Dis mon oncle" 10.45, 2.20, 5.55, 9.30 et "Ces cochons de Rosario" 1.30, 4.20, 7.10, 9.15	NOUVELLE COMPAGNIE THÉÂTRALE: Relache jusqu'au 16 octobre
CINÉMA COTÉ-DES-NEIGES: (Cinéma 11) Stanley 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00	PLACE VILLE-MARIE: (Petit Cinéma) "Horrar experiment" 12.00, 4.15, 3.25, 5.05, 6.55, 8.45	LA POUDRIÈRE: "On le cœur" de Y. Yagodka - 20h30
CINÉMA COTÉ-DES-NEIGES: (Cinéma 1) Stanley 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00	PLACE VILLE-MARIE: (Grand Cinéma) "Electra Clyde and blue" 12.10, 2.00, 3.55, 5.05, 7.10, 9.15	RIDGEMOUNT: "La gogo-girl du blow-up" 1.30, 4.30, 7.30, 9.30
CINÉMA DE PARIS: "Les corps célestes" 12.00, 2.00, 4.00, 6.00, 8.00, 10.00	PLAZA: "Dracula le vieux cochon" 12.30, 3.05, 5.55, 8.40 et "Volupté secrète" 1.35, 4.20, 7.05, 9.55	THÉÂTRE D'AUDOUVILLE: "Le sergent, qui tue" de Marc-René de Cotret et "Les méfaits de l'alcide" de Claude-Jean Magnier, 20h30
CINÉMA V: "Cries and whispers" 7.30, 9.30	PUSSEYAT: "Doctors from Oh! Copenhagen" 12.00, 2.35, 5.05, 7.35, 10.05 et "Oddly coupled" 1.17, 3.49, 6.20, 8.52	THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE: Relache
CINÉMA V: "Cries and whispers" 7.30, 9.30	REVOUE: "Don Juan" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00	THÉÂTRE PORT ROYAL: "Trus forces de Molière: Sganarelle et Le mariage forcé" 20h30
CINÉMA V: "Cries and whispers" 7.30, 9.30	SAINT-DENIS: "Mama, Dolores" 2.25, 7.03 et 9.41 et "S. comme salut" 12.50, 4.28, 8.06	THÉÂTRE MAISONNEUVE: Relache
CINÉMA V: "Cries and whispers" 7.30, 9.30	SEVILLAS: "Jesus Christ Super Star" 12.45, 2.55, 5.05, 7.15, 9.25	THÉÂTRE PORT ROYAL: "Trus forces de Molière: Sganarelle et Le mariage forcé" 20h30
CINÉMA V: "Cries and whispers" 7.30, 9.30	SNOWDOWN: "Love you Rosa" 1.00, 2.40, 4.20, 6.00, 7.45, 9.25	
CINÉMA V: "Cries and whispers" 7.30, 9.30	VAN HORNE: "The emigrants" 1.00, 3.35, 6.10, 8.50	
CINÉMA V: "Cries and whispers" 7.30, 9.30	VENDEMO: "The best of the New York	

théâtre

CASANOUS: (Association espagnole) Suzanne S. German, 22h30

CEA: Relache jusqu'au 18 octobre

NOUVELLE COMPAGNIE THÉÂTRALE: Relache jusqu'au 16 octobre

LA POUDRIÈRE: "On le cœur" de Y. Yagodka - 20h30

RIDGEMOUNT: "La gogo-girl du blow-up" 1.30, 4.30, 7.30, 9.30

THÉÂTRE D'AUDOUVILLE: "Le sergent, qui tue" de Marc-René de Cotret et "Les méfaits de l'alcide" de Claude-Jean Magnier, 20h30

THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE: Relache

THÉÂTRE PORT ROYAL: "Trus forces de Molière: Sganarelle et Le mariage forcé" 20h30

télévision

CBFT 2	9.30 Pour vous mesdames	7.45 Mr. Chips
9.10 Ouverture et horaire	11.00 Les Tannants	8.00 This Land
9.15 En mouvement	12.00 Les p'tits bonhommes	8.30 To see ourselves
9.30 Les Orléans	1.15 Ligne ouverte	9.30 CFI Football
9.45 Les 100 tours de Centour	1.15 Cinéma: "Le quatrième homme" (mystère - American 1953)	11.30 "The Hamilton à Vancouver"
10.00 Clak	3.00 Adèle	12.18 Cinéma: "Separate tables" (drame - 1969)
10.15 Contes d'enfants	3.30 Personnalités	10.00 Eye bet
10.30 Mon pays et le sien	4.00 Patroille	11.30 McGowan and Co
11.00 Le gourmet farfelu	4.30 Robin Fuser	12.00 The Flinstones
11.30 Le conte d'été et bien l'honneur	5.00 Le Ranch I	12.30 Jack Carran's movie matinee
12.00 Les espions rient	6.00 Madame est servie	2.30 Somerset
12.30 Bouhou	7.00 Le 10 vous informe	3.00 Another World
1.30 Téléjournal	7.30 Le Ranch à Willie	3.30 What's the good word
1.35 Femme d'aujourd'hui	8.00 Les grandes productions	4.00 Anything you can do
2.30 Cinéma: "Tex Granger le cavalier de minuit" (drame - American 1952)	8.30 "Tu es à moi" (musical - American 1952)	5.00 Truth or consequences
4.00 Bohème	10.00 Auto-Patrouille	5.30 The New Beat the clock
4.30 Pochette	11.00 Les nouvelles TVA	6.00 Pulp
5.00 Contes d'été à marier	11.30 Sans poutoules	6.30 McGowan and Co
5.30 Docteur Simon Lockie	12.00 "Certains les préfèrent noirs" (comédie - Espagne 1961)	7.30 Know your sports
6.30 Actualité 24	1.00 Le 10 vous informe	8.00 The Wednesday night movie
7.30 Sprint		8.30 "The Taming of the shrew" (comédie - 1967)
8.00 Cinéma: "Amour, grenouille et ogre" (conte de fées)		10.30 As it is
9.00 Football professionnel Canadien: "Hamilton à Vancouver"		11.00 The CTV National news
11.30 Téléjournal		12.00 Pulp
11.50 Nouvelles du sport		12.30 Wednesday night feature movie
12.00 Cinéma: "Rouges et blancs" (drame - Hongrois 1968)		1.00 The electric company
		6.00 The city at six
		7.30 Howie Meeker's hockey school
CFTM 10		
7.40 Horaire-bienvenue		
7.45 Bonjour Montréal		
8.45 36-24-36		
9.00 Les bouts d'chou		

QUÉBEC-PRESSE CHAUD 2

ARTISTES PARTICIPANTS:

- ★ Raymond Lévesque
- ★ Pauline Julien
- ★ Claude Gauthier
- ★ Claude Dubois
- ★ Alan Stivell
- ★ Les Séguin
- ★ Riel V. Benoist
- ★ Octobre

LE SPECTACLE DE L'ANNÉE

Samedi soir le 6 octobre au Centre Paul-Sauve, à 8h.30

Un seul prix: \$3.

BILLETS EN VENTE DÈS MAINTENANT:

- Centre Paul-Sauve
- Ed. Archambault
- Le Centre d'achat Royal
- Les Saleries d'aujourd'hui
- Samuel France 6554 St. Hubert
- 500 St. rue Ste. Catherine
- International Music Store
- 1334 ouest rue Ste. Catherine

Delivrance

UN FILM DE JOHN BOORMAN

AVEC JON VOIGHT · BURT REYNOLDS

MERCIER

571 CATHÉDRALE PL. 1X 255 6224

Trois Farces de Molière

Mise en scène: Guy Hoffmann

La Compagnie Jean Duceppe Inc. et GMS présentent

Pierre Thériault

Anne Paupé

dans

La Jalousie du Barbouillé

Sganarelle

Le Mariage Forcé

avec

Jean-Louis Paris, Ronald France, Hubert Gagnon, Jean Leclerc, Yvan Ponton, Ginette Morin, Ariette Sanders

DU 1^{er} AU 6 OCT.

Décor: J.J. Desrosiers

Costumes: Gilles Lalonde

THÉÂTRE PORT-ROYAL

REPRÉSENTATION PRODUCTIONS MONTREAL GUY ROY

EN PRIMEUR DANS 20 CINÉMAS

En 1958, dans le temps du lait à 5c

UNE VRAIE COMÉDIE!

LES CORPS CÉLESTES

UN FILM DE GILLES CARLE

2e Sem.

Carole Laure Donald Pilon Micheline Lanctôt

avec Jacques Dufré et Yvon Barrette

MUSIQUE DE PHILIPPE SARRIS

Co-production Carle-Lamy-Majack-Film-Canada

Par Film N.E.F. Diffusion France

JEAN-TALON 725 7000

FLEUR DE LYS 288 3303

MAISONNEUVE 525 2174

CINÉMA DE PARIS 861 2996

Paavo Nurmi, "le Finlandais volant", est décédé à 76 ans

HELSINKI (AFP) — Paavo Nurmi est décédé, hier, des suites d'une longue maladie à l'âge de 76 ans.

Il avait été champion du monde et quatre fois champion olympique en 1920, 1924 et 1928 sur les distances allant de 1.500 à 10.000 mètres. Nurmi avait dominé la course de fond de 1920 à 1930. Aux Jeux Olympiques de 1920, il remporta la médaille d'or des 10.000 mètres en 31:45,8. A ses troisièmes jeux, en 1928, il fut à nouveau champion olympique à cette distance en 30:18,8, améliorant son temps des jeux de 1920 de 1:27.

Quelques mois après la mort de Jules Ladoumègue, un autre grand champion vient donc de disparaître.

Dans l'histoire du sport, aucun autre athlète, certainement, n'a connu une telle adoration, car Paavo Nurmi était devenu une légende, déjà, de

son vivant. Depuis longtemps sa statue a été dressée à l'entrée du stade olympique d'Helsinki.

Lors des Jeux Olympiques à Anvers (1920), à Paris (1924) et à Amsterdam (1928), ce grand sauteur de la piste avait gagné 9 médailles d'or, tant en épreuves individuelles qu'en compétition par équipes, et trois en argent. D'autre part, il avait établi une vingtaine de records du monde.

C'était un solitaire qui entendait bien la tempête d'applaudissements mais qui ne l'écouait pas. Il avait été surnommé "le Finlandais volant", mais on l'appelait surtout "Monsieur Chronomètre", car il contrôlait lui-même ses courses avec pour seul adversaire la trotteuse et la montre qu'il portait au poignet.

La carrière de Nurmi avait été, comme celle de Ladoumègue, marquée par des accusations de professionnalisme. C'est à la veille du marathon de

Los Angeles, en 1932, que Paavo Nurmi avait été écarté des pistes.

Mais 20 ans plus tard Paavo Nurmi était l'objet d'un choix qui effaçait cette humiliation, arrivant au stade olympique d'Helsinki porteur du flambeau symbolique. Cette réhabilitation fut un des moments les plus émouvants des jeux de 1952.

Paavo Nurmi était né le 13 juin 1897 à Abo, aujourd'hui connue sous le nom de Turku, ou son père tenait une petite ébénisterie. Instituteur de village, amoureux de musique, il savait garder la tête froide et se concentrer durant de longs moments avant les compétitions.

C'est en 1918 que Paavo Nurmi prit conscience de ses grandes possibilités athlétiques. En 1918, alors qu'il était plongé dans la guerre, il avait réussi son premier exploit en reliant,

sans s'arrêter, deux villes distantes l'une de l'autre de 15 km. Il avait mis moins d'une heure pour réussir pareil exploit et, étonné par cette performance exceptionnelle, ses chefs le dirigèrent vers la compétition.

Le prestigieux Finlandais se mit en relief pour la première fois à Anvers en 1920. Pendant plus de 10 ans il allait s'imposer avec une grande autorité dans le demi-fond mondial. Son palmarès était étonnant, puisqu'il allait des 800 mètres aux 10.000 mètres et jusqu'au marathon. Il marqua ses premiers Jeux Olympiques par le titre des 10.000 mètres qu'il avait courus en 31:45"4/4, battant notamment le français Guillemot qui, de son côté, avait enlevé la médaille d'or des 5.000 mètres.

Aux Jeux Olympiques suivants, qui se déroulaient à Pa-

ris, Nurmi remportait et les 1.500 mètres en 3'53"3/5 et les 5.000 mètres en 14'31"1/5. Ces deux finales s'étaient disputées à deux heures d'intervalle, mais Nurmi avait soigneusement préparé ces épreuves.

A Amsterdam, Nurmi enlevait une fois de plus le titre olympique des 10.000 mètres en 30'18"4/5.

Au cours de sa carrière, Nurmi a établi 18 records du monde.

Au hasard des nouvelles

LA FEDERATION américaine de tennis (USLTA) a autorisé les juges-arbitres à pénaliser d'un point ou même plus tout joueur qui se sera rendu coupable de "conduite anti-sportive" dans les épreuves organisées sous son égide. Ce nouveau règlement, qui entre en vigueur immédiatement, a été annoncé par Jack Stahr, directeur de la commission des juges-arbitres de l'USLTA. Ce dernier a précisé qu'il sera appliqué à titre expérimental pendant un an dans tous les tournois joués aux Etats-Unis et régis par l'USLTA, sauf ceux comptant pour les épreuves du grand prix et le championnat national de Forest Hills.



PAAVO NURMI, en septembre 1930, gagnant une course de 5.000 mètres à Berlin. Il avait souffert plusieurs crises cardiaques au cours des années récentes et était partiellement paralysé depuis.

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

AVIS
PRENEZ AVIS QUE la possession de tout l'inventaire de AMERIX PRODUCTIONS INC. et tous les autres actifs de cette compagnie étant la garantie en vertu d'un certain acte de fiducie d'Amex Pro Productions Inc. à Crown Trust Company en date du 23 mai 1972 et exécuté devant Théodore Laberge, Notaire, sous le numéro 11372 des minutes dudit Notaire et enregistré au Bureau d'Enregistrement de la Division de Montréal, sous le numéro 235199, a été restituée à Amex Productions Inc.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE
(division des divorces)

No 12-034115-73
CLAIRE REINDEAU, épouse séparée de biens de Maurice Bastien, secrétaire, domiciliée à 4152, Place des Groselliers, Ville d'Aurville, district de Montréal.

Requérante
-contre-
MAURICE BASTIEN, de lieux inconnus.

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé MAURICE BASTIEN est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la première publication. Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accompagnant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 28 septembre 1973
WILFRID LEFEBVRE
Greffier adjoint

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE

No 05-021121-73
CANADIAN IMPERIAL BANK OF COMMERCE, corporation légalement constituée ayant une principale place d'affaires dans les villes et district de Montréal.

Requérante
-contre-
H. M. JACQUAYS, autrui de la ville Lachine, district de Montréal, maintenant de lieux inconnus.

DEFENSEUR
IL EST ENJOINT à H. M. JACQUAYS à l'intention d'acquiescer à la copie du bref et de la déclaration a été déposée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 28 septembre 1973
CLAUDE DUFOUR
Greffier adjoint

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE

No 05-021121-73
CANADIAN IMPERIAL BANK OF COMMERCE, corporation légalement constituée ayant une principale place d'affaires dans les villes et district de Montréal.

Requérante
-contre-
H. M. JACQUAYS, autrui de la ville Lachine, district de Montréal, maintenant de lieux inconnus.

DEFENSEUR
IL EST ENJOINT à H. M. JACQUAYS à l'intention d'acquiescer à la copie du bref et de la déclaration a été déposée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 28 septembre 1973
CLAUDE DUFOUR
Greffier adjoint

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE

No 05-021121-73
CANADIAN IMPERIAL BANK OF COMMERCE, corporation légalement constituée ayant une principale place d'affaires dans les villes et district de Montréal.

Requérante
-contre-
H. M. JACQUAYS, autrui de la ville Lachine, district de Montréal, maintenant de lieux inconnus.

DEFENSEUR
IL EST ENJOINT à H. M. JACQUAYS à l'intention d'acquiescer à la copie du bref et de la déclaration a été déposée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 28 septembre 1973
CLAUDE DUFOUR
Greffier adjoint

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE

No 05-021121-73
CANADIAN IMPERIAL BANK OF COMMERCE, corporation légalement constituée ayant une principale place d'affaires dans les villes et district de Montréal.

Requérante
-contre-
H. M. JACQUAYS, autrui de la ville Lachine, district de Montréal, maintenant de lieux inconnus.

DEFENSEUR
IL EST ENJOINT à H. M. JACQUAYS à l'intention d'acquiescer à la copie du bref et de la déclaration a été déposée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 28 septembre 1973
CLAUDE DUFOUR
Greffier adjoint

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE

No 05-021121-73
CANADIAN IMPERIAL BANK OF COMMERCE, corporation légalement constituée ayant une principale place d'affaires dans les villes et district de Montréal.

Requérante
-contre-
H. M. JACQUAYS, autrui de la ville Lachine, district de Montréal, maintenant de lieux inconnus.

DEFENSEUR
IL EST ENJOINT à H. M. JACQUAYS à l'intention d'acquiescer à la copie du bref et de la déclaration a été déposée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 28 septembre 1973
CLAUDE DUFOUR
Greffier adjoint

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE

No 05-021121-73
CANADIAN IMPERIAL BANK OF COMMERCE, corporation légalement constituée ayant une principale place d'affaires dans les villes et district de Montréal.

Requérante
-contre-
H. M. JACQUAYS, autrui de la ville Lachine, district de Montréal, maintenant de lieux inconnus.

DEFENSEUR
IL EST ENJOINT à H. M. JACQUAYS à l'intention d'acquiescer à la copie du bref et de la déclaration a été déposée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 28 septembre 1973
CLAUDE DUFOUR
Greffier adjoint

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE

No 05-021121-73
CANADIAN IMPERIAL BANK OF COMMERCE, corporation légalement constituée ayant une principale place d'affaires dans les villes et district de Montréal.

Requérante
-contre-
H. M. JACQUAYS, autrui de la ville Lachine, district de Montréal, maintenant de lieux inconnus.

DEFENSEUR
IL EST ENJOINT à H. M. JACQUAYS à l'intention d'acquiescer à la copie du bref et de la déclaration a été déposée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 28 septembre 1973
CLAUDE DUFOUR
Greffier adjoint

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE

No 05-021121-73
CANADIAN IMPERIAL BANK OF COMMERCE, corporation légalement constituée ayant une principale place d'affaires dans les villes et district de Montréal.

Requérante
-contre-
H. M. JACQUAYS, autrui de la ville Lachine, district de Montréal, maintenant de lieux inconnus.

DEFENSEUR
IL EST ENJOINT à H. M. JACQUAYS à l'intention d'acquiescer à la copie du bref et de la déclaration a été déposée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 28 septembre 1973
CLAUDE DUFOUR
Greffier adjoint

AVIS
La Ferme V. Melchior, a produit une requête à la Commission des Transports du Québec demandant d'être autorisée à effectuer le transport de chevaux seulement, en partance de la ferme située à Dollard des Ormeaux ou de tout autre municipalité située dans la province de Québec à destination de tout point situé dans la province de Québec, et retour. Ce transport sera fait pour le compte des propriétaires de chevaux transportés. Tout intéressé peut y faire opposition dans les quatre jours qui suivent la date de la première parution.

MECHANICAL APPLIANCE AND TRANSMISSION CO.
Avis est par les présentes donné que "Mechanical Appliance and Transmission Co." une corporation constituée en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social dans Montréal Ouest, district de Montréal, s'adressera au ministre des institutions financières, compagnies et coopératives de la province de Québec pour obtenir l'abandon de sa charte selon les dispositions de la Loi des compagnies.

DATE à Montréal Ouest,
le 28 septembre 1973.

Requérante
Dorothy M. Sheppard
secrétaire de la compagnie

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé MAURICE BASTIEN est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la première publication. Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accompagnant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 28 septembre 1973
WILFRID LEFEBVRE
Greffier adjoint

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE

No 05-021121-73
VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée ayant son siège social à Laval, district de Montréal.

Requérante
-contre-
ORAZIO LAMAGNA, résident à 161 Oakwood, Toronto, Ontario.

DEFENSEUR
IL EST ENJOINT à ORAZIO LAMAGNA à l'intention d'acquiescer à la copie du bref et de la déclaration a été déposée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 28 septembre 1973
CLAUDE DUFOUR
Greffier adjoint

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE

No 05-021121-73
VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée ayant son siège social à Laval, district de Montréal.

Requérante
-contre-
ORAZIO LAMAGNA, résident à 161 Oakwood, Toronto, Ontario.

DEFENSEUR
IL EST ENJOINT à ORAZIO LAMAGNA à l'intention d'acquiescer à la copie du bref et de la déclaration a été déposée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 28 septembre 1973
CLAUDE DUFOUR
Greffier adjoint

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE

No 05-021121-73
VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée ayant son siège social à Laval, district de Montréal.

Requérante
-contre-
ORAZIO LAMAGNA, résident à 161 Oakwood, Toronto, Ontario.

DEFENSEUR
IL EST ENJOINT à ORAZIO LAMAGNA à l'intention d'acquiescer à la copie du bref et de la déclaration a été déposée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 28 septembre 1973
CLAUDE DUFOUR
Greffier adjoint

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE

No 05-021121-73
VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée ayant son siège social à Laval, district de Montréal.

Requérante
-contre-
ORAZIO LAMAGNA, résident à 161 Oakwood, Toronto, Ontario.

DEFENSEUR
IL EST ENJOINT à ORAZIO LAMAGNA à l'intention d'acquiescer à la copie du bref et de la déclaration a été déposée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 28 septembre 1973
CLAUDE DUFOUR
Greffier adjoint

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE

No 05-021121-73
VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée ayant son siège social à Laval, district de Montréal.

Requérante
-contre-
ORAZIO LAMAGNA, résident à 161 Oakwood, Toronto, Ontario.

DEFENSEUR
IL EST ENJOINT à ORAZIO LAMAGNA à l'intention d'acquiescer à la copie du bref et de la déclaration a été déposée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 28 septembre 1973
CLAUDE DUFOUR
Greffier adjoint

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE

No 05-021121-73
VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée ayant son siège social à Laval, district de Montréal.

Requérante
-contre-
ORAZIO LAMAGNA, résident à 161 Oakwood, Toronto, Ontario.

DEFENSEUR
IL EST ENJOINT à ORAZIO LAMAGNA à l'intention d'acquiescer à la copie du bref et de la déclaration a été déposée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 28 septembre 1973
CLAUDE DUFOUR
Greffier adjoint

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE

No 05-021121-73
VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée ayant son siège social à Laval, district de Montréal.

Requérante
-contre-
ORAZIO LAMAGNA, résident à 161 Oakwood, Toronto, Ontario.

DEFENSEUR
IL EST ENJOINT à ORAZIO LAMAGNA à l'intention d'acquiescer à la copie du bref et de la déclaration a été déposée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 28 septembre 1973
CLAUDE DUFOUR
Greffier adjoint

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE

No 05-021121-73
VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée ayant son siège social à Laval, district de Montréal.

Requérante
-contre-
ORAZIO LAMAGNA, résident à 161 Oakwood, Toronto, Ontario.

DEFENSEUR
IL EST ENJOINT à ORAZIO LAMAGNA à l'intention d'acquiescer à la copie du bref et de la déclaration a été déposée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 28 septembre 1973
CLAUDE DUFOUR
Greffier adjoint

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE

No 05-021121-73
VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée ayant son siège social à Laval, district de Montréal.

AVIS
PRENEZ AVIS QUE la possession de tout l'inventaire des EDITIONS JEUNESSES INC. et tous les autres actifs de cette compagnie étant la garantie en vertu d'un certain acte de fiducie d'Amex Pro Productions Inc. à Crown Trust Company en date du 23 mai 1972 et exécuté devant Théodore Laberge, Notaire, sous le numéro 11372 des minutes dudit Notaire et enregistré au Bureau d'Enregistrement de la Division de Montréal, sous le numéro 235199, a été restituée aux Editions Jeunesse Inc.

APPEL D'OFFRE
La Commission Scolaire de Tallon, ayant son Siège Social au 5505, Odeur, St-Hubert, Québec, demande des soumissions pour La Réfection des Systèmes de Couverture et de Métal en feuille - Ecole Paul Chagnon - Mgr Forget.

Les documents nécessaires à cet appel d'offre sont disponibles au bureau de la Commission Scolaire de Tallon, 1910 Boulevard Marie, St-Hubert, qui sur remise d'un dépôt de \$25.00.

Le Propriétaire ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par Monsieur J. Laiselle
Directeur des Services
de l'Équipement
Commission Scolaire de Tallon.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE

No 05-021121-73
VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée ayant son siège social à Laval, district de Montréal.

Requérante
-contre-
GILLES NORMANDEAU, de lieux inconnus.

DEFENSEUR
IL EST ENJOINT à GILLES NORMANDEAU à l'intention d'acquiescer à la copie du bref et de la déclaration a été déposée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 28 septembre 1973
CLAUDE DUFOUR
Greffier adjoint

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE

No 05-021121-73
VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée ayant son siège social à Laval, district de Montréal.

Requérante
-contre-
GILLES NORMANDEAU, de lieux inconnus.

DEFENSEUR
IL EST ENJOINT à GILLES NORMANDEAU à l'intention d'acquiescer à la copie du bref et de la déclaration a été déposée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 28 septembre 1973
CLAUDE DUFOUR
Greffier adjoint

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE

No 05-021121-73
VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée ayant son siège social à Laval, district de Montréal.

Requérante
-contre-
GILLES NORMANDEAU, de lieux inconnus.

DEFENSEUR
IL EST ENJOINT à GILLES NORMANDEAU à l'intention d'acquiescer à la copie du bref et de la déclaration a été déposée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 28 septembre 1973
CLAUDE DUFOUR
Greffier adjoint

CANADA
PROVINCE

L'autorité du Comité international olympique attaquée de toutes parts

VARNA, Bulgarie (PC, PA, AFP) — La réunion d'hier du Comité international olympique (CIO) a été marquée par plusieurs attaques, directes et indirectes, contre l'autorité, la politique et les attitudes de ce comité-maître.

En sa qualité de président de la Fédération internationale des sports équestres, le duc d'Edimbourg a déclaré que le Comité international olympique ne pouvait pas de lui-même décider de l'éligibilité des concurrents aux Jeux. "Pour ce qui est du CIO, la question de l'éligibilité est une question de philosophie", a-t-il dit.

Selon le prince Philip, la sélection des concurrents doit se faire selon deux critères, leur valeur sportive et leurs moyens de subsistance, et seules les fédérations et les comités olympiques nationaux, au fait des problèmes tels qu'ils se posent dans chaque pays, peuvent à cet égard édicter des règles.

Et le duc d'Edimbourg d'ajouter en plaisantant: "Mais n'attendez pas de ma fédération qu'elle décide quels chevaux doivent être considérés comme professionnels".

Le duc d'Edimbourg a préconisé la poursuite des conversations sur la révision de la règle de l'éligibilité. Il a également préconisé une extension des Jeux Olympiques.

"Le CIO, a-t-il dit, doit rechercher les moyens d'accroître le nombre de sports et de participants. Le développement des Jeux régionaux n'est pas une solution", a-t-il estimé.

Richard Pound

Richard Pound, 32 ans, secrétaire de l'Association olympique canadienne, a prié les délégués de ne pas perdre de vue le fait que les athlètes étaient les personnes les plus importantes des Jeux. Pound, gagnant d'une médaille d'argent olympique, a dit: "Nous existons pour les athlètes et le contraire serait une fausseté. Et si les délégués ici présents oublient cette vérité, nous risquons de perdre ces athlètes et, conséquemment, le mouvement olympique tout entier".

Au sujet de la règle d'éligibilité et du gigantisme des Jeux, Pound a déclaré qu'on avait atteint un point "critique" et que les jeunes athlètes étaient préoccupés par ces problèmes autant que les fédérations athlétiques internationales et le CIO.

"Nous devons vaincre deux obstacles. Le premier, et peut-être le plus difficile à admettre, est que nous sommes considérés par les athlètes, et peut-être le grand public, comme étant vieux et conservateurs. Le plus terrible est que nous le sommes probablement. Nous préférons le statu quo à toute innovation. Le second obstacle est que nous devons mettre totalement de côté nos convictions personnelles et politiques à propos de la façon que le monde devrait agir lorsque nous parlons des sports et du mouvement olympiques. C'est ce que les athlètes réclament et je vous défie de les entendre", a conclu l'énergique Pound, ex-nageur.

Sir Stanley Rous

Sir Stanley Rous, président de la FIFA et porte-parole des fédérations internationales, a proposé la création d'un comité exécutif composé des membres du CIO, des fédérations internationales sportives et des comités nationaux olympiques.

Sir Stanley, tout comme l'avait fait la veille Thomas Keller au nom des FIS, a souligné la nécessité d'une étroite collaboration entre tous les organismes dirigeants du sport. "L'organisation des Jeux", a-t-il dit, "manque de réalisme. Cette dernière paraît parfois arbitraire voire dictatoriale, alors qu'elle ne devrait être ni l'un, ni l'autre".

Après avoir déclaré que le nationalisme et la commercialisation "sont les deux principales sources de menaces pour la survie des Jeux, de leurs idéaux et de leur esprit", le président de 78 ans de la FIFA a déclaré: "Il me semble que, parfois, les CNO ont préféré énoncer des principes et ignorer la réalité, afin de faire croire que les idéaux sont restés aussi intacts qu'autrefois. A mon sens, cette attitude constitue l'un des plus grands dangers pour les Jeux. On répugne à affronter les implications qu'entraîne l'apparition de forces neuves et différentes dans le sport international, en raison de l'absence de liens entre le CIO, les FIS et les CNO".

Sir Stanley a précisé ainsi sa proposition: "au sein de ce comité exécutif chaque groupe servirait sa propre identité, chacun élirait trois (ou quatre) de ses membres, conduits par leurs présidents respectifs. Les membres seraient choisis par roulement tous les quatre ans et ils auraient pour tâche de discuter des problèmes

et de prendre des décisions qui, jusqu'à maintenant, sont imposées à tous par le CIO."

Pour lutter contre le gigantisme des Jeux, Sir Stanley propose que des normes plus élevées de qualification soient imposées.

Au sujet de l'amateurisme, le président de la FIFA a déclaré: "Le fait qu'il existe des athlètes boursiers, des athlètes d'état, des athlètes qui reçoivent des subventions de toutes sortes, ne contribue pas à améliorer la situation.

"L'officier à qui on accorde une permission à plein temps pour s'entraîner, l'étudiant qui pratique un sport toute la journée alors qu'en fait il a le statut de moniteur d'éducation physique, le 'commis voyageur' qui a rarement besoin de vendre quoi que ce soit grâce aux généreuses gratifications qu'il reçoit, et qui est donc libre de s'entraîner, sont-ils de véritables amateurs aux termes des règles? Par le passé de nombreux comités nationaux olympiques semblent avoir répondu par l'affirmative".

Sir Stanley a ajouté: "Il serait certainement préférable de fixer différentes normes de qualification. Plutôt que de continuer à essayer de définir le sens du terme amateur, il vaudrait mieux établir des épreuves et des normes susceptibles d'être acceptées et appliquées universellement".

Et il a ainsi conclu: "Les FIS forment et contrôlent les juges, arbitres et autres officiels auxquels les CNO font appel, et il faut bien le comprendre, sans la coopération des FIS, les Jeux Olympiques modernes ne pourraient avoir lieu".

M. A. de O. Sales (Hong-Kong), parlant au nom des CNO, a déclaré qu'il serait opportun "de convoquer un congrès olympique tous les quatre ans dans un continent différent, de mettre sur pied un système d'études en commun ou de groupes d'action, selon le cas, afin de collaborer sur des bases stables et fondées sur le respect réciproque".

La réaction du CIO

Herman A. van Karnebeek (Hollande), vice-président du CIO, intervenant au nom de celui-ci, a une nouvelle fois souligné sa volonté de coopérer étroitement avec les FIS et les CNO.

Au sujet de la "solidarité olympique", il a dit: "Les FIS touchent une quote-part considérable des revenus de la télévision. C'est pourquoi le CIO voudrait qu'elles élaborent un programme d'assistance technique et sportive en faveur des fédérations nationales des pays qui en ont un besoin urgent".

La commission mixte récemment créée du CIO a d'ailleurs pour tâche, a-t-il dit, d'organiser et de promouvoir la "solidarité olympique" afin de renforcer les relations avec chacun des CNO, en collaboration étroite avec les FIS intéressées.

Mais M. Karnebeek a aussi indiqué que le CIO n'abandonnerait pas facilement son pouvoir suprême. Il a fait remarquer que parce que les gouvernements ainsi que le public s'intéressaient de plus en plus aux sports, il était de plus en plus important et nécessaire que le CIO soit aux aguets pour protéger l'indépendance du sport amateur non seulement en son nom mais aussi au nom des fédérations internationales et des comités olympiques nationaux.

Lord Killanin, président, a dit qu'on tiendrait une réunion en décembre avec les représentants des fédérations internationales pour définir la nouvelle règle d'éligibilité du CIO qui serait mise en vigueur lors des Jeux de 1976 à Montréal.

A ce sujet et au cours d'une assemblée tenue en dehors du 10e congrès olympique, les fédérations internationales sportives ont réaffirmé, hier et à l'unanimité, leur position quant à la règle d'éligibilité des athlètes aux Jeux Olympiques, à savoir que seules les FIS sont habilitées à déterminer si un athlète est éligible ou pas.

Cette position, déjà définie lors de l'assemblée générale des FIS à Oklahoma City en mai dernier, a été à nouveau approuvée par plus de 40 fédérations.

La règle proposée au CIO est la suivante: "Un concurrent prenant part aux Jeux Olympiques doit être éligible en accord avec les règles et les règlements de sa fédération internationale tels qu'ils ont été approuvés par le CIO. Il sera admis à condition qu'il n'ait retiré aucun profit personnel de ses compétitions dans son sport".

Cette proposition sera soumise au congrès olympique aujourd'hui. Rappelons que le congrès n'est pas habilité pour l'accepter ou le refuser et qu'il appartiendra au CIO d'en décider lors de ses prochaines sessions.



Phil Esposito, des Bruins de Boston, semble complètement rétabli de l'intervention chirurgicale qu'il a subie à la fin de la saison dernière. En effet, le brillant joueur de centre a compté deux buts en plus d'accumuler une passe lors de la victoire de 6-4 des Bruins sur le Canadien de Montréal, hier soir à Boston. Ci-haut, Esposito déjoue Michel Plasse malgré la présence de l'arrière Rick Wilson. (Téléphoto PA)

Le Canadien perd contre Boston

BOSTON (PA) — Gregg Sheppard, Fred O'Donnell et la recrue André Savard ont compté en l'espace de trois minutes vers la fin du 2e engagement, et les Bruins de Boston ont infligé un revers de 6-4 au Canadien de Montréal, hier soir à Boston.

Steve Shutt, dont l'avenir avec le Canadien n'est pas encore bien défini, a compté à 1:28 du premier tiers alors que les Bruins jouissaient de l'avantage d'un joueur.

Yvan Cournoyer a marqué en période médiane, procurant au Tricolore une avance de 4-2. Mais les jeunes joueurs des Bruins ont éclaté pour donner aux Bostonnais une priorité qu'ils n'ont jamais perdue par la suite.

Phil Esposito a enregistré deux buts tout en récoltant une passe, tandis que son compagnon de ligne Wayne Cashman a réussi un filet et a amassé trois passes.

Cette victoire a permis aux Bruins de porter leur dossier en matches hors-concours à 4-2-1.

Ed Gilbert, rappelle des Voyageurs de la Nouvelle-Ecosse en compagnie de l'arrière Rick Wilson, a compté le dernier but du Canadien, Chuck Leley a été l'auteur de l'autre filet du Tricolore.

Le Canadien a maintenant une fiche de 3-4-1 en parties d'avant-saison.

Un Unidionale, un but de Bob Cook après 33 secondes de jeu en 3e période a assuré une égalité de 6-6 aux Islanders de NY contre les Rangers de NY.

Billy Harris a mené l'attaque des Islanders avec trois buts, tandis que le défenseur Denis Potvin, premier choix au repêchage amateur, a compté à deux reprises.

Brad Park, avec deux filets, Tommy Williams, Bruce MacGregor, Jerry Butler et Walt Tkacsuk ont compté pour les Rangers.

A cause du soleil d'après-midi...

Anderson redoute les Mets

CINCINNATI (PA) — Le géant Sparky Anderson s'y attendait, mais il aurait préféré affronter les Pirates de Pitts-

burgh ou les Expos de Montréal plutôt que les Mets de New York en série éliminatoire pour le championnat de la ligue Na-

tionale de baseball.

"Je m'attendais fermement depuis deux semaines à ce que les Mets remportent le championnat de la section Est", a déclaré hier le patron des Reds de Cincinnati.

Anderson estime que les frappeurs seront handicapés par le soleil de 4h p.m. au stade Riverfront de Cincinnati, surtout s'ils doivent affronter les lanceurs Tom Seaver, Jerry Koosman et John Matlack, des Mets.

Le pilote des champions de la section Ouest croit que Seaver commencera deux matches dans cette série 3 de 5. De son côté, il envisage de faire appel à l'artilleur gaucher Don Gullett, qui a complété cette saison une fiche de 19-8, dans la première rencontre, samedi.

"Ce soleil d'après-midi favorisera nettement les lanceurs de balles rapides et basses comme moi", avait auparavant souligné Gullett. Anderson a accordé plusieurs jours de congé à ses joueurs à l'issue du dernier match du calendrier régulier, ne les convoquant que pour demain.

Anderson a révélé que les lanceurs Jack Billingham, Ross Grimsley et Fred Norman seront utilisés dans les autres rencontres de la série, "mais pas nécessairement dans cet ordre".

Par ailleurs, le retraitement du voltigeur Bobby Tolan de l'alignement semble avoir jeté un voile sur le vestiaire des Reds. Tolan, qui a complété une faible moyenne au bâton de .206 cette année, n'a pu être interrogé.

Il avait été suspendu pour les trois derniers matches de la saison après avoir eu une deuxième altercation en un mois avec la direction de l'équipe.

Football

LIGUE CANADIENNE

Ce soir

Hamilton à Winnipeg, 9h

LIGUE NATIONALE

Division Américaine

Section Est

G P N Moy. PP PC

Miami 2 1 0 667 72 48

Buffalo 2 1 0 667 47 54

Jets de N.Y. 1 2 0 333 48 42

Baltimore 1 2 0 333 38 68

N-Angeles 0 3 0 000 43 85

Section Centrale

Pittsburgh 3 0 0 1000 93 23

Cincinnati 2 1 0 667 54 51

Cleveland 2 1 0 667 42 57

Houston 0 3 0 000 31 94

Section Ouest

Kansas City 2 1 0 667 39 33

Denver 1 2 0 333 76 79

Oakland 1 2 0 333 31 47

San Diego 1 2 0 333 47 65

Division Nationale

Section Est

Dallas 3 0 0 1000 106 30

Washington 2 1 0 667 93 41

St-Louis 2 1 0 667 78 95

Giants de N.Y. 1 1 1 500 67 49

Philadelphia 0 2 1 167 53 85

Section Centrale

Minnesota 3 0 0 1000 57 32

Detroit 1 1 1 333 34 43

Green Bay 1 1 1 500 39 31

Chicago 0 3 0 000 94 36

Section Ouest

Los Angeles 3 0 0 1000 94 33

Atlanta 3 0 0 667 68 69

San Francisco 1 2 0 333 63 86

N-Oreans 0 3 0 000 20 116

Section Est

Atlanta 6, Detroit 31, A. — 45,599

Dimanche prochain

Baltimore à N-Angeles, 1h

Cincinnati à Cleveland, 1h

Green Bay à Giants de N.Y., 1h

Jets de N.Y. à Miami, 1h

Philadelphia à Buffalo, 1h

San Diego à Pittsburgh, 1h

San Francisco à Atlanta, 1h

Chicago à N-Oreans, 2h

Denver à Kansas City, 2h

Los Angeles à Houston, 2h

Oakland à St-Louis, 2h

Minnesota à Detroit, 4h

Lundi soir prochain

Dallas à Washington, 9h

Rose et Carew sont champions-frappeurs

NEW YORK (PA) — Les titres de meilleurs frappeurs des ligue Nationale et Américaine de baseball ont été respectivement remportés cette année par le voltigeur Pete Rose, des Reds de Cincinnati, et le joueur de 2e but Rod Carew, des Twins du Minnesota.

Rose, qui avait décroché le même honneur en 1968 et 1969, a complié une moyenne de bâton de .338, soit .018 de plus que son plus proche rival, Cesar Ceno, des Astros de Houston, et a réussi 230 coups sûrs. Agé de 31 ans, Rose a frappé pour une moyenne supérieure à .300 au cours des 9 dernières saisons.

Dans la LA, Carew a terminé la saison avec une moyenne de .350 et 203 coups sûrs. Le joueur de 1er but George Scott, des Brewers de Milwaukee, et le frappeur auxiliaire désigné Tommy Davis, des Orioles de Baltimore, ont terminé sur un pied d'égalité en 2e position avec des moyennes de .306.

Willie Stargell, des Pirates de Pittsburgh, a frappé 44 circuits pour devancer trois joueurs des

Braves d'Atlanta, soit Dave Johnson, qui a établi un record des ligue majeures pour un joueur de 2e but en cognant 43 circuits, Darrell Evans, 41, et Hank Aaron, 40. C'est la première fois au baseball majeur qu'une équipe compte trois frappeurs de 40 circuits ou plus à l'issue d'une saison.

Reggie Jackson, des Athletics d'Oakland, a mérité la palme dans la LA avec 32 circuits. Il a dominé également dans le domaine des points produits, avec 117, et s'est classé 10e au poste des frappeurs avec une moyenne de .293.

Frank Robinson, des Angels de la Californie, et Jeff Burroughs, des Rangers du Texas, ont pris la 2e place avec 30 circuits chacun. Stargell est également le meneur de la LN dans le domaine des points produits avec 119.

Jim Catfish Hunter, des Athletics, a complié la meilleure moyenne au monticule (.808) avec une fiche de 21-5, suivi de Jim Palmer, des Orioles de Bal-

timore, avec un dossier de 22-9 (.710).

Dans la LN, Tommy John, des Dodgers de Los Angeles, a terminé la saison avec une fiche de 16-7 (.696), devant Don Gullett, des Reds, 18-8 (.692).

L'artilleur droitier Nolan Ryan, des Angels, a éclipsé le record des majeures établi par Sandy Koufax en réussissant 384 retraits sur 3 prises. Tom Sea-

ver, des Mets de New York, domine dans la Nationale avec 251 retraits.

Lou Brock, des Cardinals de St-Louis, a réussi 70 vols de buts et Tommy Harper, des Red Sox de Boston, 54. C'est la 3e fois consecutive et la 7e au cours des 8 dernières saisons que Brock récolte l'honneur d'avoir réussi le plus grand nombre de larcins dans la LN.

Robert Bédard élimine Ove Bengtson 6-1, 8-6

QUEBEC (PC-PA) — Robert Bédard, originaire de Lennoxville mais qui demeure aujourd'hui à Toronto, a défait le Suédois Ore Bengtson 6-1, 8-6, hier, au cours de la deuxième journée du tournoi international de tennis de Québec doté d'une bourse de \$50,000.

Par ailleurs deux des meilleurs joueurs canadiens ont subi la défaite, hier. En effet Mike Belkin s'est incliné 4-6, 6-7 face au Pakistanais Karoon Rahim, tandis que Keith Carpenter a perdu 1-6, 4-6 devant le Britannique Ken Battick.

Dans les autres rencontres disputées hier, le Sud Africain Frew MacMillan a défait le Suédois Rolf Worberg 6-4, 6-1; le Sud Africain Ray Moore a défait l'Australien Dick Russell 6-1, 6-4; le Suédois de 17 ans Bjorn Borg a eu raison du Sud Africain Terry Ryan 7-5, 6-1; l'Américain Mary Reissen a vaincu le

Suédais Jef Zabrodsky 6-1, 6-4; le Néo-Zélandais Onny Perun a battu Régean Genois, de Québec, 6-2, 6-1; et l'Américain Jim Connors a éliminé le Britannique Graham Stilwell 6-4, 4-6, 6-5.

Le vainqueur du tournoi, le quel est disputé au centre sportif de l'université Laval, touchera \$9,000.

Mme King l'emporte

Billie Jean King a difficilement battu Peggy Michel 6-1, 5-7, 6-3, lors de la première ronde du tournoi de tennis de Phoenix qui a débuté, hier.

Après la rencontre, Mme King a déclaré que l'altitude de la ville l'avait ennuyée.

Mlle Michel, tête de série no 9 des rangs collégiaux alors qu'elle fréquentait l'université DE l'Arizona, a remporté la deuxième manche grâce à des coups d'une rare précision.

Bobby Hull et ses Jets contre les Aéros ce soir

WINNIPEG (d'après CP) — Quelle différence un camp d'entraînement peut-il apporter? C'est l'une des questions que l'on ne cesse de poser au célèbre Bobby Hull, joueur-instructeur des Jets de Winnipeg, de l'Association Mondiale de hockey. L'automne dernier, Hull n'a pu prendre part à l'entraînement avant-saison des siens à cause du litige qui l'opposait aux Black Hawks de Chicago, l'équipe qu'il venait de désertier en faveur d'un salaire fabuleux avec les Jets. Et lorsqu'il put enfin commencer à jouer, une série de blessures entrava considérablement son retour. Malgré tout, il enregistra quand même 51 buts au cours de la saison initiale de l'AMH.

"Si vous commencez à vous entraîner en même temps que des athlètes avec qui vous jouerez en saison régulière, ça ne peut que vous être profitable", de commenter le 2e meilleur buteur dans l'histoire du hockey professionnel. "L'an dernier, ce fut plutôt pénible puisque je ne savais vraiment pas si je resterais avec les Jets ou si je devrais retourner aux Hawks. Mais cette année, c'est très différent."

Hull, de même que 23 protégés, feront une présence à l'aréna Maurice-Richard, ce soir à 8h, à l'occasion d'un match hors-concours contre les Aéros de Houston. Ces derniers incluent le vétéran Gordie Howe ainsi que ses 2 jeunes fils, Marty et Mark. La rencontre est organisée par Gerry Patterson, de Sports Administration, et également conseiller d'athlètes aussi connus que Jean Béliveau, Guy Lafleur et Howe.

DENIS DEJORDY, de Saint-Hyacinthe, un vétéran gardien de buts qui a déjà porté l'uniforme du Canadien, vient d'être cédé à leur club affilié, les Clippers de Baltimore, de la ligue Américaine de hockey, par les Red Wings de Detroit. D'ailleurs, 14 autres aspirants ont également pris le chemin des ligues mineures. Dejordy, qui compte 11 saisons de service dans la LN, a été prêté aux Clippers.

ALAN EAGLESON, directeur de l'Association des joueurs de la LN, a déclaré à un groupe d'hommes d'affaires torontois que seule la loi de l'offre et de la demande dictait aujourd'hui les salaires des athlètes professionnels. Ainsi, selon Eagleston, il n'y a pas suffisamment de joueurs pour les 16 équipes (bientôt 18) de la LN et les 12 de l'AMH, et c'est ce qui explique pourquoi le salaire moyen est passé de \$30,000 en 1971 à \$55,000 aujourd'hui.

VANCOUVER-GARIBALDI, fort de l'appui de l'Association olympique canadienne, a fait officiellement acte de candidature pour l'organisation des Jeux Olympiques d'hiver de 1980 dans un télégramme reçu hier par Lord Killanin, président du Comité international olympique qui tient actuellement son 10e congrès à Varna, en Bulgarie. Moscou a également déposé officiellement sa candidature pour les J.O. d'été de 1980. Enfin, au même congrès, l'ex-skieuse de l'équipe olympique américaine Suzie Chaffee s'est amenée hier, avec quelques autres membres-fondateurs de la Fondation du sport mondial. Elle milite pour la révision de l'article 26 du CIO concernant la règle d'éligibilité jugée par ce mouvement comme complètement dépassée et anti-démocratique.

JIMMY BRAGAN, instructeur des Expos de 1970 à 1972 puis dépisteur en 1973, quitte l'organisation montrealaise afin de devenir entraîneur de l'équipe de baseball de l'Université d'État du Mississippi... Par ailleurs, 58 joueurs de l'organisation évolueront cet automne ou cet hiver dans la ligue de perfectionnement de la Floride ou dans les ligues d'hiver des Caraïbes, dont les lanceurs Balor Moore, Tom Walker, Ernie McAnally, Mickey Scott et Craig Caskey; les receveurs Barry Foote et Terry Humphrey; les intérieurs Hal Breeden, Jim Cox, Larry Lintz et Pepe Frias; et le voltigeur Pepe Mangual.

Les choix de M. Lee à B.B.

Après 120 courses, notre expert a un total de 36 vainqueurs pour une moyenne de 30%.

Voici ses pronostics pour le programme de ce soir à la piste Blue Bonnets:

1ère course: 1—F.C. Von (9); 2—Bill Spec (1); 3—Lincoln Land Abe (4).

2ème: 1—The Flyer A. (1); 2—Duke Speed (8); 3—Jolie Richelieu (3). Paris doubles gagnants: 9-1, 1-1, 9-8 et 1-8.

3ème: 1—Windy Ridge (6); 2—Golden Able (2); 3—Muddy's Boy (5).

4ème: 1—Navy Admiral (1); 2—Syndys Chee (5); 3—Veronica (8); 4—Wee Pal (9).

Quinielas suggérées: 1-5, 1-8, 1-9, 1-3 et 5-9.

5ème: 1—Granby C.L. (8); 2—Soames Lobell (6); 3—Dyna Hill (1).

6ème: 1—John Craig (5); 2—J.R. Doll (1); 3—Belle Wilson (4); 4—Good Nite Jim (9).

Quinielas suggérées: 1-5, 1-2 et 1-8.

7ème: 1—Silken Mir (8); 2—Fiston (3); 3—Adios M. Angus (9).

8ème: 1—Coffee Sol (1); 2—Showtime Lobell (5); 3—Taurus Lobell (2); 4—David Lee (8).

Quinielas suggérées: 1-5, 1-2 et 1-8.

toronto

Séance active

Les valeurs étaient en hausse à la fermeture de la bourse de Toronto, à la suite d'une séance active.

Les gains l'ont emporté sur les pertes par 320 contre 220 alors que 255 valeurs demeuraient inchangées.

Le marché a été actif alors que 3,47 millions d'actions ont changé de mains, comparativement à 2,67 millions lundi. La valeur des transactions a augmenté à \$25,49 millions à \$33,89 millions.

Inco demeurait inchangée à \$35-36, tandis que Texasgulf a perdu 1-8 à \$27-34. Noranda a gagné 1-4 à \$55-44 et Hudson Bay 3-8 à \$27-38.

Albiti était en hausse de 1-2 à \$14-12 et Domtar de 1 à \$262. Bow Valley a pris 2-8 à \$37-12. Walker Gooderham a gagné 1-4 à \$46-34.

Moore 1-4 à \$53-18, Toronto Star B 1 à \$25 et Molson B 7-8 à \$23-14. Reader's Digest a perdu 2 à \$18, Texaco 1 à \$57, Falconbridge Nickel 1 à \$77 et Gulf 1 à \$33-12.

Dynasty a pris 5-8 à \$107-8, Sherritt Gordon 5-8 à \$17-18 et Gibraltar 1-2 à \$14-38. International Mogul a perdu 3-8 à \$9-60 et McIntyre 3-8 à \$52.

Ranger était en hausse de 3-4 à \$32-34 et Francana de 75 cents à \$9,85.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Ventes Haut Bas Ferm. Ch.	Ventes Haut Bas Ferm. Ch.
Industrielles	Industrielles
Abitibi 59005 141/14 14 1/2 + 1/2	Bright A 100 520/10 20/10 20/10 + 1/2
Ackland 5815 117/11 11 1/2 + 1/2	Brinco 3487 53/53 53 5/8 + 1/8
Acme Gas 2000 12 12 1/2 + 1/2	BC Forest 1502 52 5/2 52 1/2 + 1/2
Acres Ltd 1887 141/14 14 1/2 + 1/2	BC Sugar 2912 52 1/2 52 1/2 + 1/2
Acres A 370 544/44 44 1/4 + 1/4	BCP 4 1/4 p 25 53 1/2 53 1/2 + 1/2
Acres W 2976 250 220 245 + 35	BCP 4 1/4 p 25 53 1/2 53 1/2 + 1/2
A.G.F.M. 600 370 370 370	BCP 4 1/4 p 25 53 1/2 53 1/2 + 1/2
Agnico 2260 515 490 490 - 5	BCP 4 1/4 p 25 53 1/2 53 1/2 + 1/2
Agri Ind 1200 51 1/2 51 1/2 + 1/2	BCP 4 1/4 p 25 53 1/2 53 1/2 + 1/2
Akaihto 2500 110 106 106 - 4	BCP 4 1/4 p 25 53 1/2 53 1/2 + 1/2
Albany 34750 96 82 87 - 9	Budd Auto 2855 51 1/2 51 1/2 + 1/2
Alf East C 5050 715 775 780 + 5	Budd Dev 630 51 1/2 51 1/2 + 1/2
Alta Gas C 255 512/12 12 1/2 + 1/2	Burns 3150 55 55 5/8 + 1/8
Alta G.C.P. 575 565 64 65 + 1/2	Burns 3150 55 55 5/8 + 1/8
Alcan 28272 537/53 53 1/2 + 1/2	Burns 3150 55 55 5/8 + 1/8
Alcan pr 225 526/26 26 1/2 + 1/2	Burns 3150 55 55 5/8 + 1/8
Algo Cent 600 514 14 14	Burns 3150 55 55 5/8 + 1/8
Algonia St 1420 51 1/2 51 1/2 + 1/2	Burns 3150 55 55 5/8 + 1/8
Alvarado 500 55 55 5/8 + 1/8	Burns 3150 55 55 5/8 + 1/8
Alliance 220 59 59 5/8 + 1/8	Burns 3150 55 55 5/8 + 1/8
Allminex 1400 51 1/2 51 1/2 + 1/2	Burns 3150 55 55 5/8 + 1/8
Alum 4 1/2 p 60 53 53 1/2 + 1/2	Burns 3150 55 55 5/8 + 1/8
Am Leduc 1500 51 1/2 51 1/2 + 1/2	Burns 3150 55 55 5/8 + 1/8
A Quasar P 2000 51 1/2 51 1/2 + 1/2	Burns 3150 55 55 5/8 + 1/8
Andres W 6295 531 30 30 1/2 + 1/2	Burns 3150 55 55 5/8 + 1/8
Anglo Cent 510 517/17 17 1/2 + 1/2	Burns 3150 55 55 5/8 + 1/8
Anglo Ind 220 51 1/2 51 1/2 + 1/2	Burns 3150 55 55 5/8 + 1/8
Ang CT 4 1/2 p 250 52 52 1/2 + 1/2	Burns 3150 55 55 5/8 + 1/8
Ang CT 20 45 45 36 36	Burns 3150 55 55 5/8 + 1/8
Ang Rvyn 2500 51 1/2 51 1/2 + 1/2	Burns 3150 55 55 5/8 + 1/8
Ang Dev 510 51 1/2 51 1/2 + 1/2	Burns 3150 55 55 5/8 + 1/8
Aquiline 3025 520/20 20 1/2 + 1/2	Burns 3150 55 55 5/8 + 1/8
Argus 210 51 1/2 51 1/2 + 1/2	Burns 3150 55 55 5/8 + 1/8
Argus B pr 370 513/13 13 1/2 + 1/2	Burns 3150 55 55 5/8 + 1/8
Argus 260 p 220 52 52 1/2 + 1/2	Burns 3150 55 55 5/8 + 1/8
Asama 10405 51 1/2 51 1/2 + 1/2	Burns 3150 55 55 5/8 + 1/8
Asbestos 700 51 1/2 51 1/2 + 1/2	Burns 3150 55 55 5/8 + 1/8
Ashtand C 500 51 1/2 51 1/2 + 1/2	Burns 3150 55 55 5/8 + 1/8
Ashtand pr 370 513/13 13 1/2 + 1/2	Burns 3150 55 55 5/8 + 1/8
Ashtand 280 530 30 30 1/2 + 1/2	Burns 3150 55 55 5/8 + 1/8
Atco Ind 25800 51 1/2 51 1/2 + 1/2	Burns 3150 55 55 5/8 + 1/8
Avoca M 3000 71 66 66 + 1/2	Burns 3150 55 55 5/8 + 1/8
Bay Boy 900 58 1/2 58 1/2 + 1/2	Burns 3150 55 55 5/8 + 1/8
Banister C 2000 51 1/2 51 1/2 + 1/2	Burns 3150 55 55 5/8 + 1/8
Bankeno 5650 770 770 770 + 15	Burns 3150 55 55 5/8 + 1/8
Bk Mtl 12688 51 1/2 51 1/2 + 1/2	Burns 3150 55 55 5/8 + 1/8
Bk N 5 353 51 1/2 51 1/2 + 1/2	Burns 3150 55 55 5/8 + 1/8
B Cdn Nat 3500 51 1/2 51 1/2 + 1/2	Burns 3150 55 55 5/8 + 1/8
Barr Exp 3500 51 1/2 51 1/2 + 1/2	Burns 3150 55 55 5/8 + 1/8
Batist pr 100 59 59 5/8 + 1/8	Burns 3150 55 55 5/8 + 1/8
Baton B 100 59 59 5/8 + 1/8	Burns 3150 55 55 5/8 + 1/8
Bay Mills 200 59 59 5/8 + 1/8	Burns 3150 55 55 5/8 + 1/8
Beaver Eng 100 59 59 5/8 + 1/8	Burns 3150 55 55 5/8 + 1/8
Becker B 2050 51 1/2 51 1/2 + 1/2	Burns 3150 55 55 5/8 + 1/8
Bel Canad 5945 541/41 41 1/2 + 1/2	Burns 3150 55 55 5/8 + 1/8
Bel A pr 6100 51 1/2 51 1/2 + 1/2	Burns 3150 55 55 5/8 + 1/8
Bel B pr 445 547/47 47 1/2 + 1/2	Burns 3150 55 55 5/8 + 1/8
Bel Ind 2250 517/17 17 1/2 + 1/2	Burns 3150 55 55 5/8 + 1/8
Bel 100 59 59 5/8 + 1/8	Burns 3150 55 55 5/8 + 1/8
Bl Hawk 2100 59 59 5/8 + 1/8	Burns 3150 55 55 5/8 + 1/8
Black P A 150 55 55 5/8 + 1/8	Burns 3150 55 55 5/8 + 1/8
Blackwood A 200 56 56 5/8 + 1/8	Burns 3150 55 55 5/8 + 1/8
Block Bros 5600 290 275 285 - 10	Burns 3150 55 55 5/8 + 1/8
Bombardier 1400 530 350 350 - 10	Burns 3150 55 55 5/8 + 1/8
Bonavia 18600 320 315 315 + 5	Burns 3150 55 55 5/8 + 1/8
Bounty Ex 7800 59 59 5/8 + 1/8	Burns 3150 55 55 5/8 + 1/8
Bovis C 1000 210 210 210	Burns 3150 55 55 5/8 + 1/8
Bow Val 1205 51 1/2 51 1/2 + 1/2	Burns 3150 55 55 5/8 + 1/8
BP Can 6889 51 1/2 51 1/2 + 1/2	Burns 3150 55 55 5/8 + 1/8
Brailor Res 200 195 195 195 + 5	Burns 3150 55 55 5/8 + 1/8
Bramalea 6719 51 1/2 51 1/2 + 1/2	Burns 3150 55 55 5/8 + 1/8
Bramed 700 55 55 5/8 + 1/8	Burns 3150 55 55 5/8 + 1/8
Brascan 8440 520 510 510 + 10	Burns 3150 55 55 5/8 + 1/8
Brascan 11340 520 510 510 + 10	Burns 3150 55 55 5/8 + 1/8

Comment savoir ce que chaque véhicule de votre parc vous coûte, chaque mois.

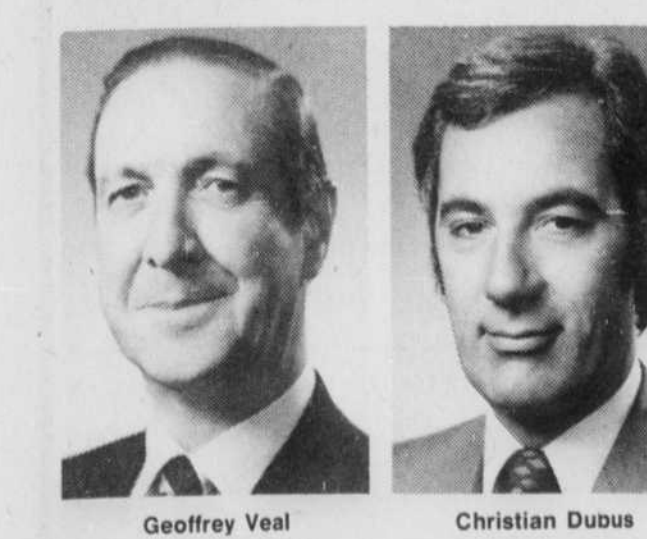
Louez votre parc automobile chez Hillcrest et vous obtiendrez un relevé mensuel, établi par ordinateur, des frais pour chaque véhicule. Pour savoir où vous en êtes — téléphonez à Hillcrest au (514) 336-5010

Hillcrest General Leasing Limited
1405, boul. Pittfield, St-Laurent, P.Q.
HALIFAX • MONCTON • MONTREAL • WINNIPEG • CALGARY • EDMONTON • VANCOUVER

CITROËN SM

Le confort exceptionnel d'une limousine alliée à la performance d'une GT

Service par mécaniciens diplômés d'usine
EUGÈNE CARRIÉ
AUTOMOBILE LTÉE
2107 ouest, Ste-Catherine — 937-3991
2 rues à l'est du Forum - Stationnement gratuit
3485, Blvd Rosemont coin Iberville 376-6080



Geoffrey Veal

Monsieur Pierre LeGodec, Vice-Président et Directeur Général, Automobiles Renault Canada Ltd., a procédé récemment à d'importantes nominations qui témoignent de l'expansion et du dynamisme de Renault au Québec.

Monsieur Geoffrey Veal a été nommé Directeur du Marketing après avoir passé trois ans à Renault Inc. New York. Monsieur Veal, qui avait déjà fait un stage de 4 ans à Renault Canada, de 1966 à 1970 comme chef de la publicité a débuté sa carrière dans la compagnie Renault en 1960.

Monsieur Christian Dubus a été nommé Directeur des Ventes pour la Province de Québec. Il fait partie de Renault Canada depuis 1961 ayant occupé des postes importants dans plusieurs provinces canadiennes et particulièrement au Québec.

Monsieur Christian Dubus a été nommé Directeur des Ventes pour la Province de Québec. Il fait partie de Renault Canada depuis 1961 ayant occupé des postes importants dans plusieurs provinces canadiennes et particulièrement au Québec.

Monsieur Christian Dubus a été nommé Directeur des Ventes pour la Province de Québec. Il fait partie de Renault Canada depuis 1961 ayant occupé des postes importants dans plusieurs provinces canadiennes et particulièrement au Québec.

Monsieur Christian Dubus a été nommé Directeur des Ventes pour la Province de Québec. Il fait partie de Renault Canada depuis 1961 ayant occupé des postes importants dans plusieurs provinces canadiennes et particulièrement au Québec.

Monsieur Christian Dubus a été nommé Directeur des Ventes pour la Province de Québec. Il fait partie de Renault Canada depuis 1961 ayant occupé des postes importants dans plusieurs provinces canadiennes et particulièrement au Québec.

Monsieur Christian Dubus a été nommé Directeur des Ventes pour la Province de Québec. Il fait partie de Renault Canada depuis 1961 ayant occupé des postes importants dans plusieurs provinces canadiennes et particulièrement au Québec.

Monsieur Christian Dubus a été nommé Directeur des Ventes pour la Province de Québec. Il fait partie de Renault Canada depuis 1961 ayant occupé des postes importants dans plusieurs provinces canadiennes et particulièrement au Québec.

Monsieur Christian Dubus a été nommé Directeur des Ventes pour la Province de Québec. Il fait partie de Renault Canada depuis 1961 ayant occupé des postes importants dans plusieurs provinces canadiennes et particulièrement au Québec.

Monsieur Christian Dubus a été nommé Directeur des Ventes pour la Province de Québec. Il fait partie de Renault Canada depuis 1961 ayant occupé des postes importants dans plusieurs provinces canadiennes et particulièrement au Québec.

Monsieur Christian Dubus a été nommé Directeur des Ventes pour la Province de Québec. Il fait partie de Renault Canada depuis 1961 ayant occupé des postes importants dans plusieurs provinces canadiennes et particulièrement au Québec.

Monsieur Christian Dubus a été nommé Directeur des Ventes pour la Province de Québec. Il fait partie de Renault Canada depuis 1961 ayant occupé des postes importants dans plusieurs provinces canadiennes et particulièrement au Québec.

Monsieur Christian Dubus a été nommé Directeur des Ventes pour la Province de Québec. Il fait partie de Renault Canada depuis 1961 ayant occupé des postes importants dans plusieurs provinces canadiennes et particulièrement au Québec.

Monsieur Christian Dubus a été nommé Directeur des Ventes pour la Province de Québec. Il fait partie de Renault Canada depuis 1961 ayant occupé des postes importants dans plusieurs provinces canadiennes et particulièrement au Québec.

Monsieur Christian Dubus a été nommé Directeur des Ventes pour la Province de Québec. Il fait partie de Renault Canada depuis 1961 ayant occupé des postes importants dans plusieurs provinces canadiennes et particulièrement au Québec.

Monsieur Christian Dubus a été nommé Directeur des Ventes pour la Province de Québec. Il fait partie de Renault Canada depuis 1961 ayant occupé des postes importants dans plusieurs provinces canadiennes et particulièrement au Québec.

Monsieur Christian Dubus a été nommé Directeur des Ventes pour la Province de Québec. Il fait partie de Renault Canada depuis 1961 ayant occupé des postes importants dans plusieurs provinces canadiennes et particulièrement au Québec.

Monsieur Christian Dubus a été nommé Directeur des Ventes pour la Province de Québec. Il fait partie de Renault Canada depuis 1961 ayant occupé des postes importants dans plusieurs provinces canadiennes et particulièrement au Québec.

Monsieur Christian Dubus a été nommé Directeur des Ventes pour la Province de Québec. Il fait partie de Renault Canada depuis 1961 ayant occupé des postes importants dans plusieurs provinces canadiennes et particulièrement au Québec.

Monsieur Christian Dubus a été nommé Directeur des Ventes pour la Province de Québec. Il fait partie de Renault Canada depuis 1961 ayant occupé des postes importants dans plusieurs provinces canadiennes et particulièrement au Québec.

Monsieur Christian Dubus a été nommé Directeur des Ventes pour la Province de Québec. Il fait partie de Renault Canada depuis 1961 ayant occupé des postes importants dans plusieurs provinces canadiennes et particulièrement au Québec.

Monsieur Christian Dubus a été nommé Directeur des Ventes pour la Province de Québec. Il fait partie de Renault Canada depuis 1961 ayant occupé des postes importants dans plusieurs provinces canadiennes et particulièrement au Québec.

Monsieur Christian Dubus a été nommé Directeur des Ventes pour la Province de Québec. Il fait partie de Renault Canada depuis 1961 ayant occupé des postes importants dans plusieurs provinces canadiennes et particulièrement au Québec.

Monsieur Christian Dubus a été nommé Directeur des Ventes pour la Province de Québec. Il fait partie de Renault Canada depuis 1961 ayant occupé des postes importants dans plusieurs provinces canadiennes et particulièrement au Québec.

Monsieur Christian Dubus a été nommé Directeur des Ventes pour la Province de Québec. Il fait partie de Renault Canada depuis 1961 ayant occupé des postes importants dans plusieurs provinces canadiennes et particulièrement au Québec.

Monsieur Christian Dubus a été nommé Directeur des Ventes pour la Province de Québec. Il fait partie de Renault Canada depuis 1961 ayant occupé des postes importants dans plusieurs provinces canadiennes et particulièrement au Québec.

Monsieur Christian Dubus a été nommé Directeur des Ventes pour la Province de Québec. Il fait partie de Renault Canada depuis 1961 ayant occupé des postes importants dans plusieurs provinces canadiennes et particulièrement au Québec.

Monsieur Christian Dubus a été nommé Directeur des Ventes pour la Province de Québec. Il fait partie de Renault Canada depuis 1961 ayant occupé des postes importants dans plusieurs provinces canadiennes et particulièrement au Québec.

Monsieur Christian Dubus a été nommé Directeur des Ventes pour la Province de Québec. Il fait partie de Renault Canada depuis 1961 ayant occupé des postes importants dans plusieurs provinces canadiennes et particulièrement au Québec.

Monsieur Christian Dubus a été nommé Directeur des Ventes pour la Province de Québec. Il fait partie de Renault Canada depuis 1961 ayant occupé des postes importants dans plusieurs provinces canadiennes et particulièrement au Québec.

Monsieur Christian Dubus a été nommé Directeur des Ventes pour la Province de Québec. Il fait partie de Renault Canada depuis 1961 ayant occupé des postes importants dans plusieurs provinces canadiennes et particulièrement au Québec.

Monsieur Christian Dubus a été nommé Directeur des Ventes pour la Province de Québec. Il fait partie de Renault Canada depuis 1961 ayant occupé des postes importants dans plusieurs provinces canadiennes et particulièrement au Québec.

Monsieur Christian Dubus a été nommé Directeur des Ventes pour la Province de Québec. Il fait partie de Renault Canada depuis 1961 ayant occupé des postes importants dans plusieurs provinces canadiennes et particulièrement au Québec.

Monsieur Christian Dubus a été nommé Directeur des Ventes pour la Province de Québec. Il fait partie de Renault Canada depuis 1961 ayant occupé des postes importants dans plusieurs provinces canadiennes et particulièrement au Québec.

Monsieur Christian Dubus a été nommé Directeur des Ventes pour la Province de Québec. Il fait partie de Renault Canada depuis 1961 ayant occupé des postes importants dans plusieurs provinces canadiennes et particulièrement au Québec.

Monsieur Christian Dubus a été nommé Directeur des Ventes pour la Province de Québec. Il fait partie de Renault Canada depuis 1961 ayant occupé des postes importants dans plusieurs provinces canadiennes et particulièrement au Québec.

Monsieur Christian Dubus a été nommé Directeur des Ventes pour la Province de Québec. Il fait partie de Renault Canada depuis 1961 ayant occupé des postes importants dans plusieurs provinces canadiennes et particulièrement au Québec.

Monsieur Christian Dubus a été nommé Directeur des Ventes pour la Province de Québec. Il fait partie de Renault Canada depuis 1961 ayant occupé des postes importants dans plusieurs provinces canadiennes et particulièrement au Québec.

Monsieur Christian Dubus a été nommé Directeur des Ventes pour la Province de Québec. Il fait partie de Renault Canada depuis 1961 ayant occupé des postes importants dans plusieurs provinces canadiennes et particulièrement au Québec.

Monsieur Christian Dubus a été nommé Directeur des Ventes pour la Province de Québec. Il fait partie de Renault Canada depuis 1961 ayant occupé des postes importants dans plusieurs provinces canadiennes et particulièrement au Québec.

Monsieur Christian Dubus a été nommé Directeur des Ventes pour la Province de Québec. Il fait partie de Renault Canada depuis 1961 ayant occupé des postes importants dans plusieurs provinces canadiennes et particulièrement au Québec.

Monsieur Christian Dubus a été nommé Directeur des Ventes pour la Province de Québec. Il fait partie de Renault Canada depuis 1961 ayant occupé des postes importants dans plusieurs provinces canadiennes et particulièrement au Québec.

Monsieur Christian Dubus a été nommé Directeur des Ventes pour la Province de Québec. Il fait partie de Renault Canada depuis 1961 ayant occupé des postes importants dans plusieurs provinces canadiennes et particulièrement au Québec.

Monsieur Christian Dubus a été nommé Directeur des Ventes pour la Province de Québec. Il fait partie de Renault Canada depuis 1961 ayant occupé des postes importants dans plusieurs provinces canadiennes et particulièrement au Québec.

Monsieur Christian Dubus a été nommé Directeur des Ventes pour la Province de Québec. Il fait partie de Renault Canada depuis 1961 ayant occupé des postes importants dans plusieurs provinces canadiennes et particulièrement au Québec.

Monsieur Christian Dubus a été nommé Directeur des Ventes pour la Province de Québec. Il fait partie de Renault Canada depuis 1961 ayant occupé des postes importants dans plusieurs provinces canadiennes et particulièrement au Québec.

Monsieur Christian Dubus a été nommé Directeur des Ventes pour la Province de Québec. Il fait partie de Renault Canada depuis 1961 ayant occupé des postes importants dans plusieurs provinces canadiennes et particulièrement au Québec.

Monsieur Christian Dubus a été nommé Directeur des Ventes pour la Province de Québec. Il fait partie de Renault Canada depuis 1961 ayant occupé des postes importants dans plusieurs provinces canadiennes et particulièrement au Québec.

Monsieur Christian Dubus a été nommé Directeur des Ventes pour la Province de Québec. Il fait partie de Renault Canada depuis 1961 ayant occupé des postes importants dans plusieurs provinces canadiennes et particulièrement au Québec.

Monsieur Christian Dubus a été nommé Directeur des Ventes pour la Province de Québec. Il fait partie de Renault Canada depuis 1961 ayant occupé des postes importants dans plusieurs provinces canadiennes et particulièrement au Québec.

Monsieur Christian Dubus a été nommé Directeur des Ventes pour la Province de Québec. Il fait partie de Renault Canada depuis 1961 ayant occupé des postes importants dans plusieurs provinces canadiennes et particulièrement au Québec.

Monsieur Christian Dubus a été nommé Directeur des Ventes pour la Province de Québec. Il fait partie de Renault Canada depuis 1961 ayant occupé des postes importants dans plusieurs provinces canadiennes et particulièrement au Québec.

Monsieur Christian Dubus a été nommé Directeur des Ventes pour la Province de Québec. Il fait partie de Renault Canada depuis 1961 ayant occupé des postes importants dans plusieurs provinces canadiennes et particulièrement au Québec.

Monsieur Christian Dubus a été nommé Directeur des Ventes pour la Province de Québec. Il fait partie de Renault Canada depuis 1961 ayant occupé des postes importants dans plusieurs provinces canadiennes et particulièrement au Québec.

Monsieur Christian Dubus a été nommé Directeur des Ventes pour la Province de Québec. Il fait partie de Renault Canada depuis 1961 ayant occupé des postes importants dans plusieurs provinces canadiennes et particulièrement au Québec.

Monsieur Christian Dubus a été nommé Directeur des Ventes pour la Province de Québec. Il fait partie de Renault Canada depuis 1961 ayant occupé des postes importants dans plusieurs provinces canadiennes et particulièrement au Québec.

Monsieur Christian Dubus a été nommé Directeur des Ventes pour la Province de Québec. Il fait partie de Renault Canada depuis 1961 ayant occupé des postes importants dans plusieurs provinces canadiennes et particulièrement au Québec.

Monsieur Christian Dubus a été nommé Directeur des Ventes pour la Province de Québec. Il fait partie de Renault Canada depuis 1961 ayant occupé des postes importants dans plusieurs provinces canadiennes et particulièrement au Québec.

Monsieur Christian Dubus a été nommé Directeur des Ventes pour la Province de Québec. Il fait partie de Renault Canada depuis 1961 ayant occupé des postes importants dans plusieurs provinces canadiennes et particulièrement au Québec.

Monsieur Christian Dubus a été nommé Directeur des Ventes pour la Province de Québec. Il fait partie de Renault Canada depuis 1961 ayant occupé des postes importants dans plusieurs provinces canadiennes et particulièrement au Québec.

Monsieur Christian Dubus a été nommé Directeur des Ventes pour la Province de Québec. Il fait partie de Renault Canada depuis 1961 ayant occupé des postes importants dans plusieurs provinces canadiennes et particulièrement au Québec.

Monsieur Christian Dubus a été nommé Directeur des Ventes pour la Province de Québec. Il fait partie de Renault Canada depuis 1961 ayant occupé des postes importants dans plusieurs provinces canadiennes et particulièrement au Québec.

Monsieur Christian Dubus a été nommé Directeur des Ventes pour la Province de Québec. Il fait partie de Renault Canada depuis 1961 ayant occupé des postes importants dans plusieurs provinces canadiennes et particulièrement au Québec.

Monsieur Christian Dubus a été nommé Directeur des Ventes pour la Province de Québec. Il fait partie de Renault Canada depuis 1961 ayant occupé des postes importants dans plusieurs provinces canadiennes et particulièrement au Québec.

Monsieur Christian Dubus a été nommé Directeur des Ventes pour la Province de Québec. Il fait partie de Renault Canada depuis 1961 ayant occupé des postes importants dans plusieurs provinces canadiennes et particulièrement au Québec.

Monsieur Christian Dubus a été nommé Directeur des Ventes pour la Province de Québec. Il fait partie de Renault Canada depuis 1961 ayant occupé des postes importants dans plusieurs provinces canadiennes et particulièrement au Québec.

Monsieur Christian Dubus a été nommé Directeur des Ventes pour la Province de Québec. Il fait partie de Renault Canada depuis 1961 ayant occupé des postes importants dans plusieurs provinces canadiennes et particulièrement au Québec.

Monsieur Christian Dubus a été nommé Directeur des Ventes pour la Province de Québec. Il fait partie de Renault Canada depuis 1961 ayant occupé des postes importants dans plusieurs provinces canadiennes et particulièrement au Québec.

Monsieur Christian Dubus a été nommé Directeur des Ventes pour la Province de Québec. Il fait partie de Renault Canada depuis 1961 ayant occupé des postes importants dans plusieurs provinces canadiennes et particulièrement au Québec.

Monsieur Christian Dubus a été nommé Directeur des Ventes pour la Province de Québec. Il fait partie de Renault Canada depuis 1961 ayant occupé des postes importants dans plusieurs provinces canadiennes et particulièrement au Québec.

Monsieur Christian Dubus a été nommé Directeur des Ventes pour la Province de Québec. Il fait partie de Renault Canada depuis 1961 ayant occupé des postes importants dans plusieurs provinces canadiennes et particulièrement au Québec.

Monsieur Christian Dubus a été nommé Directeur des Ventes pour la Province de Québec. Il fait partie de

Lettre ouverte au gouvernement de l'Union soviétique

Nous appuyons le mouvement en faveur d'une détente entre l'est et l'ouest et particulièrement les accords de coopération culturelle et scientifique signés par le gouvernement de l'URSS et le gouvernement canadien. Nous sommes persuadés qu'une détente dans les relations internationales favorisera le progrès économique et social et l'amélioration de la condition humaine. C'est par conséquent avec une inquiétude profonde que nous avons appris qu'une campagne de harcèlement était en cours contre le savant et académicien Andrei Sakharov et le romancier et titulaire du prix Nobel Alexander Soljenitsyne. Ces deux intellectuels de réputation mondiale ont toujours cherché à promouvoir la liberté et la dignité de l'homme. Il serait déplorable qu'ils soient privés de leurs droits fondamentaux en guise de représailles pour des opinions qu'ils ont émises en toute liberté d'esprit. Au nom de la détente et de la coopération si vivement souhaitées entre l'est et l'ouest, nous vous prions instamment de respecter la liberté de Sakharov et Soljenitsyne.

Affleck, Ray
Alcock, N.Z.
Allen, A.D.
Allen, Richard
Anglin, Douglas
Arcand, Diane
Arthurs, Harry
Audet, Jean-Paul
Barber, Clarence L.
Baum, Gregory
Bell, R.E.
Bernardi, Mario
Berton, Pierre
Best, C.H.
Bissell, Claude
Bociurkiw, Bohdan R.
Boggs, Jean Sutherland
Bolger, Francis W.P.
Bourns, A.N.
Breton, Albert
Brunet, Michel
Burke, Stanley
Bush, Jack
Callaghan, Morley
Carle, Gilles
Carter, Roger
Casgrain, Thérèse
Chambers, Gretta
Chant, D.A.
Cohen, Leonard
Cohen, Maxwell
Colville, Alex
Cook, Ramsay
Coughtry, Graham
Courtney, John C.
Coxeter, H.S.M.
Creighton, Donald
Croyn, Hume
Dales, John
Davies, Robertson
Decarie, Vianney
Dehem, Roger
Dee Roo, Remi J.
Dion, Gérard
Dion, Léon
Dobson, W.A.C.H.
Douglas, A.E.

Dubé, Yves
Dumont, Fernand
Dunton, Davidson
Eastman, Harry
Edinburgh, Arnold
Epstein, Alexander
Evans, J.R.
Fallis, A.M.
Feldbrill, Victor
Feuer, Kathryn B.
Feuer, Lewis S.
Fortier, Claude
Freedman, Harry
Friedland, Martin L.
Fry, Michael
Frye, Northrop
Fulford, Robert
Garsnworthy, L.S.
Gascon, Jean
Glassco, John
Gordon, Walter
Gouin-Décarie, Thérèse
Gould, Glenn
Grant, George
Gray, John
Grey, Jack
Griffiths, Franklyn
Gruce, G.M.A.
Guilbeault, Luce
Haggart, Ron
Hanes, C.S.
Handy, Charles
Harrison, Mark
Harron, Donald
Heasman D.J.
Hébert, Jacques
Heilbronn, Hans Arnold
Herzberg, Gehard
Higgins, Benjamin
Hodgins, Bruce
Holmes, John
Hurtig, Mel
Hutt, William
Hyland, Frances
John, H.E.
Jutras, Claude
Keenleyside, Hugh

Kerwin, J. Larkin
Keyfitz, Nathan
Kilbourne, William
Kuerti, Anton
Lachapelle, Andrée
Lambi, Ivo N.
La Terre, Marc
Le Dain, Gérald
Ledue, Fernand
Legault, Albert
Lemieux, R.U.
Le Pan, Douglas
Leyton-Brown, H.
Lipsey, Richard G.
Lonergan, Bernard
Lyon, Peyton
Mackenzie, C.J.
Macpherson, C.B.
Marcotte, Gilles
Marion, Léo
Marshall, Lois
Mayo, Henry
McCelland, Jack
McLeod, N. Bruce
McLughan, Marshall
McNaught, Kenneth
McTaggart-Cowan, P.D.
Molinari, Guido
Morton, Desmond
Morton, W.L.
Mowat, Farley
Mundell, Robert A.
Neatby, H. Blair
Newman, Peter
Oliver, Michael
Ouellet, Cyrias
Papineau-Couture, Jean
Parkin, John C.
Pellan, Alfred
Pelletier, Denise
Pinsent, Gordon
Plaut, Gunther
Plumtree, A.W.F.
Pocock, P.F.
Polanyi, John C.
Pratt, Cranford
Rapoport, Anatol

Rasminsky, Louis
Raynauld, André
Richler, Mordecai
Robinette, J.J.
Rocher, Guy
Rotstein, Abraham
Roy, Gabrielle
Rummens, F.H.M.A.
Sabourin, Louis
Safarian, A.E.
Savard, Pierre
Schaffer, R. Murray
Scott, Anthony
Scott, Frank
Scott, W.E.
Scott, W.C.M.
Selye, Hans
Shadbolt, Jack
Shuster, Frank
Skilling, H. Gordon
Smith, David
Smith, Wilfred Cantwell
Snow, Michael
Solandt, O.M.
Somers, Harry
Suzuki, David
Taylor, Charles
Taylor, Charles
Thode, H.G.
Thompson, Michael G.
Town, Harold
Tremblay, Michel
Waite, P.B.
Ward, Norman
Watkins, Melville
Wayne, John
Weinzeig, John
Weldon, John C.
Welsh, Harry
Westall, Anthony
Wieland, Joyce
Wilhelm, Bernard
Wilson, J. Tuzo
Wisdom, J.O.
Woltson J.L.
Wyman, Max
Yolton, John W.